

Cournoyer endosse le rapport de son conseiller

United Aircraft doit rengager 976 grvistes

par Gilles Lesage

QUEBEC — Dans une ultime tentative pour empcher la "journe d'tude" de milliers de syndiqus de la FTQ en guise d'appui aux grvistes de la United Aircraft, le ministre du Travail a suggr hier à l'entreprise de Longueuil de reprendre à son emploi les quelque mille grvistes qui sont prts à y retourner.

M. Jean Cournoyer a rendu publiques les grandes lignes du rapport qu'il venait tout juste de recevoir de son conseiller

spcial, M. Gilles Laporte, et qui porte sur les deux points encore en litige, à savoir l'indexation des salaires et le protocole de retour au travail.

Conformment au code du travail qui permet la grve, indique le ministre, les travailleurs doivent pouvoir recouvrer leur emploi lorsque la grve prend fin. Il recommande donc que la compagnie reprenne à son emploi, dans les quinze jours suivant la signature d'une nouvelle

convention collective, les 976 employs encore en grve et qui ont manifest, dans un rcent sondage, le dsir de reprendre leur travail antrieur.

Selon la suggestion Cournoyer-Laporte, le cas de onze grvistes qui ont eu des dmlis avec l'entreprise pour diverses raisons, de mme que celui d'une trentaine d'autres qui font l'objet d'accusations à la suite de l'occupation de l'usine il y a neuf jours, de mme que celui du directeur de

la grve, M. Andr Choquette, seraient soumis à un arbitrage "expditif", et ce, avant mme la signature de la convention, si possible. La dcision de l'arbitre serait excutoire et sans appel.

Et qu'arrive-t-il avec les "travailleurs volontaires" ou les scabs? Ce n'est pas mon problme, rpond M. Cournoyer, mais celui de la compagnie. Cette dernire serait dispose à reprendre seulement 250 grvistes, sur une priode de 12

semaines, tous les autres tant placs sur une liste de disponibilit. Quant aux cas-problmes, les deux parties seraient d'accord pour les confier à un arbitre externe, mais elles ne s'entendent pas sur les noms à y inclure.

Au sujet de l'indexation des salaires au ct de la vie, le conseiller spcial du ministre a mis au point une formule complexe qui ne satisfait pas tout à fait aux demandes des Travailleurs-unis de

l'automobile (TUA), mais qui leur permet nanmoins de rduire l'cart entre eux et leurs confrres de la maison-mre, à Hartford, Connecticut.

En vertu de cette formule, les employs toucheraient deux montants forfaitaires, l'un de \$8.00 par semaine au moment de la signature du nouveau contrat, et un autre de \$10.00 le premier juillet 1976. L'un et l'autre montant se

Voir page 6: United Aircraft

La grve de 24 heures: la FTQ est optimiste

De larges secteurs de l'industrie et des services seront paralyss aujourd'hui par la grve de 24 heures organise par la Fdration des travailleurs du Qubec dans le but de forcer le gouvernement Bourassa à rgler, une fois pour toutes, l'interminable conflit de la United Aircraft.

Tout indiquait hier soir qu'en plus des syndicats affilis à la FTQ, plusieurs groupes de travailleurs membres de la CSN ou de la CEQ dbraieraient aujourd'hui pour exprimer leur appui aux grvistes de la United Aircraft et pour protester en mme temps contre les dernires lgislations spciales labores par le gouvernement à la suite de la publication du rapport Cliche.

Dj assure de l'appui de plusieurs dizaines de milliers de ses membres et encourage par les mots d'ordre lancs hier par le Conseil central de Montral, la CEQ et plusieurs syndicats locaux des trois centrales, la FTQ affichait hier soir un optimisme certain.

Ds hier aprs-midi, la FTQ avait obtenu l'assurance que l'immense majorit de ses syndicats affilis participeraient au mouvement. Parmi les secteurs qui risquent d'tre les plus touchs, mentionnons ceux de la mtallurgie, des services municipaux, des industries chimiques, de l'alimentation, du transport routier, de la construction, des ptes et papiers, de certains services publics (comme l'Hydro-Qubec), des mines, du bois, des brasseries et des boulangeries.

A Montral, la FTQ organise aujourd'hui deux importantes assembles au Centre Paul-Sav, à 11h et à 17h. Mais il y aura des travailleurs sur place toute la journe. Dans 19 autres villes du Qubec se tiendront des assembles similaires.

En fin de soire les dirigeants de la FTQ feront publiquement le bilan de cette "journe d'tude" sans prcdent, dans le cadre de ce que la centrale prvoit tre un meeting "monstre" d'appui aux grvistes de la United Aircraft.

La FTQ a tenu à rappeler une nouvelle fois hier que cette "journe d'tude" a t organise dans le but notamment d'-

Voir page 6: La FTQ



Le juge Jean Dutil, à d., prsident les audiences publiques tlvises de la Commission d'enqute sur le crime organis, assist des juges Marc Cordeau, à g., et Denys Dionne. (Photo Alain Renaud)

La CECO reprend ses audiences

Reggio Food fournit de la charogne aux pizzerias

par Jean-Pierre Charbonneau

Depuis au moins 1967 la compagnie Reggio Food Inc. de Montral-Nord, proprit des deux principaux dirigeants de la Mafia montralaise, Vincent Cotroni et Paolo Violi, approvisionne la majorit des pizzerias de la mtropole avec de la charogne.

Tmoignant en public devant la commission Dutil sur le crime organis, un rcuprateur d'animaux morts avant l'abattage et un quarisseur professionnel,

M. Andr Picard, propritaire de la firme A. Picard Compagnie Lte de Sainte-Rosalie, a dclar hier qu'il a fourni depuis huit ans à Reggio Food par l'entremise de deux individus environ 700.000 livres de viandes bovines impropres à la consommation selon les exigences gouvernementales.

Les deux intermdiaires ont t identifis comme tant Gilbert Massey, du 6675 rue Bruxelles, à Ville Brossard, propri-

taire des Produits Alimentaires G.M. de Laprairie et ancien employ de Cotroni et Violi, et Grard Larose, l'actuel directeur de la production de saucisse chez Reggio Food.

Interrog par le procureur en chef de la commission, M. Rjean Paul, M. Picard a expliqu qu'il a commenc dans le racket de la viande avarie il y a huit ans quand Gilbert Massey, qui travaillait alors pour Reggio Food, est venu lui proposer d'acheter sa viande à bon prix. Sur le bord de la faillite parce que tous ses concurrents s'taient lancs dans le racket, il a accept la proposition.

Au dbut, Massey payait 25 cents la livre les plus beaux morceaux de charogne puis, les prix ayant augment, il a pay jusqu'à 40 cents la livre. Pour Picard c'tait une mine d'or car auparavant il ne pouvait vendre qu'à diffrentes usines de transformation secondaire qui l'utilisaient pour la fabrication de la viande de chiens et de chats et ne lui payaient que 8 cents la livre.

A l'exception d'une priode de quelques mois entre le printemps et l'automne 1974, Picard n'a cess d'approvisionner Gilbert Massey qui tait aussi aid par son frre Jacques, et lui vendait en moyenne de 1.000 à 3.000 livres de charogne. Ce commerce "rpugnant" a cess le 30 avril dernier lorsque les enquteurs de la force de frappe policire mise sur pied pour enquter sur ce racket ont effectu une cinquantaine de descentes chez les participants de ce rseau.

Ceux-ci connaissaient l'illgalit de leurs activits puisque Picard a tent de faire disparaître dans les toilettes les papiers établissant leur rentabilit. Les policiers ont russ à rcuprer les documents à temps et ils ont t produits en

Voir page 6: L'loduc

Qubec choisit Yves Ryan comme tuteur

par Louis-Gilles Francoeur

Le gouvernement provincial a annonc hier la nomination de M. Yves Ryan, actuellement maire de Montral-Nord, au poste de prsident de la tutelle qui rgira les quatre syndicats de la construction viss par la loi 29. Un procureur de la commission Cliche, M. Gilles Guvremont, a aussi t nomm secrtaire des quatre conseils de tutelle dont le mandat doit durer, d'aprs la loi, au maximum trois ans.

La nomination des deux responsables de la tutelle devrait, dans l'esprit des autorits gouvernementales, faciliter le choix des personnes qui seront nommes sur chacun des quatre conseils de tutelle. De source informe, on apprendait hier que plusieurs personnes auraient refus d'accepter ces responsabilits sans savoir au pralable qui dirigerait l'quipe de tutelage. Les listes de candidats seront remises dans les mains du prsident de la tutelle aujourd'hui, si la chose n'est pas dj faite, de sorte que les deux dirigeants nomms hier pourront influencer le choix de leurs futurs adjoints.

Rejoint hier soir au tlphone, M. Yves Ryan a dclar qu'il n'avait pas l'intention de dmissionner de son poste de maire de Montral-Nord, allguant que cette responsabilit lui avait t confie par le corps lectoral et qu'elle demeurait prioritaire dans son esprit. "Je ne vois aucune contradiction et aucun conflit d'intrt dans cette situation, de commenter M. Ryan, et s'il s'en dcouvrirait un, j'abandonnerais la tutelle au profit de mes responsabilits à la mairie".

M. Ryan est toutefois plus souple quant à son avenir au sein du Conseil de scurit de la CUM, o il sige à titre de reprsentant des municipalits de banlieue.

"Je ne vois pas de conflit l-dedans à moins que l'on veuille vraiment tirer l'lastique à l'xtrme", a-t-il dit. Le maire de Montral-Nord a toutefois ajout aussitt qu'il n'hsiterait pas à prendre conseil auprs de ses collgues des autres municipalits si ses fonctions à la

CTCUM taient juges incompatibles avec ses responsabilits à la tte du tuteur.

Expliquant sa faon d'aborder son travail, le tuteur-chef a dit qu'il n'avait pas "l'intention de donner des leons à qui-conque" et qu'il visait à rejoindre l'esprit du bill 29 en "ouvrant à restaurer la dmocratie à l'intrieur des quatre syndicats".

Voir page 6: Yves Ryan

sommaire

■ Les chmeurs de l'amiantose seront indemniss à vie

■ La commission Cliche s'expliquera au 60

— page 2

■ Pas de caution à quatre grvistes de la United

■ Guay admet un enregistrement le 4 juin 73 et la preuve parle d'une coute du 12 juin

— page 3

■ La journe de la dernire chance: un ditorial de Claude Ryan

■ Des fuites qui parlent par elles-mmes: un commentaire de J.-C. Leclerc

— page 4

■ Crpuscule du Pacte andin

— page 9

Le cabinet donne le feu vert au pipe-line Sarnia-Montral

par Michel Gunard

OTTAWA — L'Office national de l'nergie a annonc hier qu'il avait donn le feu vert à la socit Interprovincial Pipe Line Limited (IPL) de procder à la construction d'un oloduc de 520 milles devant relier Sarnia à Montral.

Un arrt en conseil du cabinet de M. Trudeau est venu aussitt confirmer la dcision de l'Office et mettre un terme à plus d'un an d'auditions publiques et de ngociations en coulisses.

La construction de ce prolongement doit tre termine pour la priode hivernale 1976-77 et cotera à l'Interprovincial la somme de \$185 millions, soit \$45 millions de plus que les prvisions initiales soumisees en 1974. La capacit d'coule-

ment du nouveau tronon sera de 300.000 barils par jour et pourra mme atteindre le seuil des 500.000 barils avec l'addition de puissance aux stations de compression.

Le nouveau tronon sera abouch au prsent rseau d'oloducs de l'Interprovincial qui, à sa tte, part d'Edmonton pour se diriger vers Port Crdit en passant par le centre ptrochimique de Sarnia en Ontario. Mme si le prolongement du rseau vise essentiellement "l'intrt de la scurit nationale" en dgageant Montral de sa dpendance ptrolire envers l'tranger (Venezuela et Moyen-Orient), le nouveau bras du rseau est conu de faon à "inverser son dbit" s'il

advenait que l'puisement graduel des nappes conventionnelles de l'Ouest du pays, prvu pour le dbut des annes 82, commande une telle chose.

Aussitt aprs la dcision du gouvernement fdral connue, le ministre responsable de l'nergie, M. Donald Macdonald, s'envola pour Calgary o il prenait la parole en soire au cours d'un dner-bnfice des Libraux albertains. Aujourd'hui, M. Macdonald s'adressera à un auditoire choisi de quelque 1.500 experts ptroliers membres de la Socit de gologie ptrolire du Canada.

Le ministre albertain de l'nergie, M. Don Getty, prendra aussi la parole au

Voir page 6: L'loduc

revenus des Etats producteurs à \$10.12 le baril et de les "geler" pendant les neuf premiers mois de l'anne 1975. La prolongation de ce gel des prix tait assortie d'une condition: qu'un dialogue efficace soit engag entre pays producteurs et pays consommateurs de ptrole sur la prservation des revenus ptroliers.

Le dialogue a eu lieu, à Paris, au dbut du mois d'avril. Mais il a chou, à cause, disent les producteurs de ptrole, de l'intransigeance des pays riches qui se refusent à considrer le ptrole comme une matire premire comme les autres. Ds l'chec de cette tentative de runir au-

Voir page 6: Reggio Food

L'opposition s'efforce en vain d'adoucir la loi anti-casseurs

QUEBEC (par Gilles Lesage) — L'Opposition a vainement tent hier, durant plusieurs heures de dbats en commission parlementaire, d'adoucir les rgles anti-casseurs prvues au projet de loi 30 concernant les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Au nom du gouvernement, le ministre de la Justice a repouss toutes les motions du Parti qubcois qui auraient eu pour effet d'enlever ou mme d'amoindrir la prsomption de culpabilit du syndicat au cas de grve ou de rtablissement de travail, ou celle du patron en cas de lock-out.

En milieu de la soire, la commission en tait toujours à l'tude de l'article 2, le

Voir page 6: L'opposition

premier ayant t mis de ct pour un examen ultrieur, à la lumire de nouveaux amendements du gouvernement.

M. Jrme Choquette s'appuie sur la recommandation 53 du rapport Cliche pour proposer une prsomption de culpabilit à l'encontre de travailleurs ou agents syndicaux accuss d'avoir organis des arrts ou des rtalissements de travail illgaux, de mme qu'à l'encontre d'un employeur accus de lock-out pendant la dure d'une convention collective ou d'un dcret dans la construction.

Mais le ministre laisse de ct, du moins pour l'instant, une autre recommandation portant sur la cration du Tri-

Hausse de 15% du ptrole en septembre?

PARIS (AFP) — Le ptrole subira une nouvelle hausse en septembre prochain. C'est dsormais probable aprs les dclarations faites samedi, à Washington, par le shah d'Iran et celles — dans le mme sens — de plusieurs dirigeants de pays producteurs de brut. La seule question est de savoir ce que sera le taux d'augmentation du prix du brut.

Les Etats-Unis s'attendent à une augmentation de 10 à 15 pour cent du prix du ptrole, lors de la prochaine runion des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de ptrole en septembre.

L'administrateur adjoint de l'Agence

fdrale de l'nergie, M. John Hill, a dclar lundi au cours d'une confrence de presse à Houston, que les divers entre-

Voir page 6: Le ptrole

preneurs de ptrole ont dclar qu'ils ne s'opposent pas à une hausse de 15 pour cent du prix du ptrole en septembre. Ils ont ajout que la plupart des estimations de cette hausse se chiffraient entre 10 et 15 pour cent.

La date de la runion de l'OPEP n'a pas t choisie au hasard. Lors d'une de ses dernires runions, en dcembre 1974, l'OPEP avait dcid de porter les

Voir page 6: Le ptrole

revenus des Etats producteurs et des consommateurs, on s'attendait à des initiatives de l'un ou l'autre groupe de pays concerns. Cette initiative n'est pas venue du clan des consommateurs, runi dans l'Agence internationale de l'nergie, en raison des difficults de la politique extrieure amricaine. Elle viendra vraisemblablement de l'OPEP, ds sa prochaine runion, dbut juin.

Les 30 pays membres de l'OPEP, fidles à leurs engagements, ne devraient pas dcider, à Libreville, une hausse de prix immdiatement applicable. Mais il est

No 1248, 19 au 26 mai 1975

L'EXPRESS

- La folie des mdicaments
- Un million de chmeurs
- L'nergie nuclaire et la dmocratie

ANDR THRHIN

IGNACE BOUQUET ECRIVAIN

La dcouverte d'un nouvel crivain.

en librairie : \$5.50

Distributrices: Les Messageries Internationales

Les chômeurs de l'amiantose seront indemnisés à vie

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — L'amiantose fait maintenant partie des maladies respiratoires empêchant le travail dans les mines et le gouvernement du Québec s'apprête à prendre des mesures pour indemniser les travailleurs qui perdront ainsi leur gagne-pain.

Foutetés par les récentes déclarations du président de la Corporation professionnelle des médecins, le Dr Augustin Roy, et harcelés par l'opposition parlementaire, le premier ministre et le ministre du Travail, MM. Robert Bourassa et Jean Cournoyer, ont annoncé hier que le gouvernement s'apprête à agir pour soulager les victimes de l'amiantose.

Le ministre du Travail soumettra au cabinet, demain soir, un mémoire sur les

moyens à prendre pour indemniser les victimes qui perdront leur gagne-pain si on les empêche de retourner à la mine.

Au sortir de la Chambre, le Dr Henri Lecours, député libéral de la région amiantifère qui n'a cessé de pousser dans le dos du gouvernement depuis son élection en octobre 1973, a déclaré aux journalistes que le fameux arrêté ministériel 387, adopté en 1956, avait été modifié afin d'inclure l'amiantose parmi les maladies respiratoires empêchant l'obtention du certificat du mineur.

Selon le Dr Lecours, de 600 à 800 mineurs d'amiantose perdront ainsi leur gagne-pain et il faut maintenant s'assurer que la Commission des accidents du travail (CAT) puisse les indemniser adéquatement.

M. Lecours a ajouté que le gouvernement ne sait pas encore s'il peut régler le problème par un simple règlement ou s'il faudra avoir recours à une loi modifiant les modalités d'indemnisation de la CAT.

Un simple règlement pourrait être adopté immédiatement après l'approbation du conseil des ministres. Même dans l'éventualité d'un projet de loi, M. Lecours a obtenu l'assurance que les mesures seraient adoptées au cours des prochaines semaines.

Toujours selon le Dr Lecours, il en coûtera environ \$10 millions pour indemniser à 100% d'incapacité, c'est-à-dire 75% du salaire, les quelque 700 mineurs atteints d'amiantose mais continuant à travailler

dans les mines d'amiantose. Environ 300 mineurs reçoivent déjà une compensation, souvent très faible d'ailleurs, pour l'incapacité contractée à la suite de longues années de contact avec la poussière d'amiantose.

C'est à même le fonds consolidé de la CAT, environ \$250 millions, que seront versés ces indemnités et les compagnies d'amiantose verront leur cotisation à la CAT doubler et même tripler, selon M. Lecours.

Le Dr Lecours a souligné d'autre part que les nombreuses pressions exercées de toute part depuis quelques mois commencent à porter des fruits. La CAT vient de reconnaître un de ses patients, atteint de cancer pulmonaire après 26 ans de tra-

vail dans les mines d'amiantose, comme admissible à l'indemnisation maximale. Jusqu'à maintenant la CAT refusait d'accorder au mineur atteint de cancer pulmonaire la présomption que la mine était responsable de la maladie.

Par ailleurs, le Dr Lecours réclame toujours le remplacement des cinq médecins du comité de pneumoconiose de la CAT qui ont perdu, selon lui, la confiance de la population, des médecins de la région et même de l'Ordre des médecins.

Le Dr Augustin Roy a promis de faire parvenir au Dr Lecours une liste de spécialistes des maladies respiratoires. Contrairement à ce qu'affirmaient les médecins de la CAT, ces spécialistes existent au Québec et les meilleurs ne travail-

lent pas actuellement pour la CAT, selon le Dr Roy.

A l'Assemblée nationale, M. Cournoyer a indiqué que le Dr Roy devrait s'adresser directement au ministère du Travail s'il avait des suggestions à faire pour régler les problèmes causés par l'amiantose.

De son côté, M. Bourassa a dit que le Dr Roy n'avait aucune leçon à faire au gouvernement puisque le Collège des médecins "pourrait être accusé de négligence depuis plusieurs années".

Dans sa conférence, prononcée le 11 mai dernier à Thetford-Mines, le Dr Roy avait reconnu la responsabilité de tous, y compris les médecins, dans le "scandale de l'amiantose".

Le CAS (CEQ) ne veut pas la tête de Chevrette

Le Comité d'action sociale (CAS) de la CEQ juge "inopportune et déplacée la motion de destitution du vice-président Chevrette" dont l'avis fut déposé lors du dernier Conseil général de la CEQ, il y a deux semaines à Sherbrooke. "Si les travailleurs ont un ennemi, il n'est pas dans leurs rangs" ont déclaré hier les porte-parole du CAS au cours d'une conférence de presse.

Le CAS, qui s'est rendu célèbre tant par son rôle dans la rédaction du "manuel du premier mai" que par son opposition constante à la commission Cliche, n'a guère apprécié qu'on le confonde généralement avec les procureurs de la motion de destitution du vice-président de la Centrale.

Les délégués au Conseil général de la CEQ ont effectivement condamné les recommandations du rapport Cliche, et les termes de leur dénonciation étaient ceux proposés par le Comité d'action sociale. Mais celui-ci s'était bien gardé d'y faire quelque allusion que ce soit au rôle de M. Chevrette dans la préparation et la rédaction de ce rapport. La motion de destitution fut présentée par M. Raymond Johnston, le président du Syndicat des enseignants des Vieilles-Forges (Trois-Rivières).

"Le véritable ennemi des travailleurs s'exprime dans les lois, estime le CAS, par la présomption de culpabilité qu'elles instituent envers les syndicats et les syndiqués." Tenant toujours la commission Cliche pour un "bouclier anti-syndical, le Comité croit que la seule riposte à son rapport doit être "unifiée et ferme, et non pas en ordre dispersé".

Le CAS tenait hier une conférence de presse autonome, ce qui n'est guère dans les moeurs de la CEQ. Comme le président de la Centrale, il a invité les syndiqués à appuyer les travailleurs de la United Aircraft aujourd'hui "notamment en expliquant aux jeunes et aux parents le sort de ces travailleurs" a déclaré un porte-parole.

Défense d'arroser sur la Rive-Sud

En raison de la sécheresse actuelle, Longueuil vient d'interdire à tous les citoyens de la municipalité d'arroser les parterres ou les jardins et de remplir les piscines. Cette interdiction est entrée en vigueur hier soir à 18h.

La sécheresse a provoqué une grave pénurie d'eau sur la Rive-Sud et l'administration municipale de Longueuil a prié hier les administrations des autres villes du réseau d'aqueduc d'édicter immédiatement la même interdiction sur leur territoire respectif.



Le premier ministre Trudeau a reçu hier à Ottawa les membres du Club de l'Âge d'Or de la paroisse Saint-Joseph de Mont-Royal. Les représentants du groupe de 100 personnes ont inscrit M. Trudeau à titre de membre honoraire et l'ont invité à pratiquer à leur club la plongée sous-marine, discipline dans laquelle il excelle. (Téléphoto CP)

La Commission Cliche s'expliquera au 60

par Michel Roy

La Commission Cliche a pris la décision hier de s'expliquer devant l'opinion publique à la télévision et d'y faire valoir certains aspects du rapport qui, de l'avis des commissaires, n'ont pas été suffisamment relevés ou compris dans les médias depuis la publication du document, le 6 mai.

Le juge Robert Cliche, qui est rentré à Montréal dans la soirée de lundi après une dizaine de jours de repos et de réflexion aux Bermudes, et ses deux collègues, Me Brian Mulroney et M. Guy Chevrette, se produiront donc au cours de l'émission "Format 60" de Radio-Canada lundi soir prochain, de 9h30 à 10h30. Ils ont ainsi bon espoir de rejoindre un auditoire de plus d'un million et demi de téléspectateurs, en particulier les travailleurs de la construction, y compris ceux des chantiers de la Côte-Nord et de la Baie James où cette émission est relayée.

Les journalistes de la presse écrite et parlée qui ont suivi de près les travaux de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction seront invités à assister — sans toutefois participer — à cette rencontre dans le studio de Radio-Canada, rencontre qu'animera Pierre Na-

deau, entouré de quelques reporters de "Format 60". Après la télémission, les représentants de la presse écrite pourront alors poser des questions et discuter avec les commissaires: la conférence de presse se poursuivra hors caméras.

Dès son retour à Montréal, le juge Cliche a fait, avec les autres commissaires, le point des réactions, des commentaires et des critiques suscités par leur rapport. Ils ont conclu qu'il serait opportun, non seulement de répondre à certains propos qui ont pu leur paraître injustes, mais surtout d'insister davantage sur quelques chapitres du document que les travailleurs de la construction eux-mêmes auraient avantage à mieux connaître. Ils songent en particulier à la sécurité physique sur les chantiers urbains et excentriques, à la sécurité d'emploi et au régime de revenu garanti que la Commission propose de mettre en oeuvre. Ils ont en outre l'intention de dire comment, dans quelle optique et suivant quels principes généraux le rapport a été conçu et rédigé.

Le juge Cliche, Me Mulroney et M. Chevrette comptent bien commenter quelques-unes des réactions les plus vives, en particulier celles des centrales syndicales et de leurs présidents. Ils se

proposent même d'analyser avec soin et de réfuter les critiques formulées par le président de la CSN et le président de la CSN-Construction, MM. Marcel Pepin et Michel Bourdon.

C'est la première fois depuis le dépôt du rapport que les trois commissaires réunis consentent à parler de l'oeuvre accomplie au cours de l'année écoulée et de recommandations qu'ils ont faites. Lorsqu'ils ont remis leur rapport au gouvernement, dans la matinée du 2 mai, les commissaires ont jugé qu'il ne serait pas nécessaire de rencontrer la presse comme le font d'ordinaire les commissions d'enquêtes publiques. Depuis, à la lumière des réactions, celles que le rapport a provoquées et celles, plus récentes, que les projets de loi d'urgence ont entraînées, ils se sont ravisés.

Seul le commissaire Chevrette, vice-président de la CEQ, a accepté d'engager publiquement le débat, ayant été personnellement pris à parti par une fraction des milieux syndicaux. M. Chevrette a donné plusieurs interviews, notamment à la télévision et à la radio. De son côté, le commissaire Mulroney, outre une table ronde à laquelle il a participé lors du congrès du Barreau à Québec, s'est abstenu de tout commentaire public. Mais il

Négociations et visite d'actionnaires-grévistes à l'Asbestos Corporation

par Louis-Gilles Francoeur

Les grévistes de l'amiantose ont contremandé hier la manifestation prévue pour demain devant l'Assemblée nationale, l'état-major syndical préférant déployer toute son énergie au niveau des premiers rounds de la négociation engagée hier à la suite d'une reprise de contact la veille entre les parties.

Cependant, les représentants syndicaux de la CSN sont décidés à participer ce matin à l'assemblée annuelle de l'Asbestos Corporation dont ils détiennent un bloc d'actions afin d'être informés de "la bonne marche" de cette entreprise qui compte 1,600 grévistes. Le syndicat de l'Asbestos Corporation a décidé de déléguer un économiste de la CSN, M. Mario Dumais, à qui il appartiendra de saisir l'assemblée des actionnaires des problèmes des grévistes.

Pendant ce temps, une cinquantaine de grévistes de la région de Thetford manifestent paisiblement, pancartes à la main, devant l'édifice Sun Life site de la réunion. Le président du syndicat des grévistes de l'Asbestos Corporation, M.

Ovila Lemay, veut lui aussi participer aux délibérations. "Les gens ont l'intention de voir à ce que notre compagnie soit bien administrée", a-t-il déclaré, mi-sérieux, mi-ironique.

Dans l'esprit des négociateurs syndicaux de la CSN, cette apparition syndicale assez inusitée au sein d'une assemblée d'actionnaires ne devrait pas nuire de quelque façon que ce soit aux négociations en cours.

Les représentants syndicaux de l'Asbestos Corporation ont demandé hier à la compagnie de remettre à ce soir ou demain matin la rencontre de négociation prévue pour ce matin avec le vice-président, M. Michael Mooney. C'est aujourd'hui la journée de la "paye syndicale", a expliqué M. Lemay, et toute l'organisation doit se consacrer à cette tâche.

Le responsable de la section syndicale de l'Asbestos Corporation s'est dit relativement satisfait des premiers rounds de négociation d'hier, qui touchaient cette fois les 200 travailleurs salariés de l'entreprise. La veille, au moment de la reprise des pourparlers, les discussions ont porté sur le mode de négociation du contrat de travail des 1,400 employés à l'heure de la mine.

Il semblait acquis hier que les deux parties déploieront tous leurs efforts au cours des prochains jours pour s'attaquer aux clauses normatives du contrat de travail. On espère, du côté de la CSN, que les autres entreprises dont les employés font aussi partie du front commun CSN-FTQ, respecteront le même échéancier pour que toutes les tables entrentrennent ensemble la négociation des demandes économiques du front commun.

Ce dernier a d'ailleurs présenté la semaine dernière une contre-proposition aux employeurs, que certains ont qualifiés de timides. Les syndiqués modifiaient en effet leurs demandes initiales sur deux points: ils acceptaient d'une part le principe du temps supplémentaire le samedi soir à condition de le limiter à deux mois par année et insistaient moins d'autre part, sur la surprise de vacances.

En présentant ces modifications à nos demandes initiales, de dire M. Ovila Lemay, de la CSN, nous présentions à l'Asbestos Corporation une deuxième contre-proposition patronale sans même avoir reçu de réponse de sa part sur notre premier projet. Dans les circonstances, a-t-il dit, nous ne pouvions aller bien loin sauf pour manifester notre bonne volonté.

L'Asbestos Corporation avait été la seule compagnie à ne pas offrir de réponse, en mars dernier, aux demandes syndicales. Elle n'avait même pas rejoint les conditions de travail offertes par la Canadian Johns Manville à ses syndiqués de la CSD, acceptées par ces derniers alors qu'elles étaient rejetées à Thetford par le Front commun.

Quant aux autres entreprises touchées par la grève de l'amiantose, un premier round de négociation doit avoir lieu ce matin entre les représentants de la Lake Asbestos et les métallos de la FTQ. D'autres contacts préliminaires ont eu lieu hier à la National Asbestos, une filiale de l'Asbestos Corporation.

Aucun pourparler n'est toutefois prévu entre les syndiqués et la Bell Asbestos et la Carey Canadian Mining.

52 incendies de forêt

Les forêts du Québec étaient à 52 endroits différents la proie des flammes hier, sur une superficie totale de sept mille carrés. Trois de ces foyers d'incendie ont été maîtrisés du moins pour le moment, près de Rouyn-Noranda, dans le parc de la Vérendrye et près de l'Annonciation, non loin de Montréal.

Le beau temps qui prévaut sur la province depuis le début du mois a porté l'indice d'inflammabilité à un niveau très élevé. Depuis le début du mois d'avril, le ministère des Terres et forêts a relevé dans la province 468 incendies, en comparaison de 93 seulement au cours de la même période l'an dernier.

Neuf avions citernes ont été postés sur un pied d'alerte dans le nord-ouest de la province et l'Outaouais, des régions où l'indice d'inflammabilité est particulièrement élevé.

Cet indice est aussi très élevé dans toutes les régions de villégiature aux environs de Montréal.

Restructuration scolaire

Les audiences abordent le problème politique

par Lise Bissonnette

Même si les francophones ne se présentent pas en front uni aux audiences du Comité de restructuration scolaire de l'île de Montréal, de jour en jour leurs mémoires indiquent une franche opposition à un découpage des commissions scolaires sur une base linguistique.

Derrière ce refus de consacrer la sépa-

ration scolaire que les anglophones réclament avec insistance, se profilent nettement des questions politiques. Le Comité les a d'ailleurs abordées de front lors de la séance de lundi.

Tandis que la Fédération des principaux souhaite la création de commissions scolaires unifiées et des amendements à la loi 22 afin de limiter l'accès à l'école anglaise, l'Association des cadres de la CECM a proposé clairement l'objectif du "maintien d'un équilibre socio-politique et socio-culturel sur l'île de Montréal". Le milieu scolaire montréalais, selon cette association, doit être "le reflet d'une culture typiquement québécoise".

Les deux groupes croient, sans s'être concertés, que le modèle le plus apte à assurer une coexistence harmonieuse, est encore celui de la CECM, avec ses réseaux anglais et français. Il est vrai que jusqu'ici, même les groupes anglo-catholiques les plus farouchement "séparatistes" n'ont osé critiquer le traitement pédagogique qui leur est fait à l'intérieur de cette Commission.

■ L'Association des cadres de la CECM

Les cadres de la CECM, avec l'appui de trois syndicats de professionnels de la Commission, ont proposé hier une restructuration en quatre commissions scolaires confessionnelles de taille importante: trois catholiques, une protestante.

Légalement démembrée à l'est et à l'ouest pour former deux commissions catholiques de 65,000 et 60,000 élèves, la CECM en garderait 110,000 au Centre. La commission protestante résulterait de la fusion du PSBGM et du Lakeshore et compterait environ 50,000 élèves. Ces nombres correspondent aux projections

démographiques pour l'île de Montréal vers 1981.

Substantiel, fruit de cinq mois de discussions et d'analyse, le mémoire de ces cadres scolaires ressort nettement parmi tous ceux présentés jusqu'ici. Il maintient la division confessionnelle "afin de respecter le passé et éviter les luttes stériles" tout en reconnaissant "des réalités sociologiques indéniables". Il propose une "sous-division linguistique" à l'intérieur des commissions scolaires dans le même respect des droits acquis.

Mais il s'intéresse surtout à la taille des commissions scolaires, assez imposante pour assurer des services pédagogiques de qualité, à l'intérieur de chaque réseau, français ou anglais, comme c'est le cas à la CECM. Cette taille permet aussi aux trois commissions catholiques, qui seraient à majorité francophone, de contrebalancer la présence de la commission protestante qui sera nettement anglophone.

"Nous ne voulons pas d'un morcellement des francophones en petites commissions vis-à-vis un secteur anglophone qui se consolide actuellement, de déclarer le président de l'Association, M. Arthur Dubé. Ce serait le morcellement d'un pouvoir politique et nous en perdons déjà assez actuellement."

Outre ce "regroupement décisif", l'Association rappelle que la restructuration doit prévoir également des "mesures de décentralisation interne". Ardemment défendu par M. P.-Yvon Vertefeuille, vice-président, ce deuxième critère de restructuration déplacerait les "services de soutien plus près des écoles". De même on demande au Conseil scolaire de l'île de Montréal de décentraliser largement ses pouvoirs vers les quatre com-

missions scolaires proposées.

"Donnons-nous des services pédagogiques forts avec le nombre d'élèves requis et nous atteindrons l'efficacité pédagogique, administrative, et même politique", ont plaidé les cadres.

M. Michael McDonald, membre du Comité de restructuration et principal défenseur des anglo-catholiques n'en trouvait pas moins que le critère "politique" était de trop, et en a longuement débattu avec les porte-parole des cadres. Forts de leur expérience à la CECM, ceux-ci affirment que les anglophones ont atteint l'égalité des services pédagogiques, justement à cause de la taille imposante de cette Commission.

■ La Fédération des principaux (région de Montréal)

Les principaux d'écoles francophones verraient bien une restructuration en sept ou neuf commissions scolaires unifiées, selon un modèle de gestion assez semblable à celui de la CECM: administration "mixte" et double direction pédagogique pour un réseau français et un réseau anglais. C'est au niveau de l'école, selon eux, que doit se retrouver la confessionnalité.

A l'élémentaire, les écoles seraient confessionnelles, ou neutres. Au secondaire, elles pourraient être multiconfessionnelles.

Les principaux réclament une forte autonomie pédagogique pour les commissions scolaires, comme pour eux-mêmes dans leurs écoles; mais ils veulent que le Conseil devienne "une véritable autorité scolaire régionale, sur tous les aspects administratifs et financiers".

Ils proposent aussi la disparition de

a rencontré à plusieurs reprises des journalistes et des commentateurs afin d'attirer leur attention sur certains chapitres du document, publié ces jours derniers par l'Éditeur officiel du Québec et mis en vente partout au prix de \$3.

Pour sa part, le juge Cliche a observé un mutisme complet. Épuisé par de longs mois d'audiences, de discussions et de rédaction, il a réagi avec quelque morosité, d'abord aux fuites, puis aux critiques. Rejoint ces jours derniers aux Bermudes par un journaliste de La Presse, le président de la Commission a déclaré qu'il ne pouvait tolérer que son rapport soit déformé, biaisé ou fractionné. Dès lors, il avait pris la décision de s'expliquer publiquement.

Pour le bénéfice des anglophones (le rapport n'a pas été traduit dans l'autre langue), le commissaire Mulroney, à la suite de l'émission "Format 60", doit participer à des rencontres et à des interviews à la télévision de langue anglaise, notamment à "W-5" de CTV.

Théoriquement, juridiquement, le juge Cliche, Me Mulroney et M. Chevrette conservent leur titre de commissaire jusqu'au 31 mai, date à laquelle l'historique commission cessera d'exister.

Cloutier rectifie

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, s'est défendu d'avoir fait une critique sévère du système collégial qui existe au Québec alors qu'il participait à la conférence annuelle des ministres de l'Éducation des pays d'expression francophone, à Paris, la semaine dernière.

M. Cloutier en réponse aux questions de son collègue libéral de Rimouski, M. Claude St-Hilaire, a précisé que les propos rapportés dans les journaux étaient exacts, mais que les titres étaient exagérés.

"On m'a posé une question à savoir si je conseillerais aux pays africains d'adopter notre système collégial. Ma réponse est non et je maintiens ce point de vue. Il ne faut pas avoir beaucoup d'expérience dans le domaine de l'assistance technique pour savoir qu'on ne peut pas exporter tel quel un système d'un pays à un autre.



Pour la première fois, un navire de la République populaire de Chine est arrivé hier au port de Montréal pour prendre livraison de quelque 35.000 tonnes de blé. Le Kuang Hai est un cargo qui jauge 35.000 tonneaux. Il est exploité par la China Ocean Shipping Corporation. Il sera bientôt suivi par un autre cargo chinois, le Ming Hai. On voit ici quelques membres de l'équipage du Kuang Hai qui, après avoir navigué dans les eaux du golfe et du Saint-Laurent, contemplant la métropole pour la première fois, en cette journée de chaleur torride. (Photo Alain Renaud)

Guay admet un enregistrement le 4 juin 73 et la preuve parle d'une écoute du 12 juin

par François Barbeau

Pour accélérer le déroulement de l'enquête de la Commission de police du Québec qui étudie la recommandation de destitution du directeur adjoint de la police de la CUM, M. André Guay, ce dernier a reconnu hier qu'il avait en effet enregistré, le 4 juin 1973, et à l'insu de son chef, M. René Daigneault, une conversation qu'il avait eue avec lui.

Cependant, le Conseil de sécurité de la CUM, dans sa recommandation de destitution de M. Guay, fait état d'une conversation enregistrée le 12 juin et la preuve qu'a faite hier matin l'avocat de M. Daigneault, Me Jacques Clément, est fondée sur l'enregistrement d'une conversation qui s'est déroulée le 12 juin entre MM. Daigneault et Guay.

L'avocat de M. Guay, Me Philippe Gélinas, a souligné qu'il avait de sérieuses raisons de croire que l'enregistrement qu'on reproche à son client, et duquel découle l'accusation d'avoir manqué de loyauté envers son chef, avait plutôt été

fait le 4 juin, mais Me Clément a néanmoins procédé à établir qu'il avait été fait le 12.

Il a ainsi appelé à la barre le lieutenant Maurice Bernier, de la police de la CUM, qui a relaté comment, le 12 juin, M. Guay lui avait demandé de procéder à une écoute électronique au moyen d'un "body mike".

Le lieutenant Bernier a commencé à expliquer comment il se souvenait de cette date, mais Me Clément l'a interrompu, trop tard cependant pour l'empêcher de rappeler que cette journée où M. Guay l'avait appelé pour cette opération d'écoute était une journée torride. Plus tard, ayant appris qu'il serait appelé à préciser une date devant la Commission de police, le lieutenant Bernier a appelé le bureau météorologique de Dorval pour se faire dire qu'en effet le 12 juin avait été une journée torride. Donc, c'était le 12 juin...

L'enregistrement a été fait par le lieu-

tenant Bernier. Il a duré de 10 à 15 minutes, mais M. Bernier n'a pas écouté la conversation qu'il enregistrerait, sauf au tout début, pour lui permettre de faire les ajustements nécessaires à son appareil. Il a néanmoins eu le temps de reconnaître les voix de MM. Daigneault et Guay.

Me Clément a poursuivi sa preuve en faisant déposer le lieutenant Frédéric Trépanier, qui a la responsabilité, à la police de la CUM, des instruments servant à l'écoute électronique. Le lieutenant Trépanier a expliqué que ses registres indiquaient le 12 juin 1973, le prêt d'une enregistreuse à cassette et d'un appareil de radio pour transmetteur au lieutenant Bernier.

Mais les registres n'ayant pas été remplis de la main du lieutenant Trépanier, il fallait entendre l'agent qui les avait remplis, et cet agent n'avait pas été assigné.

La Commission a donc interrompu son audience jusqu'à ce matin pour permettre l'assignation de l'agent Bouliane.

Un troisième témoin a été entendu: l'inspecteur Jean-Claude Berthiaume, de la police de la CUM, chargé par M. Daigneault de faire enquête sur cette histoire. L'inspecteur Berthiaume a raconté comment, en octobre 1974, il avait interrogé M. Guay à ce sujet, et comment M. Guay avait parlé d'une conversation avec M. Daigneault, conversation qui avait été enregistrée.

Mais, a précisé l'inspecteur Berthiaume, à ce moment, M. Guay n'avait pas mentionné de date précise, parlant plutôt de la fin juin, début juillet. Ces mots fin juin début juillet avaient aussi été ceux du lieutenant Bernier lorsqu'il avait été interrogé à la même époque par l'inspecteur Berthiaume. Ce n'est qu'après avoir appris qu'il serait appelé à témoigner devant la CPQ qu'il a cherché à fixer avec plus de précision la date à laquelle l'enregistrement a été fait.

Me Philippe Gélinas a prié la CPQ hier, avant l'ajournement, d'inviter pour lui un témoin à déposer. Il s'agit de M. Walter Lee, du Canadian Intelligence Service of Ontario. M. Gélinas estime qu'une invitation de la Commission de police auprès de M. Lee aura plus de poids qu'un sub poena.

Pour "l'intérêt public"

Pas de caution à 4 grévistes de la United

par Clément Trudel

Le tribunal a refusé hier à quatre grévistes de la United Aircraft la liberté provisoire sous cautionnement, accédant ainsi à la demande des procureurs de la Couronne qui avaient invoqué "l'intérêt public" pour maintenir ces quatre prévenus dans les cellules jusqu'à leur enquête préliminaire.

Vendredi dernier, 30 des camarades de la United Aircraft arrêtés dans l'usine no 2 de la Pratt & Whitney (autrefois United Aircraft, de Longueuil) avaient été remis

en liberté et avaient signé une promesse en cinq points avant de rentrer chez eux.

Contre les 34 pésent des accusations de séquestration, d'effraction dans une usine et de méfait pour des dommages évalués à au moins \$250.000 aux machines-outils de la United Aircraft où sévit une grève depuis 17 mois déjà.

Le juge Maurice Rousseau a lu à un public attentif, à l'heure du lunch, un jugement de 18 pages, spécifiant que "la Cour... est d'opinion que la preuve faite

est suffisante pour déclarer qu'il y a une probabilité marquée que les quatre détenus, s'ils sont remis en liberté, commettront une ou des infractions criminelles entraînant un préjudice grave ou nuisant à l'administration de la justice."

Vendredi, la défense avait cité dans sa jurisprudence le cas d'Yvon Duhamel qui, accusé de méfait public à la baie James, avait néanmoins recouvré sa liberté sur décision du juge Emile Trottier (dans ce cas, les dommages atteignaient plu-

sieurs millions de dollars).

Avant d'être escortés vers les cellules, en présence de leurs femmes en larmes, les quatre prévenus ont dit laconiquement en agitant les bras: Salut, les gars! Il s'agit d'André Choquette, d'André Normandin, de Normand McCutcheon et de Serge Phillips.

Les 34 reparaitront vendredi au palais de justice où le tribunal doit décider si, oui ou non, il y a matière à procès dans chaque cas.

Le juge Rousseau estime, en citant la déclaration canadienne des droits, que le droit au cautionnement n'est pas un droit absolu puisqu'il y est fait mention de "juste cause" pour la détention de certains prévenus.

Les accusations sont graves, dit M. Rousseau et la Couronne n'avait pas à prouver son point, à ce stade-ci hors de tout doute raisonnable. Trente des prévenus ont été élargis mais ces quatre leaders de la grève, arrêtés tôt le 13 mai dans une usine où, selon une photo déposée en pièce à conviction, l'on aurait retrouvé un "arsenal": masques à gaz; casques de fer, bouts de tuyaux, chaînes, manches de haches etc.

C'est la Sûreté du Québec et la police de Longueuil qui ont constitué le dossier d'accusation qui sera étalé vendredi. La poursuite est confiée à Me Haccoun et à Me Léopold Goulet tandis que la défense est assumée par Me Pierre-Olivier Boucher, Robert Lévesque et Claude Melançon.

La décision du juge Rousseau survenait la veille du jour choisi par la Fédération des travailleurs du Québec pour inciter à la grève générale d'appui aux grévistes de la United Aircraft.

Le juge a retenu, des faits présentés à l'enquête sur cautionnement, qu'un camion de location a enfoncé les barrières de la United Aircraft, le soir du 12 mai, qu'il y a eu dix (présumées) victimes de séquestration, que les dommages sont estimés par Pratt & Whitney à \$636.050 et que 26 voitures ont été endommagées dans cette affaire où, au surplus, il dit retenir les "casiers judiciaires récents" ou les "causes pendantes" devant les tribunaux pour ces quatre prévenus.

André Normandin a deux causes pendantes et attend une sentence dans une cause de méfait. Même chose pour Normand McCutcheon. Pour deux "méfaits", Phillips attend ses sentences le 18 juin. André Choquette, qui est directeur de grève à la United Aircraft, attend sa sentence dans une cause de "tapage", il a quatre causes pendantes pour méfaits présumés (aux sessions de la paix) et sept causes pendantes en Cour municipale de Longueuil, dont trois pour méfaits présumés.

Le tribunal présidé par M. Rousseau

aujourd'hui

À 12h30, M. René Lévesque, président du PQ, est conférencier au club Saint-Laurent Kirwanis, au salon Bleu du Ritz-Carlton.

À 12h30, MM. Gérard-A. Laurin et Henry J. Vander Noot traiteront des contrats de construction au déjeuner des rédacteurs de Devis du Canada, au Holiday Inn, 420, Sherbrooke ouest.

De 16h30 à 19h30, audiences publiques du comité de restructuration scolaire du conseil scolaire de l'île de Montréal: Association des parents catholiques du Québec; Provincial Association of Protestant Teachers; The Senior Officers of the English Services of the MCSC; Association des cadres scolaires du Québec.

À 19h, depuis l'école Sainte-Rose, 209, rue Labonté, Longueuil, défilé de parents et d'enfants dans le but de protester contre la fermeture de la seule école francophone du Vieux-Longueuil.

À 20h, assemblée annuelle de l'Association de l'âge d'or, à la Synagogue espagnole et portugaise, au 4894, rue Kevin.

À 21h, assemblée générale annuelle des membres de l'Association libérale fédérale de Saint-Michel, suivie d'une discussion publique avec M. Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor.

Collecte de sang: pavillon Le Gardeur, 60, rue Aubert, 14h30 à 21h30.

La SQ "va à la pêche" sur une conférence de presse de la FTQ

Deux chroniqueurs syndicaux de la presse écrite ont reçu hier des demandes de renseignements de la part de la Sûreté du Québec qui voulait avoir plus de précisions sur la conférence de presse de jeudi dernier, au cours de laquelle les dirigeants de la FTQ ont lancé un appel à la grève générale.

Un premier journaliste, Robert Lévesque, du Journal de Montréal, a reçu hier la visite de deux enquêteurs de la SQ qui voulaient avoir les noms de tous les membres de la FTQ présents à cette conférence de presse et les photographies inutilisées par le quotidien populaire. Gisèle Tremblay, du Jour, a reçu pour sa part un appel d'un enquêteur des services de renseignements spéciaux de la SQ qui voulait obtenir les mêmes informations.

Dans les deux cas, les journalistes ont référé les policiers à leurs articles parus le lendemain de cette conférence de presse. Ils songent d'ailleurs à porter l'affaire devant la Fédération des journalistes professionnels.

L'entrevue des deux policiers avec Robert Lévesque, du Journal de Montréal, donne une idée de l'enquête en cours et de ses objectifs dans la mesure où on peut se fier aux confidences faites dans ces circonstances.

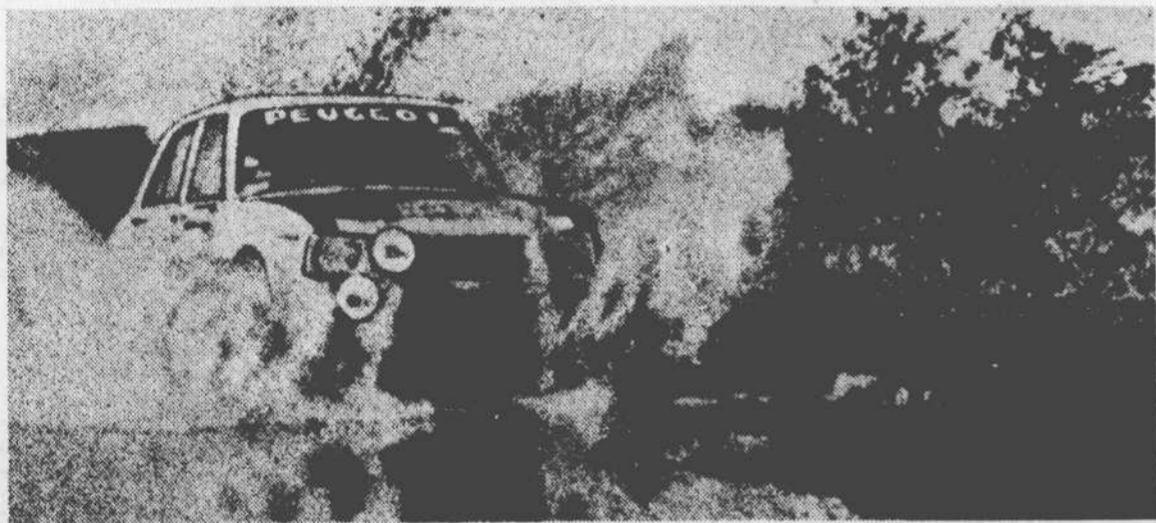
Les policiers, qui se sont identifiés, ont dit qu'ils enquêtaient dans le cadre des activités de la commission Cliche "qui n'est pas morte" et dont les audiences "pourraient reprendre bientôt". Ayant d'abord demandé au journaliste Lévesque sa date de naissance — ce qu'il a refusé de

faire — les policiers ont voulu savoir si des personnes en avaient incité d'autres à débrayer illégalement lors de cette conférence de presse.

Interrogé à son tour les policiers, le confrère Lévesque a finalement appris des policiers que, de toute façon, les journalistes présents à cette conférence de presse allaient tous "être appelés en cour" pour témoigner de ce qu'ils avaient vu et entendu.

Plusieurs personnes, mises au courant hier de ces incidents, se sont dit d'avis que cette enquête pourrait constituer le prélude à des accusations contre des chefs de la FTQ pour des motifs allant de l'incitation au désordre, invitation au débrayage illégal ou pire, appel à la sédition.

D'autres vous parlent de robustesse. Peugeot le démontre...



PEUGEOT 504

Au moment où vous pensez garder votre prochaine voiture plus longtemps voilà une information à ne pas négliger. Après 3600 milles de pistes invraisemblables à travers le Kenya parcourues à toute allure en 4 jours et 4 nuits, une 504 Peugeot a remporté, devant des concurrents sérieux, l'East African Safari, le rallye le plus sévère du monde. Pour Peugeot, la robustesse, cela se démontre.

Après le Maroc et la Côte d'Ivoire, pour la 5e fois Peugeot vainqueur au Safari

NOUVELLE ADMINISTRATION
ROGER
AUTOMOBILES LTÉE
4269 ouest, Ste-Catherine, Montréal

Le concessionnaire Peugeot le plus progressif au Canada
932-2925

INSTITUT HUMANISTE

"ASTRO CLUB"

1700, rue Berri, suite 24 (Palais du Commerce)

MONTRÉAL: 845-9161

QUÉBEC: 529-8131

Des études ont été entreprises sur le comportement humain dans l'espoir de trouver un remède contre la SOLITUDE. LA COMMUNICATION est une solution.

L'INSTITUT HUMANISTE dirige ses efforts et ses moyens scientifiques afin de favoriser la communication sentimentale par la RENCONTRE.

Un appel suffit pour avoir plus de détails; mieux encore, une visite renseigne sur cette méthode qui tente de combattre ce fléau qu'est la SOLITUDE.



Carole et Ivan fondateurs-animateurs de l'Institut

éditorial

La journée de la dernière chance

Sous deux aspects différents, la journée d'aujourd'hui pourrait être la dernière chance offerte à la direction et aux travailleurs en grève de la United Aircraft de régler par la voie de la négociation l'épineux conflit qui les oppose depuis dix-sept mois.

Vers la fin de la semaine dernière, tout indiquait que les sessions d'étude qui se tiendront dans toutes les parties du territoire sous les auspices de la FTQ seraient le point marquant de la journée. Mais la publication tant attendue du rapport rédigé par le médiateur Gilles Laporte apporte une pièce nouvelle au dossier. Pour peu qu'il reste de part et d'autre un minimum de réalisme et d'ouverture, la journée pourrait être la clé de la solution tant souhaitée.

La grève générale à laquelle la FTQ convie aujourd'hui ses syndicats affiliés est illégale et paraît procéder d'une inspiration plutôt improvisée et ambiguë. La FTQ, avec cette initiative, vise-t-elle uniquement le conflit de la United Aircraft? Si oui, quelle action concrète doit suivre dans son esprit les débrayages d'aujourd'hui? Rien n'ayant transpiré des intentions de la centrale à ce sujet, il faudra attendre les résultats des sessions d'étude pour savoir à quoi s'en tenir. Déjà, cependant, l'on devine qu'il ne sera pas facile, en cette période de grandes difficultés économiques, de convaincre les membres de la FTQ de débrayer indéfiniment dans le seul but de soutenir quelques centaines de travailleurs en grève.

La FTQ aurait-elle voulu profiter de la journée de la United Aircraft pour chercher à renforcer sa position dans d'autres dossiers dont elle n'a aucunement fait mention en convoquant les sessions d'étude d'aujourd'hui? Rien, dans les propos de ses dirigeants, ne permet de l'affirmer. On peut déjà prédire, toutefois, que si la FTQ entend se servir des travailleurs de la United Aircraft pour redorer par exemple son dossier dans l'industrie de la construction, elle court vers un échec certain.

Du point de vue syndical, la journée consistera donc surtout à sensibiliser l'opinion des membres et du grand public sur un drame social dont le Québec n'a pas connu depuis longtemps l'équivalent. Pourvu que l'événement demeure dans les limites prévues et ne dégénère pas en un arrêt de travail général et indéfini, il aura une valeur éducative indéniable. Les employeurs seront bien avisés de l'accepter comme un fait plutôt que de chercher à en tirer prétexte pour recourir à des sanctions très rigides.

Si la FTQ avait voulu faire œuvre vraiment éducative, elle aurait déposé franchement ses cartes sur la table et indiqué avec précision le type de solution qu'elle serait prête à appuyer pour disposer du litige. L'ex-

périence enseigne toutefois qu'on peut rarement s'attendre, de la part d'une centrale syndicale, à ce genre de limpidité. Les porte-parole des centrales sont devenus, dans les situations corsées, des politiciens rusés. Ce n'est pas d'eux qu'il faut alors attendre la vérité. Ils préfèrent maintenir en public une ligne dure et réserver pour les entretiens à huis-clos la marge de manoeuvre sans laquelle aucun conflit ne serait jamais résolu.

Dans ce cas-ci, on sait que les pourparlers échouèrent encore récemment sur au moins trois points principaux: Rand, l'indexation des salaires et le protocole de retour au travail. Or, sur chaque point, le rapport Laporte marque, semble-t-il, un progrès important.

Sur la formule Rand, la compagnie United Aircraft, soucieuse de ne pas s'encarner dans un précédent que ses syndicats américains invoqueraient ensuite contre elle, ne semble pas devoir faire de concession. Elle demeure soumise toutefois aux lois du Québec. Pourvu qu'il en assujettisse l'application à des conditions rigoureuses, le parlement québécois serait justifié, à ce stade de pourrissement du conflit de Longueuil, de statuer qu'à l'avenir, cette formule de financement syndical déjà entrée dans nos moeurs fera partie des lois du territoire. Voilà un premier problème qu'il faut résoudre sans délai.

Les parties étaient aussi profondément divisées sur la question de l'indexation. En désespoir de cause, le syndicat réclamait ces jours derniers l'adoption d'une loi rendant obligatoire l'indexation. L'Assemblée nationale ne possède pas les données nécessaires à une telle décision. Comment pourrait-elle prendre trancher par voie de législation cette question qui est au coeur de toute négociation salariale, sans porter par là même une atteinte très dangereuse au principe même de la libre négociation?

Beaucoup plus acceptable à cet égard nous paraissent les propositions que le médiateur Laporte a mises au point en suivant d'ailleurs ce que possible la formule déjà inscrite dans la convention collective des employés de la maison-mère de la United Aircraft à Hartford. Les propositions de M. Laporte sont trop complexes pour qu'on prétende les apprécier sans en avoir lu le texte intégral. A première vue, cependant, elles semblent faire droit à une revendication justifiée des travailleurs en grève. Il restera maintenant à vérifier si la partie patronale est prête à les avaliser. On veut croire que le médiateur les aura insérées dans son rapport après s'être muni de certaines garanties morales auprès de l'employeur.

Il reste enfin la question la plus épineuse de toutes: celle du retour au travail. Sur les quelque 2,500 employés que la United Aircraft comptait à fin de 1973 dans le secteur touché

directement par la grève, moins de 1,000 (on parle de 976, du côté syndical) seraient encore inscrits officiellement sur les listes du syndicat à titre d'employés désireux de rentrer au travail. Plusieurs centaines sont déjà rentrés; d'autres se sont orientés ailleurs; la compagnie a enfin embauché pendant la grève des centaines de nouveaux employés dont elle ne tient pas à se départir.

Appuyé par la FTQ, le syndicat soutient officiellement que la compagnie doit réembaucher tous les travailleurs qui étaient à son emploi avant la grève. M. Cournoyer a semblé hier, dans le résumé qu'il donnait du rapport Laporte, accrédié cette thèse. Mais il serait étonnant que la compagnie abandonne sans autre considération les employés nouveaux qu'elles a embauchés au cours des dix-sept derniers mois. Plusieurs d'entre eux ont acquis depuis janvier 1974 une ancienneté plus longue que celle qu'avaient bon nombre de grévistes lors du déclenchement de l'arrêt de travail: on imagine mal que la compagnie les laisse tomber sans résistance.

Sur cette question, c'est plutôt un compromis honorable qu'une solution unilatérale qu'il faut envisager. Une solution qui définirait, par exemple, l'ancienneté en fonction des mois de service — indépendamment de la date d'embauche — semblerait à priori la plus réaliste si on acceptait de part et d'autre de l'appliquer à tous les employés. Là où l'on ne dispose que de quelque 2,500 emplois pour satisfaire peut-être 3,000 travailleurs, il y aura inévitablement des laissés pour compte. Si l'on pouvait à tout le moins réserver ce sort malheureux surtout aux employés qui restaient encore en-deçà du seuil de la permanence, le malheur que l'on ne peut éviter frapperait à tout le moins suivant des normes qui resteraient imprégnées d'une certaine logique humanitaire. Une fois arrêtées ces normes essentielles, le règlement des cas litigieux pourrait logiquement être confié à l'arbitrage.

La FTQ préconisait ces jours derniers un amendement au Code du travail qui rendait obligatoire le réengagement de tous les employés qui étaient au service d'une entreprise avant le déclenchement d'une grève. Une telle modification au régime actuel de négociations collectives serait lourde de conséquences imprévisibles. Si jamais elle doit être effectuée, ce ne devrait être qu'au terme d'un long débat et non à l'occasion d'une crise.

Dans l'immédiat, une solution négociée demeure infiniment préférable. On ose penser qu'avec la sensibilisation opérée par les sessions d'étude de la FTQ et le rapport Laporte, les éléments nécessaires à cette fin sont enfin réunis et que le règlement final du conflit de la United Aircraft n'est plus qu'une question de jours.

Claude RYAN

L'actualité

La peine de mort

par GILLES MALONEY

"C'est un fait établi que des bonnes suggestions énoncées franchement ne sont pas moins suspectes que les mauvaises, si bien que la personne qui veut faire passer les projets les plus osés doit se concilier le peuple en le trompant, et pour avancer de meilleures suggestions mentir pour devenir digne de foi."

"Notre pays est le seul, avec ses subtilités où il soit impossible de rendre service ouvertement sans avoir recours à la tromperie: celui qui donne clairement quelque bon avis est soupçonné en retour d'en obtenir secrètement quelque avantage."

"Il faudrait, devant les questions très importantes, comme celle-ci, admettre que les leaders prévoient plus loin que nous, qu'ils ont des choses à nous apprendre, surtout parce qu'ils donnent un avis dont ils sont responsables devant un auditoire sans responsabilité."

"Car si le leader et le voteur encourageait le même dommage on jugerait avec plus de sagesse; en fait, c'est en suivant la colère du moment, par suite d'un échec, que nous châtions uniquement pour son avis celui qui l'a proposé et non pas nos propres décisions, qui sont le résultat d'une erreur commune."

"Pour ma part, je ne viens pas contredire ni accuser, car la discussion ne porte pas pour nous sur le crime, si nous avons du bon sens, mais sur la prudence de notre jugement. Si en effet je démontre que des gens sont de grands criminels, je n'irai pas conseiller pour cela de les mettre à mort, à moins qu'il n'y ait intérêt à le faire; et même s'ils semblent avoir un droit au pardon, tant pis, si cela ne paraît pas être bon pour l'Etat."

"Je pense que nous devons décider pour le futur plutôt que pour le présent. Or, dans les pays, la peine de mort est infligée pour plusieurs crimes... Cependant, stimulés par l'espoir, des gens s'exposent au danger, et personne n'entreprend jamais une affaire dangereuse sans se juger capable de l'emporter dans son projet."

"C'est la nature de tous, individus autant

que pays, de commettre des fautes, et il n'y a pas de loi qui empêchera cela, puisque les hommes ont parcouru l'échelle de tous les châtements, en les augmentant pour voir s'ils subiraient moins les coups des criminels. Et il est vraisemblable qu'autrefois, des peines plus douces atteignaient les plus grands crimes, mais comme elles devenaient dépassées avec le temps, la plupart ont abouti à la peine de mort. Pourtant, on brave même celle-ci."

"En bien, il faut trouver quelque menace plus redoutable qu'elle, sinon elle n'a aucun effet. Au contraire, la pauvreté sous la pression du besoin inspire l'audace, tandis que l'abondance par mesure et par orgueil engendre l'ambition, et les autres situations, selon que chacune tient les gens par les passions humaines, poussent aux dangers sous l'effet supérieur d'une force irrésistible."

"L'espoir et le désir s'ajoutent; l'un menant, l'autre suivant, l'un imaginant le projet, l'autre suggérant l'aide d'un coup de chance, causent les plus grands torts et bien qu'invisibles, ils sont plus forts que les dangers qu'on voit. Et la chance, qui s'y additionne, ajoute son aide non moins capable d'exciter; il arrive en effet qu'elle se présente à l'improviste et elle pousse un individu, non moins qu'un pays, à risquer même avec des moyens insuffisants, d'autant plus que des intérêts majeurs, sont en jeu (la liberté ou la domination); alors, entre tous, chacun se surestime follement."

"Bref, il est impossible et extrêmement naïf de croire que, si la nature humaine se porte avec ardeur à quelque entreprise, on a par la force des lois ou par une autre menace un moyen de l'en détourner. Il ne faut donc aucunement se fier aux garanties de la peine de mort et prendre une plus mauvaise décision ni retirer sans espoir aux rebelles toute possibilité de se repentir et de racheter à bref délai leur faute."

Tout ce qui précède a été écrit par l'historien grec Thucydide Olorou, au cinquième siècle avant Jésus-Christ. En serions-nous encore au même point dans la discussion?

lettres au DEVOIR

Une multinationale qui fait la pluie et le beau temps au Québec

Lors de l'assemblée ordinaire du 15 mai 1975, les membres et l'exécutif de la section locale 111 de l'Association internationale des machinistes ont adopté une résolution pour exprimer leur désaccord avec le gouvernement en ce qui concerne la teneur des bills 29 et 30 et son attitude dans le conflit à la United Aircraft.

Il est inacceptable et inconcevable qu'au Québec, en 1975, la vie sociale, économique et politique soit à ce point bouleversée par une compagnie multinationale comme la United Aircraft refuse à

ses travailleurs la formule Rand, qui semble être le principal litige. Ce conflit n'aurait jamais dû prendre de telles proportions.

Après avoir reçu des millions en subventions des gouvernements provincial et fédéral, cette compagnie se montre d'une intransigeance révoltante et dicte ses vœux à nos ministres provinciaux. Malgré la répulsion des syndicats contre toutes les lois coercitives et les injonctions — surtout adoptées au détriment des ouvriers — nous croyons que, cette fois, ce conflit ne peut être réglé sans intervention

gouvernementale, pour mettre à la raison une compagnie à la mentalité colonialiste, afin que soient réembauchés les 1,200 grévistes de la United Aircraft et ce avec leurs pleins droits.

Si le gouvernement avait appliqué à cette multinationale les mêmes mesures rigoureuses qu'il sent aux travailleurs, ce conflit serait réglé depuis longtemps.

Jacques DALPÉ
Président, section locale 111,
Association internationale
des machinistes,
Montréal, le 15 mai 1975

Un tableau du mariage signé Ingmar Bergman

M. Claude Ryan,
Le mois de mai étant celui des amours et des couples qui se préparent au mariage, je crois d'actualité de témoigner de notre confiance envers cette institution aujourd'hui compromise.

Le film d'Ingmar Bergman, "Scènes de la vie conjugale", est un film angoissant. L'angoisse, il la provoque surtout chez ceux qui partagent avec Johan et Marianne une mentalité bien particulière. Pour évaluer la qualité de cette angoisse, il importe, à mon sens, de bien dégager la mentalité qui rend ce couple si malheureux.

Le réalisme des scènes saisit d'abord le spectateur avec une telle force dramatique que l'identification devient le processus d'une illusion des plus subtiles. Les personnages ne nous représentent plus, ils ne sont plus des symboles pour stimuler l'esprit et donner à penser; ils subissent ce que nous subissons, vivent ce que nous vivons, si bien que nous ne savons plus comment sortir de cette situation.

Un indice certain de méprise dans l'interprétation de ce film se-

rait de se demander ce qu'il faut faire pour éviter de telles crises de ménage. Se poser une telle question, c'est jouer le jeu même des personnages: vouloir encore manoeuvrer quand les événements nous boulesquent de fond en comble. Mis en face de faits accomplis, nous réagissons souvent de façon négative. Quand Johan lui annonce son départ, Marianne se défend désespérément. Plus tard, c'est Johan qui en veut à sa femme parce qu'elle ne s'accroche plus à lui et demande le divorce. Au cours de leurs rencontres subséquentes, l'un et l'autre cherchent une ultime vérité pour justifier leur situation désormais équivoque. Qu'est-ce que l'amour? Pourquoi la solitude est-elle possible pendant toute la vie? Autant de questions sans réponses qui révèlent une mentalité d'avance compromise et vouée à l'absurde.

Après réflexion, on dénonce aussitôt le poison de ce film: c'est l'analyse trop poussée qui a gâté les relations de ce couple. Sommes-nous immunisés pour autant? Cette mentalité nous imprègne si profon-

dément que nous avons facilement l'impression qu'en identifiant le mal nous n'en sommes plus menacés. Ils ont manqué de naturel et de spontanéité, ils ont eu peur des conflits et des affrontements, ils ont voulu maîtriser leurs forces inconscientes par un effort de lucidité, ils se sont construits une sincérité et une authenticité pour garantir leur succès, ils étaient trop structurés pour plonger dans la vie réelle. Nous voilà munis d'une nouvelle arme contre le danger qui menace l'amour, mais qu'allons-nous faire avec cette arme pour aimer?

L'angoisse est un signal avertisseur. L'ironie serait un signe aussi implacable. Il y a, dans ce film, une image trop vraie de nos réactions d'hommes et de femmes pour mordre encore à de vains efforts pour "se sauver". Et celui qui voudrait prendre prétexte de ce film pour "sauver" le couple d'aujourd'hui se verrait lui aussi découvert en train de fuir... La beauté de ce film ne se perçoit que dans le courage de la vérité.

Gilles GUERARD
Cowansville, le 15 mai 1975

Le Comité catholique et la liberté religieuse

Voici quelques réflexions concernant le nouveau règlement du Comité catholique.

Enfin, l'école neutre sera possible. Personne n'osait se compromettre. C'est le Comité catholique qui, paradoxalement, la rendra possible.

On a décrié ici ou là le nouveau règlement du Comité catholique. Celui-ci voudrait clarifier l'attribution juridique et fournir l'occasion d'une relance d'un projet éducatif chrétien de qualité et adapté à l'école publique. Ce faisant, il signale et rend possible concrètement trois types d'école:

— l'école confessionnelle, où la catéchèse est obligatoire, sauf

exemption;

— l'école pluraliste, où il y aura enseignement religieux pour ceux qui en font la demande expresse (s'ils sont assez nombreux);

— l'école neutre où il n'y a aucun enseignement religieux.

Le règlement actuel ne propose aucune évolution, aucune uniformisation. Il évite de polariser toutes les énergies de tous les milieux de la province sur cette question. Mais il permet à chaque milieu d'évoluer à son rythme et à son goût. Cela me semble une option remarquable de bon sens et de réalisme. Il ne faudrait pas cependant que les directives émisses ici ou là, spécialement par les administrateurs

scolaires, viennent contredire cet esprit d'ouverture; ni que les autorités locales (sous prétexte d'éviter quelques complications) empêchent l'évolution et le pluralisme justement souhaités; ni que les maîtres par souci de sécurité cautionnent le statu quo; ni que les parents catholiques par zèle apostolique s'efforcent de conserver des structures qui ne seraient que des façades.

Peut-on attendre pareil sens des responsabilités? Je pense que oui, et particulièrement après Vatican II qui a remis à l'honneur la valeur de la liberté religieuse.

Guy DURAND
Montréal, le 12 mai 1975

Pourquoi retire-t-on l'émission 5D des ondes?

M. René Barbin,
directeur de la programmation des émissions religieuses
Société Radio-Canada

Nous avons appris avec étonnement la décision de Radio-Canada de retirer de sa programmation l'émission 5D. Le processus par lequel la direction de Radio-Canada arrive à supprimer tel programme nous laisse songeurs. Nous aimerions savoir les raisons qui vous ont conduit à prendre cette décision.

Les animateurs de Pastoral de la Université francophone veulent souligner l'intérêt qu'ils accordaient à ce programme en séries des informations ouvertes, sérieuses, pertinentes, et parfois audacieuses. Cet intérêt est largement partagé par les personnes des milieux universitaires. Dans une société démocratique, nous croyons qu'il y a place pour des orientations

semblables.

Nous souhaitons que le nouveau programme qui sera présenté à la population reflète cette dimension d'ouverture qu'on appréciait dans celui de 5D.

Gilles MARCHAND, ptre.
pour les animateurs de
Pastoral de la Université
francophone du Canada.
Trois-Rivières, le 12 mai 1975

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Beauport, Ville LaSalle. L'Agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$43 par année, six mois \$23. À l'étranger: \$50 par année, six mois \$28. Tous mois \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par courrier \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement sera par la poste de 10% sur le montant de l'abonnement. Les abonnements sont annuels. Numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (ligne groupée)

Des fuites qui parlent par elles-mêmes

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Une certaine animosité n'est pas chose nouvelle entre les ministères et la presse au Québec, encore qu'il y aurait lieu pour les historiens d'examiner plutôt l'ampleur de l'accord qu'il put y avoir à l'occasion, et pendant longtemps parfois, entre les médias et le gouvernement. Mais quand les choses vont mal pour le parti au pouvoir, il est de bonne guerre, croient certains militants, de s'en prendre aux journalistes: cela fait plaisir aux partisans, cette diversion dispense surtout les officines de faire l'autocritique qui s'impose.

Après les scandales réels ou appréhendés qui précèdent et accompagnent l'enquête Cliche, il était facile que le bouc émissaire journalistique soit de nouveau mis à contribution: sans avoir valeur de sondage auprès des membres du parti libéral, les réactions qui ont fusé au congrès régional de Donnacona en fin de semaine dernière sont symptomatiques d'un certain état d'esprit. L'occasion n'est pas mauvaise d'essayer de faire le point.

Les coupables

Laissons pour le moment l'affaire de "Format 60", que le Conseil de presse ne devrait pas avoir de difficulté à trancher. Une certaine députa-tion ministérielle ne serait pas choquée qu'on mette les journalistes au pas, au besoin par le truchement

d'une loi préservant, il va sans dire, le droit du public à l'information. Quant aux militants de la régionale Jean-Lesage, ils en ont contre les "fuites" et voudraient que les fonctionnaires qui s'en rendent coupables comme les journalistes qui en profitent soient frappés les premiers de renvoi et les autres d'exclusion.

Commençons par en rire quelque peu. Les journalistes sont sûrement coupables de quelque chose pour que les militants libéraux de Portneuf, Québec, Montmorency et Charlevoix soient aussi mal renseignés sur l'origine des fuites. Si les médias n'étaient pas tenus de taire leurs sources et si le parti libéral était plus ouvert à l'endroit de sa base, il y a longtemps que les simples partisans eux-mêmes seraient au courant de la pratique en la matière.

Quelques fuites proviennent, il est vrai, de méchants séparatistes tapis jusque derrière les filières ministérielles. Bon nombre cependant découlent directement de partisans libéraux, de fonctionnaires en proie à des rivalités intestines ou à des remords de conscience, et aussi, il va sans dire, de l'entourage le plus immédiat du premier ministre lui-même. Mais allez donc expliquer aux libéraux de Charlevoix que ce bon M. Robert Bourassa peut aussi à certaines heures favoriser de ses fuites jusqu'à ces dangereux adversaires du régime que sont les scribes du Montreal Star!

Reconnaissons que les journalistes règle générale ne détestent pas ce genre de primeurs, et qu'ils se sont peut-être trop vite résignés au régime anti-démocratique qu'implique une telle rarefaction de l'information publique gouvernementale. Dans un régime qui tend à ne rester public qu'en apparence, et encore, même les informations les plus banales sont cachées maladivement et acquièrent ainsi une plus ou moins ridicule valeur de fruit défendu. La moitié des fuites gouvernementales n'auraient pas lieu si les renseignements sur lesquels elles portent avaient été données à ceux qui devraient déjà les avoir, parce qu'ils y ont droit: les citoyens.

Malheureusement, c'est tout le contraire qui prévaut, non seulement à Québec ou à l'hôtel de ville de Montréal, autre bien connue du pouvoir feutré, mais aussi à Ottawa où les choses trop souvent sont présumées privées. Les autorités font faire des études sur tout et sur rien, à même les deniers publics, et des sommes folles sont engouffrées, au nom de l'Etat, dans la recherche. En principe, ces examens portent sur des problèmes et des questions d'intérêt public. Le public devrait donc en être informé. Bien au contraire, fonctionnaires et politiciens considèrent la plupart des rapports comme leur chose privée et en refusent la divulgation au nom d'un "intérêt public" qu'ils seraient bien en pleine d'expliquer.

Le président du parti libéral du Québec, le notaire Claude Desrosiers, à lui-même tenté de faire comprendre aux congressistes de Donnacona qu'il y aurait moins de fuites si moins de rapports n'étaient pas indûment soustraits à la publication. On reviendra sur la responsabilité du parti libéral à cet égard. Soulignons dès maintenant que cette pratique gouvernementale de l'information "privée" ou "confidentielle" sinon secrète, n'aurait pu prendre une telle ampleur si les chercheurs, les universitaires en particulier, n'avaient pas cédé aussi complaisamment aux avantages qu'on leur offre en échange de leurs savants et discrets services.

Normalement, dans tous les domaines, les universités et les centres de recherche qui se prétendent indépendants intellectuellement — "au seul service du savoir et de la science" — devraient pouvoir rivaliser avec les ministères et les grandes entreprises dans la maîtrise des grands dossiers de politique contemporaine, surtout dans les domaines dits de "pointe". Hélas, le savoir universitaire accessible aux étudiants et au public a souvent pris un retard considérable par rapport aux renseignements que les ministères ou les entreprises accumulent grâce aux bons offices de ces intellectuels qui nous offraient même pas le souci de se réserver la priorité in-

tellectuelle de leurs recherches et le droit d'en user académiquement.

Mais par les temps qui courent, s'il faut tenter un procès en matière d'information gouvernementale, c'est d'abord au régime Bourassa qu'il faut le faire. Les journalistes de la tribune parlementaire ont peut-être tort de céder à la polémique contre l'office de propagande du bureau du premier ministre, après s'être trop commodément laissé donner du tu par M. Bourassa. Mais plusieurs de leurs griefs paraissent bien fondés: confusion de la propagande partisane et de l'information officielle, favoritisme dans la distribution des renseignements de l'Etat, refus des conférences de presse, mésusage des hauts fonctionnaires, retard à publier d'importants rapports, publication en peu d'exemplaires de documents officiels, communication en vrac ou dans des périodes d'engorgement, manipulation des arrêtés-en-conseil, etc.

En attaquant les journalistes sans plus se soucier de l'information gouvernementale, les militants de Donnacona font, sans s'en rendre compte, la preuve qu'ils sont eux-mêmes les victimes de la propagande infantile et du mépris pour l'information véritable qui animent les milieux ministériels, à trop peu d'exceptions près. Quelques ministères, il est vrai, n'ont pas encore succombé à cette conception érigée de l'Etat, et les ministres Claude Forget, Guy Saint-Pierre, et Raymond Mailloux notamment n'ont pas été accusés de pareille domestication de l'information. Le parti qui préside M. Desrosiers a encore fort à faire, cependant, pour renverser la tendance prédominante actuelle, néfaste à l'intérêt public aussi bien qu'aux intérêts des libéraux eux-mêmes.

Le défi des libéraux

Là doivent porter les efforts des militants libéraux qui n'ont pas renoncé au fondement démocratique de leur parti et au caractère public du gouvernement de Québec. Certes, ils ne doivent pas craindre d'attaquer les erreurs ou les fautes professionnelles des journalistes et des médias. Que les militants de la régionale Jean-Lesage se rassurent du reste: leur parti n'a pas le monopole des turpitudes. Au lieu de songer à emprisonner la presse dans un corporatisme anachronique, ils doivent plutôt collaborer avec elle à sortir l'information gouvernementale de l'ornière où se plait à la maintenir le bureau que symbolise M. Charles Denis.

Autrement, ils pourront à l'occasion museler, intimider ou noircir un journaliste. Ils ne sauront toutefois échapper au postulat que les électeurs liront dans leur attitude: ces libéraux "préférèrent les ténèbres à la lumière parce que leurs oeuvres sont mauvaises".

Claude Simard,
ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche,
Assemblée nationale,
le 24 avril 1975.

André Raynaud,
président du Conseil économique du Canada,
allocution prononcée devant le Vancouver Board of Trade,
le 21 avril 1975.

des idées

des événements

des hommes

Le Manuel du 1er mai: réactions de chrétiens engagés

Des chrétiens de Hull

Un événement, une interpellation, un défi

par LYSE BROCHU, ANDRÉ GAGNÉ, FRANÇOISE NANTEL, JEAN-GUY PERREAULT, LÉON ROBICHAUD, JEAN SANSCHAGRIN et GUSTAVE SCHOOVAERTS

Nous avons lu le "Manuel du 1er Mai" et nous aimerions communiquer, nos réactions, en tant que personnes engagées en éducation chrétienne. Cette lecture a aussi provoqué en nous certaines interrogations que nous aimerions partager avec d'autres.

Un événement

Ce manuel a fait beaucoup parler de lui avant de paraître. La peur, souvent mauvaise conseillère, la curiosité, si vite saturée, la "propagande" d'un ministre, etc. ont fait de cette parution un événement avec ses forces et ses faiblesses.

Il est très heureux de constater que des militants se soient très concrètement "engagés"; c'est là une force de témoignage qui ne va pas sans risque et qui compromet plus que les beaux discours, les colloques qui les ont précédés ou certains "clichés québécois".

On voudra noter la valeur pédagogique du Manuel par sa disposition claire, attrayante; c'est un instrument d'apprentissage qui dépasse le "faudrait bien que...". Voilà un très bel exemple de travail par objectif (cf. règlement no 7). C'est également un très bel effort d'intégration pédagogique dont dépend, en grande partie, notre conversion du "mécénat" à l'"organique" (cf. Activité Educative, M.E.Q. déc. 1974).

La force principale de cet événement est la mise en question de notre société quant aux valeurs qu'elle véhicule, plus ou moins consciemment sur l'ère d'aller. Cette société s'achemine-t-elle sur une voie de vraie libération ou dans des impasses toujours fertiles à la manipulation politique et sociale?

Soulignons en contre-partie certaines faiblesses ou lacunes de ce document. L'initiation à la lutte des classes va-t-elle dans le sens d'une vraie promotion de la personne, de la solidarité que l'on veut promouvoir?

Quelques projets sont attachés de simplisme qui rappellent une certaine "quétainerie" que l'on reprochait naguère à nos prédécesseurs, style "Mon cahier de religion" des années 40 ou certaines enquêtes de l'Action Catholique. "Charrier d'un côté ou de l'autre demeure toujours du charriage et nous avons notre voyage".

Quant à la clientèle, compte tenu que ce manuel est destiné

aux enseignants mais en vue des élèves, ne risque-t-on pas, en certains cas, d'endoctriner, c'est-à-dire de faire avaler tant que ça gobe, sans que l'on pige? Serait-ce un reste de "catéchisme"? Compte tenu que ce manuel a un but "stratégique", nous notons l'ambiguïté, voire l'inexactitude de certains termes:

- Solidarité: se définit, entre autres, "l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance (Petit Robert, p. 1663). Faisons attention à une facilité d'accaparement des mots, ce qui les vide de leur sens (vg. la sociale démocratie) et a comme conséquence de brouiller les situations et de très mal servir la vraie liberté.
- Travailleur: le sens du mot "travaillleur" est par trop limité, ce qui n'a pas comme effet de le valoriser. La dignité est dans la qualité du "service". Ne sommes-nous pas tous travailleurs?
- Catéchèse: éducation de la foi, centrée sur la parole de Dieu (Bible) et incitant à un engagement personnel dans le respect de la liberté (cf. règlement no 1, article 2a). Voilà bien une matière servie à plusieurs sauces et qui devient souvent un "fourre tout". Face aux projets dits de "catéchèse" (7-9-18), etc.), nous nous demandons si c'est bien là la catéchèse, ce qu'on en pense et ce que l'on en fait concrètement?

Une interpellation

Quel est notre sens du collectif, la valeur de notre conscientisation, surtout de notre agir socio-politique? Sommes-nous des révolutionnaires de salon, membres de la cellule "pan-toufle", discutant des malheurs du "petit" en imitant le plus possible la vie du "gros", contesté, tant que nous n'avons pas pris sa place?

Sommes-nous capables de réfléchir à partir de la radicalité de l'Évangile? Que veut dire: "Malheur au riche"; "Ce que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à MOI que vous l'aurez fait"; "Vous serez jugés à partir de vos actes"; "Vous êtes le Sel de la Terre"; "Des fils de Lumière"; "Le Royaume souffre violence et ce sont les violents qui l'emportent"?

Un défi

Voilà bien un "défi formidable", comme nous le rappelle Jacques Grand-Maison (Le Devoir, 20-04-75) pour nous qui avons des responsabilités de construire avec d'autres le "projet éducatif" ainsi que la société juste qui fera un usage honnête de l'AVOIR.

Avons-nous détrôné en nous le "matérialisme" sans âme qui est le plus gros dénominateur commun du capitalisme libéral aveugle et du socialisme "frelaté" si bien véhiculé par des

slogans du type "qui s'instruit s'enrichit"?

En tant que responsables, quelle valeur de l'homme proposons-nous ou collaborons-nous à réaliser?

Sommes-nous des provocateurs de "s'éduquer" ou des "couvreurs" de programmes?

Acceptons-nous activement les risques du métier dont la liberté de "construire avec...".

Avons-nous le courage lucide d'élaborer des objectifs réalistes et concrets, mesurables, en rapport avec des valeurs à redécouvrir?

Nos projets auront-ils le respect intelligent et honnête de l'héritage, le réalisme exigeant du quotidien, l'élan du souffle qui peut, par nous, renouveler la face de la terre?

"Nous avons besoin de chacun de nous..."

■ Le Manuel du 1er mai de la Centrale de l'enseignement du Québec continue de susciter des réactions diverses à travers le Québec. Parmi les opinions qui continuent de nous parvenir à ce sujet, nous en extrayons aujourd'hui trois qui émanent de chrétiens engagés dans l'éducation ou l'action en milieu populaire. Une première nous vient d'un groupe de militants ouvriers de la région de Hull. Une seconde émane d'un groupe de prêtres et de laïcs au travail dans les régions de Montréal, Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe. La troisième nous est communiquée par une religieuse-enseignante de Québec. Ces trois réactions ont un trait commun: elles dénotent un souci de comprendre et de s'interroger avant de juger.

Une religieuse-éducatrice devant le Manuel du 1er mai

par THÉRÈSE SASSEVILLE, o.s.u.

On a mené un tel sabbat autour du "Manuel du 1er mai" que le simple fait de vouloir lire le document peut produire un scandale. Que dire alors quand c'est une religieuse qui se permet de l'étudier? Avec du retard peut-être, j'ai quand même lu le cahier de la C.E.Q. et pour parler les bien-pensants, je dirai tout de suite quelques sont, à mon sens, les faiblesses de son programme.

En premier lieu, je suis surprise qu'on propose les problèmes de la classe ouvrière à tous les jeunes, sans discernement d'âge et de maturité psychologique. Comment penser, en effet, que les élèves de l'élémentaire et du secondaire, puissent voir avec objectivité les problèmes qu'on leur propose? Même si les faits dénoncés étaient à l'abri de tout soupçon, même si la présentation est coustillante d'intérêt, comment à l'âge où l'émotivité est explosive, mettre en relief les injustices criantes de notre monde économique: l'inflation galopante du coût de la vie, les profits scandaleux des multinationales, les drames de l'amiante et que d'autres encore. Ni plus ni moins, c'est donner de la dynamite aux enfants. Imprudence notoire! Manipulation des esprits propre à développer la violence et les parti-pris aveugles, propre encore à susciter cette vision unilatérale du monde qu'on dénonce chez les capitalistes.

En outre, cette lecture de textes sur les pays socialistes, sur Cuba, la Chine et les autres, proposée à tous les âges, me laisse un peu sceptique. J'ai peur qu'on veuille entraîner les élèves vers un socialisme calqué sur ce qui se fait ailleurs, sans bien montrer le caractère parfois superficiel de cette idéologie qui reste sans portée sur la conduite des gens. Car, il faut bien s'en rendre compte, nombre de socialistes sont des capitalistes qui s'ignorent. Soljénitsyne nous en dit long à ce sujet.

Où, le socialisme qu'il nous faut implanter chez nous doit tenir compte de nos valeurs. Il ne saurait être la dictature d'un parti, fût-il celui des défaits: il ne saurait être une doctrine traduite en slogans qui fassent choc, qu'on débite à temps et à contretemps, mais qui ne changent aucunement le coeur des individus. Or c'est dans le coeur des individus que doit se faire la révolution: c'est le changement des mentalités qu'il faut opérer.

Pour toutes ces raisons donc, le Manuel du 1er mai semble manquer de maturité. Il a des défauts: cela est sans aucun doute. Mais ajoutons aussi que ces défauts sont presque nécessaires pour nous inciter à aller plus loin. Car, même imparfait, il a le mérite de poser la question et de nous contraindre à réfléchir.

Donc, pour l'élémentaire et le secondaire, non au Manuel du 1er mai. Mais pour le Cégep, c'est une autre affaire. Car cette fois, ce n'est plus une seule journée qu'il y faut, mais une option qui couvrirait les deux semestres de l'année scolaire. Peut-être ce cours existe-t-il dans certaines institutions. Mais il ne se rencontre certes pas partout.

Où, pendant toute une année, on réfléchirait sur les thèmes proposés par la C.E.Q. Les profits scandaleux des multinationales, la propagande mensongère qui attribue la hausse du coût de la vie aux réclamations des syndicats, alors que ces excès de prix sont le résultat manifeste des requins de la finance, protégés par la politique ambiguë des gouvernements. Il y aurait aussi le problème de la santé des travailleurs, le drame de l'amiante, les scandales dévoilés par la Commission Cliche, les recommandations de cette même Commission; la grève de United Aircraft, le lock-out de la Regent de Saint-Jérôme et la prise en mains de l'industrie par les travailleurs mêmes. Bref, tant de problèmes qu'il n'y aurait pas assez de cours pendant l'année pour épuiser une telle matière.

Mais surtout, surtout, il y aurait au départ ou au terme, je ne sais, une réflexion sérieuse sur la pauvreté évangélique: Bienheureux les pauvres en esprit! Sinon on a beau chercher des solutions aux problèmes économiques de chez nous, rien n'y fait. L'on se retrouve toujours avec deux camps opposés dans une lutte sans merci: d'un côté, les capitalistes cupides, sourds aux questions de partage, de justice, à jamais fermés à la misère des pauvres, engendrant par leur égoïsme sordide la révolte au coeur des masses; de l'autre côté, des pauvres pleins de convoitises qui n'attendent que leur chance pour prendre la place des capitalistes qu'ils dénoncent. Qui sait? Le gros lot viendra peut-être... Demain, ce sera ton tour... Bref, un problème insoluble!

Je verrais même pour certaines communautés religieuses des cours de conscientisation aux problèmes de notre société. De fait, pour des raisons qu'il serait inopportun de discuter ici, certains lots de religieuses ont développé un esprit bourgeois et se constituent les défenseurs de l'ordre établi — entendons du désordre établi —. Avec elles s'imposeraient de longues considérations sur l'Évangile: sur le "Va, vends tes biens, donne-les au profit aux pauvres, puis viens et suis-moi", qui est au principe de leur vocation; des conférences sur la béatitude des pauvres, sur la Providence qui donne aux oiseaux leur pâture et aux lions leur splendeur. Il y aurait aussi une lecture approfondie des encycliques, des messages des évêques à la fête du travail. Puis la question ouvrière de chez nous, non pour opposer la classe des possédants et celle des démunis, mais pour remettre notre société dans le rayonnement de l'Évangile. Car ce qui étonne au

Québec, c'est que tant d'injustices aient pourri notre monde, alors que nous nous réclamions du message du Christ; c'est que, à peu d'exceptions près, nous soyons devenus cupides; c'est que nous oublions, dans la pratique s'entend, car dans les mots c'est une autre affaire, que le bonheur n'est pas dans la possession de l'or, dans tout le luxe que nous offre, jusqu'à la nausée, la société de consommation.

Pour prendre conscience de cette réalité, pour y apporter d'autres remèdes qu'une révolution violente, une éducation s'impose donc, une éducation qui change les mentalités, qui marque un pas en avant. Une montée vers la civilisation véritable au lieu d'une régression vers des moeurs barbares, vers les lois de la jungle. Les paroles du Cardinal M. Roy dans son communiqué de presse du 24 mars 1974 nous donnent à réfléchir: "Il est urgent, dit-il, de promouvoir une éducation plus complète à la justice sociale auprès de tous chrétiens, employeurs et employés de façon que de telles situations soient évitées à l'avenir, que l'enseignement de l'Église se traduise concrètement, que les employeurs et les employés collaborent afin que le droit d'association syndicale des travailleurs soit pleinement reconnu dans les faits". (Le conflit du Pavillon Saint-Dominique, dossiers de la vie ouvrière, n. 89, p. 526.)

Où, une éducation enracinée dans ces principes dynamiques, sages et réalistes qui n'ont rien de commun avec l'égoïsme des uns et l'idéologie à courte vue des autres; une éducation qui inspire pour la justice des combats vigoureux, pacifiques et qui redonne aux jeunes le goût de vivre dans une société libérée de la violence camouflée des puissants et des menées louches de certains maîtres du syndicalisme.

Si ces projets d'éducation étaient laissés pour compte, il me semble possible, à l'intérieur du programme de philosophie 201, à propos de technique et de travail, d'insister davantage sur le sort des robots du 20e siècle, les nôtres bien entendu; et au programme 301 d'étaler l'absurdité de la condition humaine des ouvriers, et l'insignifiance de celle des magnats de la finance préoccupés avant tout d'or et de whisky.

Ce ne sera pas la chose facile. Car même si vous tenez vos principes de l'Évangile, des Documents conciliaires et des Messages des évêques, vous verrez des parents très dévots se récrier

Voir page 6: Religieuse

D'un message épiscopal à l'autre

Le "Manuel du 1er mai" est-il si éloigné de certains propos papaux et épiscopaux?

par un groupe de militants chrétiens en milieu ouvrier

■ Cette libre opinion qui vise surtout le message du 1er mai du Comité épiscopal de l'éducation nous a été adressé par un groupe de personnes dont les noms suivent: Ugo Benfante (Montréal), André Bolduc (Montréal), Juliette Bonneville (Trois-Rivières), Michel Boyer (Montréal), Jacques Brisette (Montréal), Jean-Guy Dutil (Montréal), Jacques Fillon (Cap-de-la-Madeleine), Liliane Fournier (Trois-Rivières), Normand Guimond (Montréal), Lorenzo Lortie (Montréal) et Germal Théberge (Saint-Hyacinthe).

Dans les journaux du 1er mai, les lecteurs ont trouvé liés (ou opposés) l'un à l'autre des extraits de deux messages: le premier issu du Comité épiscopal d'action sociale; l'autre, du Comité épiscopal de l'éducation.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les options sous-jacentes aux deux textes sont passablement distantes l'une de l'autre. De cela, on peut se réjouir: l'Église, promotrice d'unité, n'est plus l'Église promotrice d'unanimité. Ces deux interventions sont un signe encourageant de pluralisme au ni-

veau même de la hiérarchie de l'Église.

Le message du Comité épiscopal de l'éducation est cependant le fruit de gens qui sont tombés dans un piège où d'autres les avaient précédés. En lisant attentivement le "Manuel du 1er mai", on n'arrive pas à voir où ce texte "prône la lutte des classes" et où il "heurte le respect des autres et dénonce la recherche de l'harmonie sociale" peut-être s'agit-il de cette phrase de la page 8: "Aussi, Max a-t-il imaginé que tous ses amis les animaux pourraient l'aider à combattre ceux qui font de la peine à ses amis les travailleurs".

Étant un peu curieux, nous avons exploré certains messages récents de l'Église pour voir si elle ne "prônait pas la lutte des classes... heurtait le respect des autres... etc." La récolte a été intéressante et nous en livrons quelques gerbes.

"Cependant qu'une oligarchie jouit en certaines régions d'une civilisation raffinée, le reste de la population, pauvre et dispersée, est privée de presque toute possibilité d'initiative personnelle et de responsabilité, et souvent même placée dans des conditions de vie et de travail indignes de la personne humaine".

(Encyclique de Paul VI sur le développement des peuples, no. 8).

"Si la terre est faite pour fournir à chacun les moyens de se substance et les instruments de son progrès, tout l'homme a donc le droit d'y trouver ce qui lui est nécessaire... Tous les autres droits quels qu'ils soient, y compris ceux de propriété et de libre commerce, lui sont subordonnés".

(Ibidem, no. 22)

"La propriété privée ne constitue pour personne un droit inconditionnel et absolu".

(Ibidem, no. 23)

"La situation présente doit être affrontée courageusement et les injustices qu'elle comporte combattues et vaincues".

(Ibidem, no. 32)

"Ce sont en effet les plus faibles qui sont les victimes des conditions de vie déshumanisantes, dégradantes pour les consciences et nuisibles à l'institution de la famille".

(Lettre de Paul VI au Cardinal Roy, no. 11)

"... oubliant facilement que, dans sa racine même, le libéralisme philosophique est une affirmation erronée de l'autonomie de l'individu".

(Ibidem, no. 35)

"Cette nouvelle force (les nouveaux pouvoirs) qui prend sa source dans les besoins les plus fondamentaux des citoyens, vient faire échec à l'anonymat de ces pouvoirs impersonnels, sclérosés et coupés de la vie".

(Message de la CCC pour la Fête du Travail, 1969 no. 3)

"Nouveaux pouvoirs, cela reflète aussi ce sens plus aigu de justice que l'on constate et les fait répudier telle forme subtile et camouflée de pouvoir qui a nom: lobbying, favori-

tisme, patronage, paternalisme".

(Ibidem no. 5)

"Nous acceptons même que ces nouveaux pouvoirs se fassent contestataires et deviennent, s'il le faut, des contre-pouvoirs pour faire cesser des situations inacceptables et intolérables qui dépersonnalisent et aliènent l'homme".

(Ibidem no. 12)

"Le mouvement de libération à l'égard de toutes formes d'oppression prend de plus en plus d'ampleur et gagne de nombreux adeptes. Nous avons confiance que les chrétiens seront aux premières lignes de ce front de libération qui ambitionne de bâtir une société authentiquement humaine."

(Message de la CCC pour la Fête du Travail, 1970)

Terminons par ces lignes très "subversives" du Message de la Fête du Travail de 1973:

"Pourquoi un Canadien sur quatre ne peut-il pas décemment répondre à ses besoins fondamentaux d'alimentation, de vêtements, d'habitation, alors que d'autres s'enrichissent par l'industrie de l'alimentation, du vêtement et par l'exploitation immobilière?"

"Pourquoi est-il si onéreux pour certaines personnes d'éteindre leurs dettes alors que des banques et des compagnies de finances accumulent des profits abusifs?"

"Pourquoi est-il difficile aux gagne-petit d'améliorer leur sort alors qu'il est si facile à d'autres groupes d'élever sans cesse leur niveau de vie?"

"Pourquoi les ententes commerciales internationales sont-elles habituellement conclues en faveur des pays industrialisés?"

Voir page 6: Épiscopat

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISÉS

Montréal-Paris

par AIR CANADA

et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations

dans le monde entier

Tél.: 861-3906

PLUS DE 1¼ MILLION EN PRIX



SUPERMARCHÉ

TIRAGE: 20 JUIN

PLUSIEURS PRIX DOUBLÉS

QUANTITÉ LIMITÉE

suites de la première page

REGGIO FOOD

preuve hier. De plus, le témoin a reconnu que le lendemain des descentes il a eu une rencontre spéciale dans un restaurant de Saint-Hyacinthe avec Massey, Larose et un inconnu.

A cette occasion, Massey a demandé à son fournisseur de ne pas parler des gros noms, soit ceux de Cotroni et de Reggio Food. Il ne m'a pas fait de menace, a déclaré le témoin, mais il m'a dit que "ça serait mieux pour ma santé".

Massey a également demandé à Picard de téléphoner à son employé, Pierre Tanguay de Sainte-Rosalie, son jeune neveu, afin de lui demander de venir les retrouver à Saint-Hyacinthe pour qu'on l'aise de ne pas parler des gros noms. Le témoin s'est exécuté mais il a finalement vu le jeune homme après la rencontre. Il soutient lui avoir alors conseillé de dire tout ce qu'il savait car cette affaire avait assez dure.

André Picard jure qu'il a toujours préconisé la formation de centres régionaux de récupération même si cette mesure aurait affecté considérablement le racket. Cependant, quatre conversations téléphoniques entre lui et Massey ont été produites en preuve et dans l'une d'elles Picard y parle de son contact au ministère de l'Agriculture, l'inspecteur sanitaire Gaëtan Courtemanche. La discussion porte sur une nouvelle réglementation gouvernementale qui pourrait les affecter et Picard tient les propos suivants:

"... le règlement parce que la session rouvre, y sont supposés de travailler après ça pas mal fort... Que notez-vous de cul nous a dit, t'sé... Comprends-tu?... Fait que c'est supposé de tricoter pas mal fort là-dessus... Y'a pas de danger mais heu y faut pas brasser rien, trop trop fort..."

Le témoin a précisé à la demande du juge Dutil que le "trou de cul" c'est l'inspecteur Courtemanche, lequel est chargé d'inspecter son usine. Ce dernier n'a jamais ordonné la moindre saisie en vertu du règlement 21 du ministère provincial de l'Agriculture portant sur la dénaturation des viandes dans les usines d'équarissage.

Si Gilbert Massey a été le principal client d'André Picard, il n'a pas été le seul. Marcel Leclerc, un ancien employé de Picard, Claude Casavan, un commerçant de vieille grasse, un dénommé Fontaine et Roger Loiseleur de Berthierville ont aussi participé dans le sillage de ce réseau au racket de la viande avariée. Il y a également d'une certaine façon les producteurs agricoles de la région qui pouvaient retirer jusqu'à \$50 pour une vache morte venue aux charognards. Maintenant, depuis les raids policiers, ils ne reçoivent maintenant que \$5 et parfois moins.

Pour André Tanguay qui se chargeait de la récupération des animaux morts ou malades pour son oncle, les critères qu'il recherchait dans le choix des cadavres étaient uniquement la couleur et la senteur de la viande. Si l'animal était mort depuis trop longtemps ou si les deux indices précités étaient nettement négatifs, alors il ne les prenait pas.

Mais, si l'on en croit les propos enregistrés par les techniciens de la force de frappe policière qui est dirigée par le sergent d'état-major Marcel Ménard de la Gendarmerie royale du Canada, la viande était à ce point de mauvaise qualité que Gilbert Massey était obligé d'en retourner à Picard parce que même lui était incapable de l'écouler. La couleur trop foncée trahissait la qualité de la marchandise.

Les clients s'en plaignaient comme entre autres le Centre d'orientation et de formation des immigrants (COFI) de Laprairie qui, selon le procureur Réjean Paul, était approvisionné directement par Gilbert Massey dont la résidence est située à proximité. Ignorant la combine de leur fournisseur, les autorités du COFI avaient même autorisé Massey à utiliser leurs congélateurs géants pour l'entreposage de la caméote.

Par ailleurs, pour démontrer les dan-

gers du racket et l'état lamentable des contrôles gouvernementaux dans ce domaine, Me Paul a fait entendre le directeur du service vétérinaire du ministère québécois de l'Agriculture, le Dr Lavallée. Celui-ci a d'abord affirmé que sur les quelque 380 abattoirs du Québec, 82 seulement sont surveillés par les inspecteurs gouvernementaux — provinciaux et fédéraux. Bien plus, l'inspection est facultative et seules les entreprises qui le réclament voient leur travail surveillé. Pour les autres, rien, sans compter qu'aucun permis n'est exigé pour exploiter ce genre de commerce.

Quant aux usines de transformation des viandes — les charcuteries — seulement environ 125 sur quelques centaines sont sujettes à des contrôles gouvernementaux.

La consommation humaine de viandes provenant d'animaux morts même en santé est dangereuse car toutes les conditions nécessaires pour que les viandes ne se détériorent pas rapidement ne sont généralement pas respectées. Que dire lorsque les animaux vendus sont malades; dans bien des cas les consommateurs peuvent contacter les mêmes maladies, depuis le cas de la fièvre charbonneuse jusqu'à la mort. Les conséquences les plus fréquentes sont cependant moins graves et se limitent aux troubles d'estomac.

YVES RYAN

Précisant l'orientation qu'il entend donner au travail des futurs conseils, M. Ryan a ajouté: "Je n'aurais jamais accepté la responsabilité qui m'échoit si j'avais vu dans la loi 29 un désir gouvernemental d'abattre les syndicats par la tutelle. Pour moi, cette tutelle c'est une nécessité indispensable et un impératif indispensable. Il n'est pas du tout question dans mon esprit d'entraîner la vie syndicale mais de lui donner une chance de s'épanouir."

Cette dernière remarque du tuteur-chef faisait suite aux remarques formulées hier après-midi par M. Fernand Daoust, le tuteur de l'ensemble de la FTQ-Construction depuis décembre dernier.

Se refusant de porter un jugement sur MM. Ryan et Guévremont, M. Daoust a insisté sur la nécessité que "les personnes nommées devront bien se garder de ne pas entraver la vie syndicale. C'est là dessus que nous les jugerons, entre autres. Il n'est aucunement question pour la FTQ et ses affiliés d'abandonner les priorités de lutte syndicale sous prétexte que certains individus ont eu dans le passé des comportements répréhensibles".

Quant aux réformes que nous recommandons nécessaires, a poursuivi M. Daoust, nous continuons de croire qu'elles doivent être pensées et exécutées par le mouvement syndical lui-même. Sans quoi elles risquent d'être éphémères. La FTQ, en tout cas, a l'intention de continuer à travailler à travers les divers comités rattachés à sa tutelle. La venue des tuteurs gouvernementaux ne change rien à cela.

Quant aux autres questions — et elles sont nombreuses — M. Daoust a dit qu'il n'en commenterait aucune avant la semaine prochaine. Il a toutefois admis que certaines ambiguïtés dans le mandat des tuteurs pouvaient, à long terme, gêner certains conflits.

Un important conflit de juridiction pourrait en effet résulter de l'application de la loi 290, régissant l'industrie de la construction, et de l'exercice de la tutelle. De par la loi 290, c'est la FTQ, comme la CSN et la CSD, qui demeure partie négociante et représentative du décret provincial. La loi 29, créant la tutelle, donne d'importants pouvoirs aux tuteurs, dont celui de changer les constitutions. Mais nulle part, il est dit qu'en cas de conflit majeur avec la FTQ, les tuteurs auront le droit de représenter les syndicats. La définition des objectifs syndicaux et les modalités de l'action syndicale demeurent donc le fief de la FTQ-Construction et de son Conseil provincial.

Les tuteurs, pour leur part, auront le contrôle des moyens d'action puisqu'il leur est réservé de dire s'ils sont démocratiques ou non. Mais comme les objectifs et les actions sont difficilement séparables, il y a là un problème non clarifié dans la loi.

Les deux tuteurs, MM. Daoust et Ryan, ont été d'accord là-dessus.

Si la FTQ n'entend pas faire sien ou approuver carrément les deux nominations d'hier et celles qui surviendront au cours des prochains jours, "pour ne pas être lié en cas de conflit", d'ajouter M. Daoust, la FTQ "ne lance pas de cri de guerre pas plus qu'elle n'offre aux tuteurs de fumer le calumet de paix".

Par contre, d'ajouter M. Daoust, qui admet avoir émis un communiqué "prudent", "il faudra se parler enoément et ça on est prêts à le faire puisqu'on est pris avec le problème".

En cas de problème, le tuteur de la FTQ-Construction pourrait toujours expulser les syndicats en tutelle qui, automatiquement, ne seraient plus représentés face au décret à moins d'un amendement à la loi.

LA FTQ

xiger du gouvernement l'adoption d'une loi d'urgence assurant le règlement du conflit de la United Aircraft qui dure depuis 16 mois.

Pour sa part, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) a invité fortement hier tous les syndicats de la région métropolitaine à utiliser "tous les moyens de pression" qu'ils jugeront bon d'adopter pour faire de ce 21 mai une "journée de solidarité ouvrière". Le CCSNM mentionne aussi bien la grève que la journée d'étude parmi les moyens de pression et affirme que "la CSN assure les travailleurs de son entier appui dans ces actions".

On sait que la CSN avait fait savoir dimanche qu'elle ne lancerait pas "d'en haut" un mot d'ordre de grève générale, mais qu'elle laissait ses syndicats membres libres de décider eux-mêmes des mesures à prendre aujourd'hui.

Il semble aussi que dans certaines régions, comme celles de Joliette et de la Côte-Nord, les syndicats des trois centrales participent massivement à la journée d'étude.

Du côté de la CEQ, le Comité d'action sociale (CAS) a invité hier tous les employés syndiqués de la centrale, enseignants et autres, à exprimer leur appui aux grévistes de la United Aircraft en débrayant massivement partout où cela est possible.

Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a été autorisé, ainsi que cinq secrétaires, à rentrer dans l'édifice de la centrale à Québec pour s'occuper personnellement d'indiquer aux enseignants les 20 points de rassemblement déterminés par la FTQ. Cette autorisation a été accordée "à titre exceptionnel" par les permanents de la CEQ, en grève depuis une semaine.

Le Syndicat des employés de la CEQ a émis hier un communiqué dans lequel il précise que tous ses membres ont été mobilisés pour "préparer et coordonner" la participation des enseignants au débrayage d'aujourd'hui.

M. Yvon Charbonneau a lancé hier un appel à tous les membres de la CEQ pour qu'ils empêchent le gouvernement Bourassa de "soumettre le syndicalisme à l'arbitraire". Ce n'est pas le rapport Cliche que le gouvernement est en train d'appliquer mais plutôt le rapport Fantus, a notamment déclaré M. Charbonneau. Selon le président de la CEQ, le projet de loi 24, qui amende plusieurs articles du code du travail, "va entraîner le contrôle complet des syndicats par le gouvernement".

Entre-temps, plusieurs travailleurs membres du Syndicat des Métallots ont entrepris hier un jeûne de solidarité avec les grévistes de la United Aircraft.

Un permanent des Métallots, M. Roger Bédard, a décidé de jeûner pendant dix jours consécutifs au sous-sol de l'église Sainte-Brigitte de Montréal.

Enfin, le Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC) a fait savoir hier qu'il avait décidé d'appuyer "publiquement et concrètement" les grévistes de la United Aircraft.

UNITED AIRCRAFT

rapprochement de ceux qui étaient offerts par l'entreprise.

Mais la proposition Cournoyer va plus loin et suggère qu'à compter du premier juillet 1977, l'indexation soit incluse dans les échelles de salaires.

Cette indexation, basée sur un indice allant de janvier 1975 à juin 1977, serait de 90 cents l'heure au maximum, et tiendrait compte des fluctuations du coût de la vie.

La convention collective de Longueuil serait en vigueur jusqu'en février 1978, alors que celle de Hartford prendra fin en novembre 1977. S'il subsiste alors un écart entre les deux syndicats des TUA, celui de Longueuil pourra le combler lors des prochaines négociations, laisse entendre M. Cournoyer.

Quel est le coût estimé de cette proposition globale d'indexation des salaires? M. Cournoyer ne peut le dire, mais il estimait dès hier que la compagnie le trou-

vera sûrement trop élevé, eu égard à sa capacité de payer et à sa position concurrentielle dans l'industrie aéronautique.

Le ministre laisse entendre que les deux partenaires devraient faire un bout de chemin pour régler ce conflit qui perdure depuis dix-sept mois, la compagnie en ce qui a trait au protocole de retour au travail, et les TUA pour ce qui concerne l'indexation des salaires. Mais il ne semble pas plus confiant qu'il ne faut sur cette tentative ultime de règlement.

Quant à la formule de sécurité syndicale (formule Rand), les deux parties ont convenu que l'examen en soit fait dans le contexte de la réforme du code du travail, prévue pour cette année.

Interrogé à l'Assemblée nationale, le premier ministre a déclaré pour sa part qu'avec "un minimum de bonne foi", les propositions de M. Laporte sont raisonnables et devraient être acceptées par les deux parties. De toute façon, il estime que la grève "générale" de la FTQ est inutile, non justifiée et fera perdre plusieurs millions de dollars aux travailleurs du Québec.

Et si les parties n'acceptent pas les suggestions Cournoyer-Laporte? s'enquiert le leader parlementaire de l'Opposition.

"Il n'est pas question, répète M. Robert Bourassa, de loi spéciale sur un conflit de travail dans le secteur privé, "parce que si on en fait une, il va falloir en faire cinquante".

"Mais si nous constatons que l'esprit du code du travail n'est pas respecté et qu'il peut y avoir lieu d'apporter des clarifications, c'est une chose qu'on peut envisager".

Le ministre du Travail devait dire plus tard que l'esprit du code du travail implique le réengagement des grévistes au moment de la signature d'une nouvelle convention. Si la compagnie s'en tient à sa proposition de reprendre 250 grévistes seulement? Si elle n'admet pas, concrètement, le droit à la grève prévu dans le code du travail de façon explicite?

MM. Bourassa et Cournoyer ne répondant pas pour l'instant à cette question. C'est prématuré, répond le premier ministre, interrogé au sujet d'une loi d'exception. "Nous allons attendre les réactions des parties et voir quelle sera la position du gouvernement".

Tous deux sont censés être à Montréal aujourd'hui, le premier pour prononcer une causerie devant des hommes d'affaires, le second pour participer à une conférence des ministres de la main-d'oeuvre du Canada. S'il devait y avoir une loi spéciale, et c'est loin d'être sûr, ce ne sera sûrement pas avant que l'Assemblée ait disposé du bill 30 et pas avant la fin de la semaine, au plus tôt.

L'OLÉODUC

ours du déjeuner et devrait traiter du thème général de la rencontre: la place des sociétés gouvernementales (Petro-Canada, Saskoil, Soquip, etc.) à l'intérieur du secteur pétrolier canadien.

Les discussions entre les deux hommes politiques porteront vraisemblablement sur le "futur prix pétrolier au Canada" qui doit être arrêté d'ici peu entre provinces productrices et provinces consommatrices.

Cette question du nouveau prix du baril de pétrole au Canada ne jouera aucun rôle en ce qui regarde la rentabilité future du nouvel oléoduc Sarnia-Montréal. Cependant, le gouvernement fédéral n'a toutefois pas arrêté sa décision au sujet de la tarification qui sera appliquée à la portion terminale du réseau de l'Interprovincial.

Deux thèses s'affrontent. La société de transport soutient qu'il lui en coûtera \$1.03 le baril pour acheminer le pétrole albertain à Montréal, soit 48 cents de plus que le parcours Edmonton-Sarnia. En terme de gallons à la pompe à essence, cela se traduirait par une prime de deux cents en regard du prix affiché à Toronto.

Si le gouvernement fédéral poursuit son objectif de maintenir un prix "unique" dans le centre du pays, il devra, aux dires de la société de transport, subventionner le consommateur et éponger les coûts additionnels qu'il faut encourir pour acheminer un baril de Sarnia à Montréal.

A cette logique économique de la compagnie, M. Macdonald a répondu par la thèse de "l'étalement des nouveaux coûts à l'ensemble du réseau". L'écart de 48 cents serait comblé en faisant appel au principe des vases communicants: la tarification sur la portion ouest du réseau serait relevée afin d'éliminer les distorsions de prix résultant des distances à parcourir.

Le rapport de l'Office national de l'énergie donnant le feu vert à la construction du pipe-line Sarnia-Montréal n'a pas encore été rendu public, aussi en sommes-nous réduits aux conjectures quant à l'autofinancement du tronçon.

Au cours des auditions publiques devant l'Office, la société Interprovincial a dit prévoir un revenu net, après impôt, de 3,4% sur ses futurs investissements. Elle prévoyait retirer des revenus de \$65 millions au cours de la première année de fonctionnement de l'oléoduc Sarnia-Montréal en regard de \$186 millions pour l'autre portion de son réseau.

Dans les milieux proches du ministère de l'Énergie on croit savoir que toute cette question de la future tarification du réseau (donc de son degré de rentabilité financière) sera discutée au cours de nouvelles auditions publiques.

Pendant un an l'Office a tenu des auditions publiques au sujet du pipe-line projeté: trois séances de travail ont vu la compagnie déposer nombre de documents ayant trait à l'approvisionnement en pétrole, aux marchés, aux ouvrages techniques du pipeline, à leur tracé, à leurs répercussions sur l'environnement et finalement à l'intérêt public de la construction.

Le certificat délivré hier par l'Office contient un ensemble de dispositions qui garantissent la "sécurité environnementale" de l'oléoduc. L'organisme fédéral s'est engagé à effectuer l'inspection du pipe-line pendant et après la construction afin de s'assurer que les exigences techniques et celles propres au respect du milieu écologique seront suivies.

Il faut rappeler que si toute cette histoire de la mise en chantier d'un pipe-line Sarnia-Montréal a traîné en longueur c'est que l'audition de la cause a été ajournée deux fois en cours de séance. Le premier ajournement avait pour but de donner le temps à la société Interprovincial de colliger d'autres données au sujet des questions d'environnement alors que le deuxième soulevait toute la question de la rentabilité de l'ouvrage advenant l'épuisement des ressources pétrolières de l'Ouest canadien.

Le 5 mars dernier, le président de la société, M. D.G. Waldon, signait avec le gouvernement canadien une "convention de couverture de déficits" qui garantissait dans ses grandes lignes qu'Ottawa épargnerait les coûts de fonctionnement de l'oléoduc advenant un tarissement des réserves pétrolières à la tête de puits.

Sans qu'aucun chiffre précis n'ait été avancé on estimait dans les milieux fédéraux qu'Ottawa s'était engagé, non seulement à acheter le réseau si l'intérêt national le commandait, mais à couvrir des déficits annuels pouvant atteindre \$25 millions.

LE PÉTROLE

certain qu'ils en adopteront le principe, sinon le taux. A Washington, le shah d'Iran a indiqué que la hausse serait inférieure aux 30% d'inflation que les pays producteurs de pétrole subissent sur les biens industriels qu'ils importent.

Il n'a cependant pas dit qu'elle serait notablement inférieure et cela est suffisant pour inquiéter les pays riches, qui commencent seulement à digérer le quadruplement des prix du brut décidé après la guerre d'octobre 1973.

L'OPEP devrait également s'entendre sur un mécanisme d'indexation des prix du brut sur l'inflation mondiale, afin que leurs revenus ne soient pas perpétuellement érodés par la hausse des prix. Ceci a déjà été à l'ordre du jour de précédentes réunions de l'OPEP, mais sans succès, les pays producteurs se divisant sur les bases d'indexation à adopter.

L'OPEP étudiera en outre un projet toujours d'actualité: le remplacement du dollar comme unité de compte du pétrole, puisque la baisse de la devise américaine constitue un facteur supplémentaire d'érosion des revenus du pétrole.

Le prix futur du pétrole dépendra essentiellement de la situation du marché à l'automne. Il est actuellement excédentaire malgré les réductions de production volontaires de la plupart des producteurs, qui tentent de sauvegarder ainsi leurs revenus nominaux. Le Koweït vient d'ailleurs de proposer une nouvelle réduction de production plutôt qu'une hausse des tarifs, afin que les pays consommateurs ne puissent stocker du brut et peser sur les prix, dans l'avenir.

Paradoxalement, la fin de la récession en Occident, annoncée pour 1976, ne sera pas une bonne chose sur le plan pétrolier pour les consommateurs. La reprise de l'activité entraînera une hausse de la demande, donc une tension sur les prix. C'est pourquoi, pour éviter que les prix du pétrole ne flambent à nouveau, les pays industrialisés ne doivent compter que sur eux-mêmes et accepter une reprise rapide du dialogue avec les pays producteurs de pétrole. C'est seulement si ces derniers jugent les concessions satisfaisantes qu'ils accepteraient de limiter la prochaine hausse du brut à des niveaux "raisonnables" et acceptables par les pays riches.

L'OPPOSITION

bunal de la construction, une division du Tribunal du travail, et chargé de toutes les plaintes pénales relatives à la loi 290, au décret et aux normes en matière d'hygiène ou de sécurité physique, et le reste.

Tout comme lors de l'étude du projet en deuxième lecture, la semaine dernière, l'opposition a fait valoir que le gouvernement devrait se conformer aux règles habituelles et traditionnelles qui imposent le fardeau de la preuve sur la poursuite en matière pénale ou même en matière criminelle.

Le ministre répond que ce principe n'est pas intangible et qu'il est enfreint dans de nombreux cas, exemple le recel ou la possession de drogue, ou le fardeau de la preuve repose sur le présumé contrevenant.

M. Choquette ajoute, tout comme le rapport Cliche, qu'il est difficile de faire la preuve de culpabilité dans la construction à cause du climat particulier à cette industrie et de la piètre rédaction des textes législatifs. "Le ralentissement de travail est une façon d'agir qui s'est pratiquée assez fréquemment dans le domaine de la construction, mais on imagine facilement la difficulté de faire une telle preuve", commente le ministre.

Le procureur-général doit avoir les moyens de faire respecter la loi, ajoute-t-il, d'autant plus qu'il lui appartient, et à lui seul en vertu de la loi 30, d'intenter des poursuites selon les règles anticasseurs.

Mais, rétorque le chef de l'Opposition,

la météo

Une circulation du sud d'air chaud et instable procure à l'ouest de la province du temps ensoleillé. Des risques d'orages sont présents en fin de journée. Une zone frontale s'étendant du sud de la baie James jusqu'à Québec amène aux régions au nord de cette zone des nuages et de la précipitation sous forme de pluie. Des orages y sont présents. Une crête de haute pression se construisant sur l'est de la province poussera ces nuages plus vers l'ouest et les nuages persisteront sur ces régions demain. Dans l'ouest de la province les températures seront encore au-dessus de la normale. Hier à Montréal un record de température a été battu alors que le mercure a atteint 30 en après-midi. L'ancien record était de 23 en 1959. A Saint-Hubert, en banlieue de Montréal, on a enregistré la température la plus élevée depuis le 19 août 1971 alors que le mercure atteignait 32.

Régions Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie: Temps chaud accompagné d'averses ou orages. Maximum près de 25. Aperçu pour jeudi: Peu de changement.

Région Chibougamau: Pluôt nuageux avec averses ou orages. Maximum près de 20. Aperçu pour jeudi: Peu de changement.

Régions Outaouais, Montréal, Laurentides, Cantons de l'Est: Ensoleillé plus nuageux avec possibilités d'averses ou orages. Maximum 28. Aperçu pour jeudi: Peu de changement.

Régions Québec-Trois-Rivières, Lac St-Jean: Nuageux avec averses ou orages. Maximum 15 à 18. Aperçu pour jeudi: Peu de changement.

Régions Sept-Îles, Gaspésie: Ensoleillé. Maximum 15. Aperçu pour jeudi: Beau.

Région Rimouski: Nuageux avec des averses et risques d'orages. Maximum près de 12. Aperçu pour jeudi: Peu de changement.

Région Baie-Comeau: Pluôt nuageux. Maximum 8. Aperçu pour jeudi: Beau.

tant sur le plan des principes que sur celui des réalités concrètes, une telle présomption de culpabilité entraînera des difficultés considérables. Dans la construction comme ailleurs, un accusé doit être présumé innocent jusqu'à ce qu'on fasse la preuve de sa culpabilité, dit M. Jacques-Yvan Morin.

Il faut valoir en outre les possibilités de chantage ou d'intimidation contre les travailleurs en cause.

Dangereux précédent et ouverture à l'arbitraire, c'est ainsi que l'Opposition officielle, de même que l'unioniste Maurice Bellemare, voit le projet anticasseurs. Par suite du décès de son père, M. Fabien Roy était absent hier.

L'Opposition a d'abord présenté un premier amendement, rayant la présomption de culpabilité. Seuls MM. Morin, Robert Burns et Bellemare ont voté en faveur, les libéraux estimant avec M. Choquette que "le pourrissement extrême" dans la construction exige de prendre les grands moyens. Mais il donne l'assurance que cette mesure sera limitée dans le temps et qu'il n'a pas l'intention de l'étendre à tous les domaines du travail. Dans la construction, lance-t-il, il faut mettre fin à la trahison des travailleurs par leurs chefs syndicaux qui, encore la semaine dernière, les ont forcés à quitter les chantiers.

L'Opposition revient à la charge, suggérant que le salarié, le simple employé, ne soit pas présumé coupable en cas de ralentissement ou d'arrêt de travail en cours de décret.

M. Choquette résiste encore: ce n'est pas le temps de la mollesse ou de la faiblesse, selon lui, mais bien plutôt l'heure de faire respecter l'ordre de la loi par tous, y compris le simple travailleur. Mais il ne peut être coupable si on le force à débrayer, fait valoir l'Opposition. Le ministre ne bronche pas et l'amendement est défilé par les ministériels.

Un troisième amendement du Parti québécois préciserait dans le texte de loi que la présomption de culpabilité ne vaut que pour les quatre syndicats de la FTQ-Construction en tutelle, et pour la seule durée de cette tutelle.

Les discussions en étaient là au milieu de la soirée.

RELIGIEUSE

Suite de la page 5

parce que vous semez dans l'esprit de leurs enfants (des collégiens de 20 ans) de la graine de révolution. Le Manuel du 1er mai a donc raison de dire: "A cause de la définition bourgeoise de l'enfance qui fait des enfants des êtres non productifs, irresponsables, apolitiques, les enseignants, ces êtres sans défenses, osent parler de ce qui est vécu réellement par un grand nombre d'enfants et leurs familles: conflits, pauvreté, chômage, grèves exploitation, font scandale".

Pour tout dire, si le Manuel du 1er mai dénote de la verdeur, de l'imprudence; s'il accuse des traits de ressemblance avec le marxisme et s'il faut sur ces points prendre ses distances, il véhicule pourtant des idées qui demandent d'être comprises, exploitées, greffées sur d'autres troncs, pour que le Québec nous donne véritablement le goût de vivre.

ÉPISCOPAL

Suite de la page 5

sés au détriment des pays qui fournissent la matière première?"

L'exploitation deviendrait-elle un rouage normal de notre civilisation?"

Enrichissons notre vocabulaire

"Prôner" et "constater" la lutte des classes, ce sont deux choses différentes. Quand des évêques écrivent "qu'il est difficile aux petits d'améliorer leur sort et que les riches élèvent sans cesse leur niveau de vie", est-ce qu'ils prônent ou constatent la lutte des classes? Pourquoi alors, lorsque des gens disent que "l'école ne sert pas l'intérêt des travailleurs", les accuse-t-on de "prôner" la lutte des classes?

Qui "prône" la lutte des classes? L'ouvrier qui fait la grève pour protéger sa santé ou le médecin qui se désaffilie du Régime de l'Assurance-Maladie parce qu'on n'accepte pas qu'il prenne 1/2 minute pour faire un "examen médical"? Le "Manuel du 1er mai" qui fait saisir aux élèves l'importance de la "Formule Rand" dans la lutte syndicale ou la femme qui dit: "C'est rendu que les ouvriers prennent leurs vacances aux mêmes places que nous autres?"

On pourrait faire la même démarche avec les expressions "heurter le respect des autres" et "dénonçant la recherche de l'harmonie sociale".

Là où on peut être en accord avec ce message, c'est quand on y dit: "L'étudiant ne doit pas y (à l'école) être la victime d'un chantage social ou d'une guerre idéologique". Pourvu, bien entendu, qu'on l'entende de deux façons. Premièrement, qu'on ne privilégie pas une forme de chantage ou une idéologie à l'exclusion de l'autre, comme cela se fait actuellement. Deuxièmement, que l'on ne prétende pas que l'école soit un lieu où les étudiants n'apprennent pas ou n'apprendraient pas à penser: théorie soutenue par un ministre bien connu.

Le message pose aussi la question: "A qui appartient l'école"? Nous sommes bien d'accord pour dire qu'elle appartient d'abord à la population et principalement aux parents" et "qu'ils doivent être munis de mécanismes démocratiques efficaces pour influencer... sur les orientations fondamentales de l'école". Nous sommes d'accord, si cela veut dire que ces "mécanismes démocratiques", font une place à des gens du monde ouvrier et tiennent compte des réalités sociales (y compris, les réalités ouvrières) dans l'orientation de l'école.

L'énunciation de principes, c'est très beau; mais, il faut bien voir ce qu'on met derrière ces principes. Massivement, l'école ne tient pas compte du monde ouvrier, pas plus que des autres réalités sociales; pour s'en rendre compte, il suffit d'aller y voir et de se référer à de nombreux travaux en ce domaine.

Les ouvriers sont plus ou moins systématiquement déçus des pouvoirs qu'ils ont pris (C.L.S.C., cliniques juridiques, garderies, injonctions, etc) et on a bien l'impression qu'on ne veut pas qu'ils participent efficacement "aux mécanismes démocratiques efficaces" de la société. Le message du comité épiscopal d'éducation aurait bien fait de fouiller ce problème et de dire sa position face à cela, parce que finalement, c'est cette situation dans les écoles qui a amené la publication du "Manuel du 1er mai".

La CECO accepte 2 suggestions faites par le Barreau du Québec

par Jean-Pierre Charbonneau

La Commission d'enquête sur le crime organisé a accepté deux des trois recommandations formulées la semaine dernière par le Barreau du Québec au sujet de la télédiffusion de séances publiques de l'organisme.

Dans son allocution d'ouverture hier matin, le président de la CECO, le juge Jean-L. Dutil, a déclaré que les témoins pourraient être représentés par leurs avocats et qu'en plus, suivant une procédure définie, les témoins auront le droit de présenter une preuve pour se justifier et expliquer leur conduite.

Soulignant que cette mesure est une innovation dans le domaine des commissions d'enquête, le juge Dutil a précisé que cela avait été décidé dans le but de démontrer au public que la CECO entend respecter au maximum les droits des individus.

Quant à la procédure qui devra être suivie, le juge Dutil l'a expliquée ainsi: "Afin de permettre à la commission de juger de la pertinence de la preuve, en regard du sujet traité et au mandat, le témoin devra auparavant formuler cette demande par écrit à la commission siégeant en chambre, en exposant les motifs de sa demande, les noms des témoins devant être produits, ainsi que les prétentions de ces témoins. Si les commissaires jugeaient à propos d'accueillir, en tout ou en partie, une telle requête, la preuve devrait en être faite à huis clos (comme la commission fait pour sa propre preuve)

avant d'être présentée au public. Cette prescription de présentation est motivée afin d'éviter les salissages inutiles, les calomnies et les médisances auxquels peuvent se prêter certains individus."

Quant à la troisième recommandation du Barreau qui demandait que les témoins aient le droit d'être contre-interrogés, la CECO a décidé de ne pas y donner suite. Cependant comme cela se faisait auparavant, les avocats pourront faire préciser par la Commission ou ses avocats certaines réponses jugées incomplètes.

"Il s'agit d'une commission d'enquête et il n'y a devant nous aucun accusé", a tenu à rappeler le juge Dutil. "Ce ne sont que des témoins qui comparaiseraient devant nous et leur rôle devrait toujours être interprété comme étant celui de témoin devant éclairer la commission. Ce serait faire preuve d'injustice que de considérer les témoins comme des accusés ou même des impliqués dans le monde interlope. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un procès où notre commission ne peut condamner personne, sauf pour outrage."

Par ailleurs, le juge Dutil a expliqué que la commission a choisi de commencer ses travaux en 1975 sur le racket de la viande avariée parce que cette combine touche tous les citoyens, du plus riche au plus pauvre, et qu'il importe de démontrer aux consommateurs de quelle façon ils peuvent être victimes des proli-

gers et comment ils peuvent contribuer involontairement à enrichir des gens qui échafaudent des systèmes et des réseaux pour les frauder.

"Preuve d'approche" sur la "barbotte" Victoria Sporting Club, Côté et Gagnon

par Clément Trudel

Devant le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions de la paix, a débuté hier l'enquête préliminaire dans un dossier mettant en cause Jean-Jacques Côté et René Gagnon, et la "maison de jeu" qui aurait existé au Victoria Sporting Club, de Longueuil.

Le permis de ce club a été annulé en juin 1974; la raison en était, selon le témoin Gérard Beauchemin, caporal de la Sûreté du Québec, que le Victoria Sporting Club ne faisait pas les rapports annuels qu'il était tenu de fournir au ministère québécois des Institutions financières. La Couronne se livre pour l'instant à une "preuve d'approche".

J.-Jacques Côté est l'ancien secrétaire particulier du ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue. On accuse Côté et Gagnon d'avoir conspiré, avec Frank Dasti et Nicolas Di Iorio, dans un dessein illicite: exploiter une maison de jeu et de pari et contretravailler le travail de la police et de la justice en l'occurrence.

M. Beauchemin n'a pas encore mentionné le nom de M. Gagnon, dont le procureur est Me Jules Lesage.

La poursuite a toutefois annoncé qu'elle devait compléter la présentation d'autres éléments de preuve avant de ce faire.

Les séances de cette enquête reprennent le 27 mai, au sujet de ce que la SQ qualifie de "barbotte", sous le couvert d'un club voué à la récréation et aux sports. Cette barbotte aurait au surplus

fonctionné avec des administrateurs qui se retrouvent au Cygne Blanc (Brossard) et au Blue Stripe Mounted Riders (Pierrefonds).

Toujours selon le témoin Beauchemin, ces tenanciers dans les trois clubs précités ont nom: Frank Dasti, Ulrich-Arthur Laverdure, William Munro, V. Batista, F. Carloni etc.

Depuis 20 ans, de multiples procédures judiciaires ont été entreprises contre le Victoria Sportif Club. Deux condamnations intervinrent, l'une en 1956, l'autre en 1971. L'un des plus anciens administrateurs de ce club fondé en 1934 fut un dénommé Greco.

Le ministère public est représenté par Me Fernand Côté dans cette cause où l'enquête préliminaire risque d'être fort longue.

Le Dr Saine devait fournir ces renseignements à son Collège

Le Dr Joseph Saine qui, sur conseil de ses avocats, avait refusé de livrer à une enquête administrative du Collège des médecins des renseignements sur 106 de ses patients, a perdu sa cause en appel.

Le médecin voulait faire annuler une condamnation prononcée par le juge Maurice Archambault: \$500 pour "outrage au tribunal". Sentence rendue en janvier 1973 conformément à l'article 61 de la Loi médicale.

En rejetant l'appel, le juge Brossard

mentionne que les procureurs du Dr Saine, malgré les renseignements fournis par le Dr Brière, du Collège des médecins, disaient ne pas en savoir suffisamment sur le but de l'enquête menée par le Collège. Les avocats de Saine avisaient même le Collège qu'ils ne recevraient pas le Dr Brière lorsqu'il se présenterait au bureau de Saine, le 17 août 1972.

Cette fin de non-recevoir devait pousser le Collège à prendre des procédures et le juge Archambault déclarait dans

son jugement: "L'intimé (Saine) n'a pas le droit d'imputer au Collège d'autre motif que la recherche du bien commun ou du redressement d'un tort dont la correction relève de sa compétence parce qu'ayant trait à la profession dont il a le devoir de surveiller l'exercice".

Saine aurait donc dû fournir les renseignements que requerrait une résolution du Collège des médecins. Le jugement du juge Archambault est confirmé et l'appel, rejeté avec dépens.

Fausse note de la première cour

La Cour d'appel atténué considérablement une sentence prononcée en Cour des sessions de la paix de Montréal contre un quinquagénaire sans antécédent judiciaire, condamné (juin 74) à six mois de prison dans chacun des trois dossiers où il avait plaidé coupable à des accusations de recel (il y avait aussi eu imposition d'une amende de \$3,000).

Estimant que le premier juge a attribué à tort à Maurice Migneault le dessin

d'encourager un adolescent au vol pour satisfaire son goût de la musique, le premier juge s'était montré fort sévère. En appel, le juge Dubé, avec l'appui des juges Owen et Mayrand, réduit à 15 jours d'emprisonnement la sentence (en créant les jours déjà passés en prison).

Le juge Mayrand souligne que si la Cour d'appel dispose de rapports que le juge de première instance n'avait pas et qui aurait pu l'aider dans l'imposition

d'une sentence plus appropriée, elle peut s'en inspirer pour modifier la sentence (Reine contre Marcon — 1975). En l'occurrence, il s'agissait d'un rapport préliminaire que la Cour des sessions de la paix de Montréal n'avait pas reçu lorsque fut rendue la sentence contre Migneault.

Domicilié chez les F..., Migneault avait accepté de conserver dans son logis des objets qu'il savait volés par l'adolescent.

Les internes appuient leurs aînés

La Fédération des médecins résidents et internes du Québec, qui compte quelque 2,000 jeunes médecins, appuie la position de ses confrères de la Fédération des médecins omnipraticiens, en ce qui touche la non-participation comme moyen de pression dans les négociations actuelles des médecins avec le ministère des Affaires sociales.

Cette forme de contestation ne nuit pas à la qualité et à l'accessibilité des soins, soulignait hier le Dr Hubert Wallot dans un communiqué. Elle a également l'avantage à son avis de conserver la gratuité des soins pour les assistés sociaux et les urgents.

En ce qui touche le minutage des actes médicaux suggéré par le gouvernement, la FMRIQ considère que cela relève sans doute d'une intention louable de contrôler la rémunération et la qualité des soins, en limitant le nombre d'actes posés, mais elle s'oppose à l'application d'une telle norme qui grève la liberté d'action des professionnels de la santé.

Au lieu de miner les actes, le ministère devrait plutôt faire vérifier les cas étranges par les instances déjà prévues et rémunérer à un tarif marginal décroissant les actes à partir d'un certain nombre d'actes posés.

La FMRIQ s'oppose également aux ententes individuelles que le ministère voudrait signer avec certains types de médecins, en l'occurrence, ceux des CLSC. Cette façon de procéder, dit le président de la Fédération, constitue un sabotage du syndicalisme.



Les vacanciers qui s'aventureront cet été dans les provinces Maritimes pourront pousser une pointe jusqu'à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, y voir le musée dui a été érigé à la mémoire d'Alexander Graham Bell, inventeur du téléphone. Le monument qu'on voit ici commémore les expériences qu'a faites Bell dans le domaine de l'aéronautique. (Téléphoto CP)

Les policiers veulent invoquer leurs troubles psychiques

La Fraternité des policiers de Montréal vient de rendre public un mémoire sur les répercussions psychologiques du travail policier dont la principale recommandation est que l'on considère les troubles psychiques ou psychosomatiques des policiers comme des "accidents de travail" pour l'octroi des congés de maladie.

Le mémoire, qui a été préparé en 1972 par le Dr Pierre Dubois, psychologue industriel, et qui a tardé à être rendu public, est une étude exhaustive du comportement psychologique des policiers à partir d'un échantillon de quelque 400 répondants, membres de la police de la CUM.

Cette étude montre que les policiers éprouvent certaines anxiétés et certaines frustrations dans l'exercice de leurs fonctions et elle a permis de déceler des cas de paranoïa et de schizophrénie mais qui demeurent très marginaux.

On voit, en gros, que environ 70 p.c. des policiers ne sont pas nécessairement en accord avec le travail qu'ils doivent exécuter, que 25 p.c. d'entre eux estiment que le public a raison de ne pas leur faire confiance, que 60 p.c. éprouvent des tensions, anxiétés et craintes diverses dans leur travail, que les éléments les plus déprimés de la société qui constituent "une partie importante de leurs fréquentations leur donnent une image plus ou moins pessimiste de la société.

L'étude des comportements psycholo-

giques des policiers montre que ces derniers font preuve d'une méfiance exagérée à l'égard des citoyens, qu'ils ont tendance à ne pas montrer leurs vrais sentiments, qu'ils ont en général une réelle ambition de justice et d'ordre, qu'ils sont inquiets de l'avenir et qu'ils se préoccupent de leur santé.

Les travaux du professeur Dubois au sein de la police de la CUM seraient pratiquement uniques puisqu'il ne semble pas que telle étude ait été faite auparavant ici ou ailleurs. Cependant elle n'est pas comparative de sorte qu'elle ne permet pas d'évaluer les différences de comportements psychologiques chez les policiers par rapport à d'autres groupes de travailleurs. À un endroit le Dr Dubois note que la proportion de 50 p.c. des névroses ou autres symptômes psychologiques décelée chez les policiers n'est pas supérieure à la moyenne des autres citoyens.

L'étude porte aussi sur des effets de telles ou telles heures de travail notamment en ce qui a trait aux relations familiales et conjugales mais encore là les données ne sont pas différentes pour les policiers que pour des milliers de travailleurs obligés de travailler la nuit ou par quarts de relève.

D'autre part, l'étude montre bien le rapport direct qui existe entre certains aspects du travail policier et certains comportements sociaux ou psychologiques; elle fait valoir les insatisfactions

des policiers notamment au chapitre du crédit qui leur est accordé pour leur travail ou toute autre forme d'appui moral dont ils manifestent le besoin.

Le professeur Dubois estime que le policier accidenté au travail en éprouve des séquelles psychologiques importantes et que, seul, le bureau médical actuel ne peut évaluer la capacité d'un policier à reprendre le travail. Mais encore là on ignore le cas d'un travailleur de la construction blessé sur le chantier et qui est apte physiquement à reprendre le travail.

La Fraternité des policiers expose cependant que ce travail a été commandé dans le but d'améliorer le plus possible les conditions de travail de ses membres et les recommandations ne se limitent pas seulement aux congés pour "maladies psychiques" mais à la préparation et l'entraînement des policiers notamment dans le domaine des sciences humaines et des relations publiques. Le mémoire suggère aussi des critères de sélection basés sur des examens psychiques pour le recrutement des nouveaux policiers.

On recommande l'établissement d'un système de relève différent susceptible de moins affecter les policiers dans leurs heures de travail mais on ne suggère aucune formule à ce chapitre.

Le Dr Dubois, frappé par le fort pourcentage des policiers insatisfaits de leur travail ou qui ont l'impression de ne pas pouvoir mettre à profit leurs aptitudes

dans l'exercice de leurs fonctions, soumet l'idée d'un bureau de placement à l'intérieur du corps de police au fins de destiner chaque policier le plus possible à la fonction qu'il préfère et pour laquelle ses aptitudes sont les plus compatibles.

Le rapport a été soumis aux autorités municipales en 72 et à la Commission des accidents de travail. La Fraternité des policiers entend solliciter l'appui de la ville dans la mise en application de certaines recommandations mais il est clair

que la création d'un bureau de psychologues chargés d'octroyer des congés psychologiques ou de prolonger des congés d'accidents de travail constituerait une dépense difficilement appréciable à l'avance.

Pour le reste, l'étude du Dr Dubois ne met pas en cause le système policier ne plus que le rôle traditionnel qu'est dévolu au policier pas plus du reste que la propagation d'une certaine image du policier dans le public.

Sixième semaine de grève des employés de bureau de Dominion

La grève des quelque 140 employés de bureau de la chaîne de magasins Dominion est entrée aujourd'hui dans sa sixième semaine sans que la compagnie ait présenté de nouvelles offres salariales.

Trois séances de conciliation, présidées par M. Raymond Désilets, du ministère du Travail, n'ont rien apporté de concret la semaine dernière. Mais la conciliation se poursuit quand même.

Lors d'une assemblée générale tenue vendredi dernier, les employés de bureau de Domi-

nion ont voté unanimement pour la poursuite de la grève. Tous ces employés travaillent au siège social des Magasins Dominion, 6855, Côte-des-Neiges. Ils sont membres du local 57 de l'Union des employés professionnels et de bureau (FTQ).

Hier, le président du syndicat, M. Robert Deslauriers, a déclaré au DEVOIR qu'il souhaitait que la compagnie Dominion ne se comporte pas avec les grévistes avec le même mépris que la United Aircraft envers ses employés.

Université du Québec à Trois-Rivières

SESSION D'AUTOMNE 1975

MAÎTRISE EN SCIENCES APPLIQUÉES (PÂTES ET PAPIERS)

OBJECTIFS:

- familiariser le candidat avec les domaines fondamentaux du champ d'études concerné;
- spécialiser le candidat dans l'un ou l'autre des domaines suivants: Pâtes et papiers, Génie industriel et Polymères;
- préparer le candidat à la solution de problèmes courants soit au moyen d'un stage industriel pour le candidat dont la formation nécessite une familiarisation avec les problèmes industriels, soit par l'élaboration par le candidat plus familier avec le secteur industriel d'un rapport technique (mémoire) sur des travaux en laboratoire ou en usine;
- sensibiliser le candidat aux nouveaux développements en ce qui a trait aux procédés et méthodes utilisés dans l'industrie des pâtes et papiers.

CONDITIONS D'ADMISSION:

Sont admissibles les titulaires d'un baccalauréat spécialisé en sciences appliquées ou une formation jugée équivalente.

DATE LIMITE: 1 juillet 1975

ADMISSION:

Bureau du Registraire
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières,
Tél.: (819) 376-5454

Harguindeguy est réélu chez les fonctionnaires

QUEBEC (PC) — Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, a été réélu à ce poste pour un second mandat de deux ans, hier, aux élections tenues dans le cadre du 8e congrès biennal du SFPQ, qui se tient cette semaine, à Québec.

M. Harguindeguy a recueilli 318 votes contre 86 pour son unique adversaire, M. Victor Leroux. Un troisième candidat, M. Claude Labrosse, s'est retiré de la course quelques minutes avant le vote.

Les élections devaient se tenir vendredi, mais elles ont été avancées à la suite des critiques dirigées la veille contre M. Harguindeguy. Avant le scrutin, le groupe de M. Leroux a présenté une motion pour que l'élection

soit reportée à la date prévue mais cette motion a été rejetée par vote secret.

Lundi, plusieurs délégués s'en étaient pris à M. Harguindeguy, l'accusant d'avoir préparé son rapport en plagiant les écrits de ses prédécesseurs ou d'autres chefs syndicalistes.

Le rapport soumis au congrès par le président du SFPQ était en majeure partie composé d'extraits de rapports ou d'allocutions de deux anciens présidents, MM. Raymond Fortin et Jean-Paul Breuleux, de l'ancien secrétaire général de la CSN, M. Raymond Parent, du président de la CSN, M. Marcel Pénin, du secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, et des services techniques du syndicat.

M. Harguindeguy s'est dé-

fendu de ces accusations en affirmant que plusieurs positions des congrès antérieurs n'avaient pas encore été mises en application et qu'il avait jugé bon de les reprendre dans leur formulation d'origine afin d'en respecter les auteurs.

"Il est tout à fait normal et sain que les résolutions et vœux exprimés à de précédents congrès soient repris, ramenés sur la table et rediscutés", a-t-il souligné.

Par ailleurs, MM. André Paris et Marcel Ledoux ont été élus respectivement secrétaire-général et trésorier. Trois des six vice-présidents, MM. Roland Saint-Jean, Jean-Guy Fréchette et Marcel Lemieux, ont été réélus. Les trois nouveaux sont MM. Pierre Chassé, Normand Duguay et Camil Thomassin.

Martin Laberge pdg de la RAMQ

QUEBEC (PC) — Le docteur Martin Laberge vient d'être nommé président et directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Il succède à M. Yves Martin, qui a été nommé récemment recteur de l'Université de Sherbrooke. Il entrera en fonction le 1er juillet.

Avant cette nomination, M. Laberge était sous-ministre adjoint responsable de l'Agrément au ministère des Affaires sociales.

Le ministre des Affaires sociales a aussi annoncé la nomination du docteur Fernand Houllé au poste de sous-ministre

adjoint responsable de la direction générale de l'Agrément. Il entrera en fonction le 1er juillet.

Un camion plonge dans l'Outaouais

FORT COULONGE (PC) — Deux personnes se sont présumentées noyées, tôt hier, lorsque le camion dans lequel elles prenaient place a quitté la route et plongé dans la rivière Outaouais. La police poursuit toujours ses recherches afin de retrouver les corps des victimes.

PSST!!!

PEUGEOT 504 DIESEL

Jusqu'à 40 milles au gallon

Location \$180.00 par mois

Biarritz

18, 825 Racette — 323-1900

BUREAU DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL

SOMMAIRE DES BESOINS APPROXIMATIFS EN HUILE À CHAUFFAGE, UNIQUEMENT AUX FINS DE SOUMISSION 1975-1976

Les soumissions adressées au Gérant du Bureau des Achats et indiquant clairement sur l'enveloppe: "Soumissions pour huile à chauffage" seront reçues jusqu'à 10.00 A.M. le vendredi 30 mai 1975, heure de l'ouverture des soumissions à laquelle les soumissionnaires sont invités à assister.

Fourniture de:

- 3,500,000 gallons d'huile à chauffage - lourde type "b" no 6
- 250,000 gallons d'huile no 2.

Le Bureau ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Les soumissions ne seront acceptées que si elles sont faites sur les formulaires officiels fournis par le Bureau. Ces dernières ainsi que les spécifications seront fournies sur demande écrite au Gérant du Bureau des Achats, 6000, avenue Fielding, Montréal, Québec, H3X 1T4.

W. Yarnell
Gérant du Bureau des Achats

ANGLAIS-ESPAGNOL ALLEMAND

COURS DE CONVERSATION

Programmes à partir de

\$75.00

LPS Étage F. Place Bonaventure 878-2821

Language Power Systems
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749768 (Culture personnelle)

UNIVERSITÉ SAINT-PAUL 10e Session de Pastorale pour notre temps
OTTAWA

LE LOISIR: Croître dans la liberté

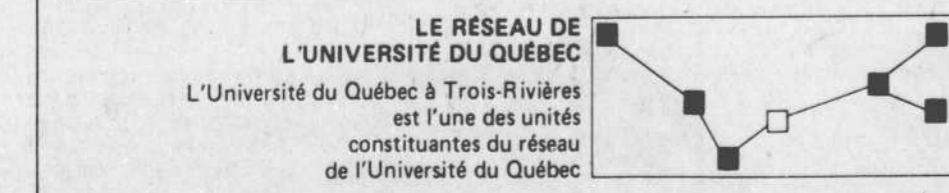
Dix jours de réflexion théologique et pastorale pour les prêtres et autres agents pastoraux.

PROGRAMME:

- Le loisir dans la société contemporaine, sa problématique et sa dynamique productrice (Prof. Joffre Dumazedier, de la Sorbonne).
- Le loisir au Canada français (Prof. J.P. Tremblay, CEGEP de Sainte-Foy).
- Réflexion chrétienne sur le loisir: Bible et loisir (R. Lapointe, o.m.l.); les axes essentiels d'une théologie du loisir et suggestions pour une action pastorale renouvelée (A. Luneau, o.m.l.); la fête, sa signification, ses rythmes et ses rites, sa dénaturation et sa reprise (A. Beauchamp, Office de Catéchèse du Québec).

DATE: 16 au 27 juin 1975.

Renseignements: Institut de Pastorale Université Saint-Paul 223, rue Main Ottawa, K1S 1C4 Tél.: (613) 235-1421



aux quatre coins du monde

Sept jeunes opérés du cœur

NEW YORK (AFP) — Sept enfants grecs âgés de moins d'un an à 16 ans qui viennent de subir des opérations à cœur ouvert aux États-Unis sont repartis, hier par avion à destination d'Athènes.

Les enfants avaient été admis au Metropolitan Medical Center de Minneapolis, dans le Minnesota. L'hôpital fournit gratuitement les soins et le transport aux nécessiteux dans le cadre du programme du Fonds de l'enfance pour le cœur institué par l'établissement en 1969.

Colas a une jambe sectionnée

NANTES (AFP) — Le navigateur solitaire français Alain Colas a été grièvement blessé lundi soir au cours d'un exercice de démonstration à La Trinité-sur-Mer (Morbihan), dans l'ouest de la France. Alain Colas venait de passer tout un après-midi en mer avec une équipe de journalistes de "Paris Match" et c'est au moment où le "Manureva" venait de regagner son mouillage qu'il a eu la jambe gauche sectionnée par la chaîne d'amarrage. Après avoir reçu des soins d'un médecin de La Trinité-sur-Mer, Alain Colas a été transporté dans une clinique de Vannes avant d'être transféré au centre hospitalier régional de Nantes (Loire Atlantique) pour une longue intervention chirurgicale.

Alain Colas, vainqueur en 1972 de la course transatlantique en solitaire sur Pen Duick IV, avait battu le record du tour du monde à la voile à bord du "Manureva" en 1974.

Un monstre marin

DAR-ES-SALAAM (Reuter) — Deux jambes avec chacune des ortels, deux bras avec cinq doigts à l'extrémité, tous deux reliés à un torse où se trouve un œil. Côté droit, un œil qui luit comme une lampe dans la nuit. Une petite corne, une oreille et une bosse semblable à celle d'un buffle, une bouche édentée avec une large langue et un peu de barbe sur le menton: telle est la description d'un poisson monstrueux qu'a pêché un tanzanien dans le sud du pays. Jamais tel "poisson" n'a été pris en Tanzanie, précise le service d'information du gouvernement. Il y a une vingtaine d'années, des pêcheurs tanzaniens avaient capturé un coelacanth, poisson dont on pensait que l'espèce s'était éteinte il y a plusieurs dizaines de milliers d'années.

La NASA européenne

PARIS (AFP) — L'Agence spatiale européenne (ASE), la NASA de l'Europe, sera officiellement créée le 30 mai à Paris et entrera en activité dès le lendemain, annonce un communiqué publié hier à Paris par la Conférence spatiale européenne. La création officielle de l'ASE aura lieu au cours d'une réunion, des ministres et plénipotentiaires des dix pays membres de la Conférence spatiale européenne. M. Michel d'Ornano, ministre français de l'Industrie et de la Recherche, présidera cette réunion.

Deuil inutile

TEL AVIV (Reuter) — Etonné de ne pas avoir reçu de visite de sa famille depuis une semaine qu'il se trouvait à l'hôpital, un accidenté de la route téléphona, pour s'entendre dire que celle-ci pleurait son deuil. Les autorités enquêtent maintenant pour savoir comment M. Yehuda Schwartzman, habitant Ramleh, a pu être porté mort et par la suite incinéré sous son nom. Le jour suivant l'hospitalisation de M. Schwartzman, la femme de ce dernier s'était rendue à la morgue, de l'hôpital pour identifier un corps. Elle était alors dans un état de choc complet, dit-on de source proche de l'hôpital. Remis de ses blessures, M. Schwartzman téléphona à ses employeurs pour connaître la raison de l'absence de sa famille à son chevet. L'employeur constata que la famille célébrait le Shiva (deuil juif d'un parent qui dure sept jours).

Plus d'un crime à l'heure

MEXICO (AFP) — Plus de 100,000 personnes ont été assassinées au Mexique entre 1958 et 1969, soit une moyenne de 8,405 crimes par an et à toutes les heures et demie, indique M. Luis Rodriguez Manzonera, ancien doyen de l'université autonome de Mexico. Selon M. Manzonera, on enregistre au Mexique une agression toute les 38 minutes, un rapt ou un vol toutes les 3 heures et 12 minutes et un vol toutes les 48 minutes.

Deux bombes: un écrasement

WASHINGTON (AFP) — L'explosion d'une bombe est à l'origine de l'accident du Boeing 707 de la TWA, le 8 septembre dernier au large des côtes grecques, et une tentative d'attentat avait été faite 13 jours avant sur le même vol, a révélé lundi à Washington le Conseil national pour la sécurité des transports. Le rapport d'enquête établi par le Conseil indique que la déflagration a eu lieu dans le compartiment arrière de la soute à bagages et a faussé les commandes de manœuvre des gouvernes. L'avion a alors fait une embardée, le moteur gauche s'est séparé de l'appareil qui s'est abîmé dans la mer, faisant 88 morts. Le Conseil révèle qu'une bombe avait été placée le 26 août dans la soute à bagages de l'avion affecté au même vol TWA 841 Athènes-Rome. De la fumée avait été décelée dans l'appareil lors de ce vol mais les enquêteurs avaient alors seulement pensé qu'un briquet dans une valise avait pu être à l'origine d'un petit incendie. En fait, note le rapport, il s'agissait d'un engin explosif improvisé ou d'une bombe qui a mal fonctionné, provoquant seulement un feu et non l'explosion prévue.

Vestiges romains à Ilchester

LONDRES (Reuter) — Des archéologues ont découvert à Ilchester, dans l'ouest de l'Angleterre, d'importants vestiges d'un camp romain remontant à 1800 ans. Des squelettes, poteries, pièces de monnaie et deux broches ont été mis au jour.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

APPARTEMENTS A LOUER

PLACE SIMPSON

Au cœur de la Cité
une adresse de prestige nichée dans une oasis de calme.
On y trouve toutes les commodités désirables
à moins de frais qu'on ne le croirait.

Studios-alcôves, appartements de 1 et de 2 chambres à coucher.

- Piscine intérieure.
- Lavage à vaisselle
- Bain sauna.
- Stationnement intérieur et extérieur.
- appartements de 1 et de 2 chambres à coucher.
- Buanderie à chaque étage.
- Spacieux balcons individuels.
- Television par câble gratuite.
- Chauffage tout électrique.
- Salle de réception.
- Terrasse-jardin sur le toit.
- Air climatisé individuel.

3470-3480 rue Simpson
Bureau de location et appartements modèles ouverts de 10 à 9. Week-end: 10 à 6.

935-9192 23-5-75
935-9244

CHALET A VENDRE

LANTIER: 8 milles Ste-Agathe, été-hiver, 3 chambres, salon, cuisine, entièrement meublé, appareils ménagers neufs. Terrain 40,000 pieds carrés. Tél: M. Guillot jour 288-0116 ou soir 342-1345. 26-5-75

COMMERCES A VENDRE

GALERIE DE PEINTURE exclusive, matras canadiens, plus encadrements et accessoires. Clientèle établie. Très rémunérateur. Convient à artiste et décorateur ou personne affinités artistiques. Jacqueline Pineau, 334-5330 ou 332-3091. Immeubles Westgate, courtiers. 22-5-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-74

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE.

Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Travail 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

FERMES A VENDRE

STE-HELENE: Ferme de 135 arpents, 110 arpents terre arable avec roulant, machinerie, 50 milles de Montréal. Prix: \$57,000. M.L.S. Raymond J. Jubinville, 678-8060 ou 677-4745. Immeubles Carbonneau, courtiers 22-5-75

STE-HELENE: Ferme de 5 arpents, maison, 8 1/2 pièces avec salle de jeux, procherie — 700 poules, nettoyé Lajoie. Seulement \$40,000. M.L.S. Raymond J. Jubinville, 678-8060 ou 677-4745 Immeubles Carbonneau, courtiers 22-5-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDRE-VOUS SCIENTIFIQUE:

Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidenciel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial: veuf(ves) personnes seules. Ecrire case Postale 101, station Rosemont, Montréal. Informations: 729-0680. 21-5-75

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE A VENDRE

BORD DE L'EAU: lac McDonald, 20 milles nord de Lacute, maison neuve en bois rond, hivernisée, sous-sol. Chauffage électrique, eau potable — puits artésien. Prix total: \$22,990. Termes flexibles. Route ouverte à l'année. Tél.: 334-2588. 23-5-75

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

COWANSVILLE: 56 logements en 5 blocs, construction 1972, revenu brut: \$90,000. Première hypothèque \$485,000. fixe 7 7/8% pour 50 ans. Comptant requis: \$50,000. (photo M.L.S.) Robert Tremblay, 658-6635 ou 348-6831 Immeubles Westgate, courtiers 23-5-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE

LAPRAIRIE: Cottage, canadien, briques, grandes pièces, 4 chambres, sous-sol semi-fini, beau terrain 65' x 100'. Prix: \$32,500. M.L.S. Jacqueline Lemieux, 678-8060 ou 659-2344. Immeubles Carbonneau, courtiers 22-5-75

ST-HUBERT: Près Pont Champlain, bungalow briques 1973, 5 1/2 pièces grande cuisine-dînette, porte-patio, occupation immédiate si désirée. Seulement \$3,000, comptant. M.L.S. Mme Mendivil 678-9415 ou 670-2039 Immeubles Westgate, courtiers 22-5-74

ST-BRUNO: Imposant split-level, 10,000 pieds carrés, terrain paysagé, plusieurs arbres adultes, 4 chambres, salon cathédrale, tapis luxueux, salle familiale, style Pub anglais, éléments intégrés, garage au niveau. Thérèse Bienvenu, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers. 22-5-75

ST-HUBERT: Magnifique split-level, chauffage électrique, 5 chambres, "powder-room" dans chambre principale, foyer dans salle familiale, terrain 100' x 104'. Prix: \$47,000. M.L.S. Jacqueline Lemieux, 678-8060 ou 659-2344. Immeubles Carbonneau, courtiers 22-5-75

ST-BRUNO: 4 belles grandes chambres, 2 salles toilettes complètes, salle dîner, chauffage eau chaude, des poissiers, un beau paysage. Fait voir. Thérèse Bienvenu, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers 22-5-75

CENTRE OUEST: Petit duplex pour usage commercial ou édifice à bureaux à vendre ou à louer. Emplacement de choix en face d'une bouche de métro. Prix vient d'être réduit. Toute offre est bienvenue. M.L.S. Nicole H. Gohier 334-5330 ou 735-3273. Immeubles Westgate, courtiers 22-5-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE

A. E. LEPAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

MARIE-DE-FRANCE
Résidence de haut luxe, détachée, sur rue tranquille avec grande salle à dîner, superbe cuisine avec dinette, salon 12 x 27 avec porte au patio en pierre et jardin. Chambre des maîtres 14 x 21 avec bain, grande garde-robe, 2 chambres d'enfants, bain, chambre de bonne et bain, salle de jeux avec foyer naturel, panneaux noyer, garage air climatisé, alarme anti-vol, arrosage automatique. Excluif de Paul Hill, 935-8541, soir 631-3077. 22-5-75

ST-LAMBERT: Luxueux bungalow, 4 chambres, coucher, foyer au sous-sol, entrée indépendante pour bureau de professionnel. Secteur paisible et recherché. Renseignements additionnels sur demande. Photo M.L.S. Paul Gagnon, 655-0368 ou 670-9011.

LONGUEUIL: Offre incroyable, briques et aluminium, 7 pièces, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains complètes, plus sous-sol fini avec bar, salle de lavage, partie de cave avec sortie extérieure, près écoles, parcs, magnifique terrain paysagé avec foyer extérieur, patio, coin de rue, grandes possibilités de rangement, lavande vaisselle encadrée, fenêtres aluminium. Prix très intéressant. Photo M.L.S. Louise Blodreau, 465-2533 ou 670-9011. TRUST GENERAL, courtiers 22-5-75

POINTE-AUX-TREMBLES: propriété superbe construction 1970, pierres-champs, briques, foyer, bar, 2 salles bains, planchers chêne, armoires de cuisine érable, salle à manger, portes-patio, entrée marbre, porte électrique pour garage. A voir. M.L.S. Mance Lapiere, 254-6083 Immeubles Westgate, courtiers 23-5-75

POINTE-AUX-ANGLAIS: Maison prestigieuse superbe, cotege 7 pièces, conçue pour l'acheteur le plus difficile. Mini domaine de 21,000 pieds carrés boisés, vue sur lac, piscine ValMar creusée et chauffée, etc. \$115,000. M.L.S. Louise Laurier, 622-4301 ou 438-7565 ou 738-6124 Immeubles Westgate, courtiers 22-5-75

ST-BRUNO: Luxueux cotege avec foyer, salle familiale en contrebas, salle dîner, 4 chambres, parquetterie, garde-robe avec espace pour rangement, chauffage électrique, garage au niveau, secteur de la montagne. Thérèse Bienvenu, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers 22-5-75

ST-HUBERT: Domaine Champlain, bungalow surélevé, 5 grandes pièces, beau terrain, très bien situé M.L.S. Michèle Halasz, 678-8060 ou 621-0985 Immeubles Carbonneau, courtiers 22-5-75

ST-BRUNO: Résidence prestigieuse. Superbe bungalow, 10 pièces, conçu pour acheter de haut standard, dit l'élégance et le goût surpassent l'imagination. Salon ensoleillé, plafond cathédrale, poutre, foyer unique, cuisine luxueuse. Immeubles Westgate, jardin décoré d'arbres adultes \$100,000. Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers. 22-5-75

LUXUEUSE RESIDENCE, Duvernay, Laval. Split-level, 10 pièces, bureau, etc. \$65,000. Communiqué à 768-7186 M. M. Brouillette (pas d'agent) 26-5-75

ST-HUBERT: Triplex, chauffage électrique, très grandes pièces, planchers bois franc, garage, M.L.S. Jacqueline Lemieux, 678-8060 ou 659-2344. Immeubles Carbonneau, courtiers 22-5-75

NOUVEAU-BORDEAU: Nouveau sur le marché. Magnifique split-level offrant 4 chambres à coucher, salon avec foyer naturel, beaucoup d'extras. Excluif. Cécile Willis, 334-5330 ou 747-9533. Immeubles Westgate, courtiers 22-5-75

REMBOURRAGE
REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourreur. 521-5484. J.N.O.

TAILLEURS
DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure 351 rue Gutzot. Tél.: 388-2352 22-5-75

TERRAINS A VENDRE
AU BORD DU RICHELIEU: 40,000 pieds carrés, 20 minutes du pont Champlain. Fait vendre. Faites une offre. Tél.: après 6 p.m. 255-4474 22-5-75

BROSSARD: Bungalow, façade pierre, construction première qualité, 4 chambres, sous-sol fini, garage, très beau terrain paysagé, clôturé. M.L.S. Michèle Halasz 678-8060 ou 621-0985 Immeubles Carbonneau, courtiers 22-5-75

BROSSARD: Boul. Taschereau, grand terrain commercial près Boul. Industriel. M.L.S. Jacqueline Lemieux, 678-8060 ou 659-2344. Immeubles Carbonneau, courtiers 22-5-75

ACHATS

NOUS ACHETONS vos vieux volumes. Pour renseignements: 651-3152. 2-6-75

ACHETERAIS DISQUES

long jeu: Jazz, classique, rock, blues, western, français. Jusqu'à \$2.00. Tél.: 861-4574 9-6-75

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

BONNE D'EXPERIENCE demandée pour prendre soins d'un jeune bébé et faire légers travaux domestiques. Très bon salaire. Chambre privée. Doit être bilingue. Tél.: 270-1133; après 6 p.m. 937-0576. 23-5-75

AMEUBLEMENT A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix, (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beauharnois est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

VENTE DE DEMENAGEMENT

Le tout doit être vendu, comprenant: piano Heziman, peintures, tapis, lampes, pupitre Georgien, articles de cuisine, etc. 4299 Boul. de Maisonneuve, Westmount 2-6-75

DEMANDES D'EMPLOI

ETUDIANT EN PEDAGOGIE cherche travail d'été. Appelez à 727-4024. 22-5-75

FEMMES DEMANDÉES

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Pour travail à temps régulier de nuit. De 23:30 heures à 7:30 a.m. HÔPITAL BOURGET 645-1673 22-5-75

SECRÉTAIRE LÉGALE

- Avec expérience
- Age minimum - 30 ans
- Bureau centra-ville
- Conditions intéressantes

Demandez Me Léger 849-7017 26-5-75

GARDIENNES

GARDIENNE, excellentes références, garderait chez-elle, enfant, du lundi au vendredi, de 8 a.m. à 5 p.m. Tél.: 274-7406 245-75

LOGEMENTS A PARTAGER

CHERCHE JEUNE FILLE sérieuse pour partager 4 1/2 meublé, quartier Côte-des-Neiges. Tél.: 739-1365 après 5 p.m. 26-5-75

LOGEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: 3 1/2, sous-sol duplex, face parc, chauffé, bien éclairé. Tél.: 731-2678. 26-5-74

MAISON A LOUER A L'ÉTRANGER

HOLLYWOOD: Floride — appartement sur l'océan, 2 chambres bains, tout équipé, 3 mois pour \$1,200. Tél.: 334-8920. 23-5-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite E. Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b. ph. L. es lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

HOMMES DEMANDÉS

INSPECTEURS - VÉRIFICATEURS

Le candidat:
— Agé de 28 à 45 ans, bilingue, jouissant d'une bonne condition physique. Il a complété la 11e année de formation académique.
— Détenteur d'un permis de conduire et satisfaisant les normes et exigences des compagnies d'assurance.
— Il doit être domicilié dans l'une des régions suivantes:
Chicoutimi — Sept-Îles

Le candidat recherché devra posséder une expérience pratique de la tenue des systèmes de paie acquise, de préférence, dans l'industrie de la construction et être éligible pour devenir commissaire à l'assèmentation.

Rémunération et bénéfices marginaux intéressants

Faire parvenir "curriculum vitae" détaillé avant le 27 mai 1975, au:
Directeur du Service du personnel, Commission de l'Industrie de la Construction, 3530 ouest, Jean-Talon, Montréal, Qué. H3R 2G3 ou a/s de tout bureau régional de la Commission. 22-5-75

INSPECTEURS DE CHANTIERS

Le candidat:
— Agé de 28 à 45 ans, bilingue, jouissant d'une bonne condition physique. Il a complété la 11e année de formation académique.
— Détenteur d'un permis de conduire, et satisfaisant les normes et exigences des compagnies d'assurance.
— Il doit être domicilié dans l'une des régions suivantes:

Drummondville, Rimouski
Hull, Sherbrooke
Joliette, Sorel
Montréal, Québec, Sept-Îles

Le candidat recherché devra avoir exercé durant un minimum de cinq (5) ans un métier ou une occupation dans l'industrie de la construction et être éligible pour devenir commissaire à l'assèmentation.

Rémunération et bénéfices marginaux intéressants.

Faire parvenir "curriculum vitae" détaillé avant le 27 mai 1975, au:
Directeur du Service du personnel, Commission de l'Industrie de la Construction, 3530 ouest, Jean-Talon, Montréal, Qué. H3R 2G3 ou a/s de tout bureau régional de la Commission. 22-5-75

AGENTS IMMOBILIERS

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

- OUTREMONT
- VILLE MONT-ROYAL
- CÔTE-DES-NEIGES

POUR ACHAT-VENTE
de propriétés ou commerces
A votre service
Un agent "très spécial"
ROBERT LAMARCHE
Rte: 738-2355
Bor: 735-6381
Courtier en immeubles 22-5-75

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.

- Bureaux très éclairés
- Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT
TÉL: 844-3361
poste 238
J.N.O.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

INFIRMIERS(ÈRES) AUXILIAIRES

Plusieurs postes vacants à temps complet. Rotation, jour, soir, nuit.

Orientation spéciale de 3 semaines prévue pour les nouveaux et nouvelles diplômés(ées) de polyvalente.

Date d'entrée: 30 juin
21 juillet
11 août
2 septembre

Pour entrevues aux personnes intéressées, s'adresser à:
Mme Rita David-Desroches,
Bureau d'emploi,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué. 22-5-75

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

AUTOS A VENDRE

ROLLS ROYCE "Silver Shadow", 1971, 4 portes, toit rigide, complètement équipée, air, portes et vitres électriques. Original. Etat neuf. Tél.: 844-5054 entre 4 et 7 p.m. 23-5-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argenterie comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

ANTIQUITES A VENDRE

DEUX ARMOIRES COULEBOISES, grosses, début XIXe, couleur d'origine. \$1,500. Tél.: 659-9432 soir 22-5-75

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavaois, flanc montagne, 5 1/2, chauffé, cheminée pierre, toit, cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée. Terrain jeux. Location semaines. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-6-75

CHALET A VENDRE

STE-ADELE: Avez-vous \$1,500, comptant? Devenez propriétaire d'un magnifique chalet suisse et respirez l'air pur de Ste-Adèle. Construction neuve, 3 chambres à coucher, avec accès à l'eau. Grand Terrain boisé. Prix imbattable. Guy Rolland jr. Tél.: Ste-Adèle 879-9197 ou Montréal 229-2989 Immeubles Westgate, courtiers 22-5-75

EDUCATION

LA MISSION DE DUNGU, RÉPUBLIQUE DU ZAIRE, AFRIQUE

recherche les services d'un coopérant, homme ou femme, laïque ou religieux(xe) pour enseigner dans une école normale élémentaire de cycle court, soit:

UN PROFESSEUR EN PSYCHO-PÉDAGOGIE

Personnalité:
— Etre catholique pratiquant
— Expérience dans l'enseignement
— Brevet ou licence de préférence

Traitement:
— Engagement pour 2 ans;
— Voyage aller-retour payé
— Subvention modique et suffisance versée au Zaïre;
— Indemnité de rétablissement versée au Canada.

Envoyer votre curriculum vitae à:
Frère André Godin ou Frère Lionel Trudel,
1207 rue Commerciale, 200 Boul. Waiberg,
St-Romuald (Lévis), Dolbeau (Roberval)
Tél: (418) 839-9983 Tél: (418) 278-3261 21-5-75

Horizontalement

- Se dit d'une femme qui pratique le végétarisme.
- Relative à l'ogive. — Substance secrétée par les abeilles.
- Commerce du lunetier.
- Double règle. — Gaz rare.
- Mesurer à l'aune. — Insecte abondant près des eaux.
- Lui. — Levier de commande manuelle de certains organes de machines.
- Songe. — Conscience. — Fleuve de la Provence orientale.
- Saxhala des corps. — Autorité.
- Portion du littoral comprise entre les plus hautes et les plus basses mers. — Petite monnaie d'Espagne.
- Recueil de bons mots. — Jaillir en éclaboussant.
- Strie. — Empereur de Russie.
- Qui parle aisément et avec élégance (fém.). — Venu au monde.

Verticalement

- Poète et dramaturge; écrivain français, né à Paris (1694-1778). — Roi de Juda.

Solution d'hier

- HOSPICE EMBU
- IRA VOITATION
- ECLIORE GENIE
- RIHUBARBE BIT
- QIE LICONE FM
- OD CEINDRE A
- LEGE B AIGNEL
- YAN ALE O CA
- P OED EMATROUX
- HOMME UNIT MIE
- ETIOLE AN AU
- ENRENE EMIR

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLEME

Enquête sur les céréaliers américains

NEW YORK (AFP) — L'administration américaine effectue actuellement une enquête qui va vraisemblablement révéler de graves pratiques de corruption et de fraudes dans la façon dont sont effectuées les exportations américaines de céréales, écrivait hier le New York Times.

Les résultats de l'enquête risquent d'avoir des conséquences sur le plan international en raison de l'importance des exportations américaines de céréales. L'affaire n'étonnera guère les importateurs étrangers de céréales américaines qui, à plusieurs reprises depuis des mois, se

plaignaient de recevoir de la marchandise ne correspondant pas aux qualités décrites, et parfois des produits avariés.

Selon le New York Times, cinq inspecteurs agréés par le département de l'Agriculture ont déjà été reconnus coupables de corruption lors de l'octroi des certificats garantissant que les navires sont aptes à transporter des céréales. L'enquête continue à la Nouvelle-Orléans et dans d'autres ports sur les pratiques concernant les pesées et la description des qualités. Les responsables de quelques-unes des grandes compagnies exportatrices de grains ont déjà été interrogés.

L'enquête, jusqu'à présent, a révélé que les marchandises expédiées ne correspondaient parfois pas aux qualités affichées, et que du maïs mouillé ou tourné avait été exporté.

Quelques-uns des plus importants clients de céréales des États-Unis se sont déjà plaints de recevoir des produits de mauvaise qualité, notamment les pays européens et l'Union soviétique. Mais les principales victimes sont les pays en voie de développement qui reçoivent des céréales américaines au titre de programmes d'aide et ne disposent en outre pas des installations nécessaires de pesage et

de contrôle.

Les exportations américaines de céréales ont une place importante dans le commerce extérieur des États-Unis. Elles constituent la plus grande part des quelque \$22 milliards que rapportent par an les exportations de produits alimentaires. Au cours du premier trimestre de cette année, les ventes de produits agricoles ont représenté \$6.2 milliards sur un chiffre d'exportations total de \$26.9 milliards. Elles jouent en outre un rôle important dans la politique étrangère des États-Unis et dans l'aide américaine à l'étranger.

Costa Rica accuse les géants fruitiers d'alimenter un fonds de "déstabilisation"

SAN JOSE (d'après AP) — Le gouvernement de Costa Rica a accusé hier trois grandes compagnies fruitières américaines de conspirer contre les pays d'Amérique latine exportateurs de banane, afin de les empêcher d'augmenter leurs taxes à l'exportation.

Le ministre costa-ricain des Affaires étrangères, M. Gonzalo Fiacio, a affirmé que, selon des sources non officielles, les trois compagnies Del Monte, Standard Fruit et United Brands ont rassemblé un fonds secret de \$5 millions pour déstabiliser les gouvernements des pays membres de l'OPEB (Organisation des pays exportateurs de banane), à savoir Costa Rica, Panama, Honduras, Guatemala, Salvador et Colombie.

Ces pays avaient proposé l'an dernier de lever une taxe de \$1 par caisse de 40 livres de bananes vendues à l'étranger. Ceci avait amené au Honduras la compagnie United Brands à payer un pot-de-vin de 1.25 million de dollars à un membre du gouvernement de ce pays pour tenter d'échapper à l'augmentation. L'affaire a abouti au suicide du président de la compagnie, M. Eli Black et à la destitution du président Oswaldo Lopez Arellano, qui selon de nombreuses informations de presse aurait lui-même reçu ce paiement.

Un porte-parole de la compagnie United Brands a démenti hier les accusations lancées par le ministre costa-ricain. A San Francisco, un porte-parole de Del Monte, la plus grande compagnie de mise en conserve de fruits au monde, a déclaré que pour l'instant Del Monte examinerait les accusations portées contre elle et n'avait pas encore de commentaire à faire.

Le gouvernement du Costa Rica se prépare à voter une loi d'expropriation des terres non cultivées que possèdent United Brands et Standard Fruit. Les deux compagnies ont investi quelque \$200 millions au Costa Rica.

Le ministre Fiacio demandait publiquement à la commission américaine des valeurs mobilières (SEC) d'enquêter sur le fonds secret réuni par les trois multinationales "pour déstabiliser les gouvernements de l'OPEB afin de les empêcher de percevoir une taxe à l'exportation". "La SEC devrait enquêter scrupuleusement afin d'établir si un pot-de-vin a été réuni, s'il a été utilisé illégalement, à qui il a été distribué et comment il a été utilisé", demande le ministre costa-ricain.

En outre, M. Fiacio a affirmé que l'ambassadeur panaméen au Costa Rica, M. David Pere, lui avait parlé d'un complot visant à assassiner le président du Panama, le général Omar Torrijos. M. Fiacio a ajouté qu'il avait demandé à la SEC d'ouvrir une enquête sur ces allégations.

Uruguay: crise entre Bordaberry et l'armée

MONTEVIDEO (AFP) — Les troupes uruguayennes sont actuellement consignées dans leurs casernes en raison de la grave crise qui oppose depuis lundi soir le président Juan Maria Bordaberry et les autorités militaires.

La police pour sa part a tenu une importante réunion dans sa centrale située au centre de Montevideo et demeure depuis également consignée, dit-on de bonne source. D'autre part, la junte des commandants en chef des trois armes a

interdit à tous les journaux et radio du pays de publier tout type d'informations officielles qu'elle n'ait pas elle-même dûment autorisées.

La crise s'est déclenchée lorsque les militaires se sont opposés à une décision gouvernementale, imposant un ultimatum au chef d'Etat pour qu'il revienne sur sa décision de destituer le président en exercice de l'Institut national de la viande (INAC) Eduardo Peile, intervenue dimanche dernier.

Ce dernier, selon l'avis officiel de destitution publié dans les journaux de lundi, avait donné l'ordre aux industries frigorifiques de n'accepter en priorité que le bétail des petits et moyens producteurs. Cette mesure avait été refusée par le président de la république et le ministre de l'Agriculture qui la considéraient comme une "limitation à la liberté de commerce". M. Peile serait soutenu par un important secteur militaire.

On note que le pays souffre d'un grave

excédent de bovins sur pied et du manque d'exportations de viande.

Cette crise est la plus grave qu'ait connue le président Bordaberry depuis le soulèvement militaire de février 1973 qui s'était terminé par un accord entre les deux parties. Depuis lors, les militaires se sont imposés dans la politique du pays jusqu'au coup d'Etat du 27 juin 1973 au cours duquel le parlement a été dissous.

Actuellement, la junte des commandants en chef participe à toutes les décisions du pouvoir exécutif. De plus, les militaires occupent des postes importants dans toutes les administrations publiques et les directions des entreprises d'Etat.

Le crépuscule du Pacte des Andes

par XAVIER USCATEGUI collaboration spéciale

Le Pacte des Andes, ou Accord de Cartagena, du 26 mai 1969, avait alimenté quelques espoirs pour l'avenir promis aux pays membres. Il a rassemblé, comme on le sait, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, le Chili et la Bolivie, cela en un premier temps. Plus tard, le Venezuela s'est joint à l'accord, auquel il a pu sembler conférer un ressort financier de premier ordre.

Sauf le Venezuela, tous ces pays possèdent, ou ont possédé à un moment de leur histoire, des côtes sur l'Océan Pacifique, et ils couvrent toute la côte sud américaine de cet océan, de Panama au Détroit de Magellan.

Sur une superficie de 5.745.22 km², les pays de l'Accord de Cartagena ont maintenant plus de 75 millions d'habitants. Tout en restant incorporés au grand projet, mort-né, de regroupement économique latino-américain, l'ALALC, ils se sont mis relativement en marge de cette association accusée, entre autres griefs, de favoriser ses membres les plus importants au détriment des autres. Ces imputations, comme celles visant les interventions des États-Unis et les ingérences des groupes économiques internationaux, étaient contenues dans un célèbre rapport, celui des "quatre économistes" (le Colombien Carlos Sanz de Santamaría, le Vénézuélien Mayobre, l'Argentin Raul Prebisch et le Chilien Felipe Herrera), qui fut en réalité le signe précurseur du Pacte des Andes.

Une ALALC façonnée selon leur intérêt. Puis les pays les plus importants de la propre ALALC. Puis, à l'intérieur des pays eux-mêmes du Pacte, diverses coalitions d'intérêts qui voyaient d'un oeil peu enthousiaste la naissance de planifications, réglementations et contrôles sur un plan international.

Les membres du Groupe des Andes, en effet, devaient organiser leurs productions selon des structures complémentaires définies par la conférence centrale. Des oppositions virulentes surgirent de la "Fédécamaras" (Fédération des Chambres de commerce) du Venezuela, des organisations patronales colombiennes et équatoriennes. Ce sont toutes, spécialement la première, des associations où prédominent des entreprises sous le contrôle direct, ou du moins l'influence déterminante, d'intérêts étrangers.

Jusqu'à présent, tant bien que mal, ces forces centrifuges avaient été neutralisées. Il est vrai que cette neutralisation n'avait pu être obtenue qu'au prix de concessions qui menaçaient de modifier le sens des accords convenus. C'est ainsi que certaines dispositions adoptées pour une application commune, par exemple le traitement à appliquer aux capitaux étrangers, connaissent des variantes significatives d'un pays à l'autre.

Dernièrement, la situation a empiré. Au cours des premiers mois de 1975 s'est tenu à Lima une réunion des membres du Pacte andin qui avait à son ordre du jour l'établissement du programme industriel concernant les industries de l'automobile, de la pétrochimie et des engrais. Il n'a pas été possible d'arriver à un accord. La quatorzième période de sessions extraordinaires du Pacte, qui devait s'ouvrir à Lima le 28 avril, a été ajournée.

La crise ouverte est la plus grave qu'ait traversée cet organisme, qui avait connu des débuts relativement prometteurs tant qu'existaient une certaine convergence dans les aspirations politiques des divers États membres. Les nationalismes industriels ont indéniablement leur importance, et on ne saurait nier le fondement réel des âpres concurrences se situant à l'origine des disputes pour l'emplacement des futures industries. Mais le fond de l'affaire est de nature politique, pour ne pas dire idéologique.

La première "lésion" sérieuse subie par le Pacte a été le coup d'État bolivien d'août 1971: il a porté au pouvoir une camarilla militaire et civile en symbiose avec les intérêts brésiliens, et souvent américanobrésiliens. Le régime de La Paz a bien signé dernièrement quelques contrats financiers avec le Venezuela; néanmoins, l'influence économique qui domine en Bolivie est celle du Brésil. Elle a pu neutraliser une traditionnelle présence argentine et prendre le contrôle de toutes les initiatives liées au Mutun, la plus importante réserve de minerai de fer de toute l'Amérique latine. Le Brésil, qui entendait utiliser l'ALALC à son profit exclusif, a toujours considéré le Pacte des Andes comme un organisme indésirable: depuis 1971, il dispose de la Bolivie comme d'un cheval de Troie au sein de cet Accord.

Puis est venu le coup d'État chilien, de septembre 1973. Malgré les assurances initiales, le régime de Santiago, avec son décret 600, a commencé par prendre le contre-pied des dispositions communes (article 24) sur la réglementation du capital

même de l'Accord de Cartagena. Et les organisations patronales colombiennes, imbuës d'un libéralisme économique traditionnel et échappant aux suggestions auxquelles avait su le plier, en bon tacticien manœuvrier, pour des motifs d'opportunité, l'ancien président Carlos Lleras Restrepo (1966-70), cherchent aussi à récupérer leur liberté d'action, c'est-à-dire à ne plus voir conditionner par le Pacte des Andes leurs accords particuliers avec les groupes d'affaires internationaux. Il n'est pas jusqu'en Équateur que ne se manifestent à ce sujet des tensions entre les groupes privés et une direction militaire à vrai dire assez indécise en la matière, renforçant les menaces précises d'écartèlement qui pesent sur le Pacte andin.

La Paz poursuit Gulf Oil

LA PAZ (Reuter) — Le gouvernement de Bolivie a engagé hier, une action contre la Gulf Oil pour le versement de pots-de-vin à des personnalités administratives boliviennes, et a placé en résidence surveillée le principal représentant de la compagnie américaine dans le pays, M. Carlos Dorado Chopita.

La Gulf Oil a reconnu, la semaine dernière, avoir versé des "contributions politiques" totalisant \$460.000 en Bolivie pendant les années 60, y compris un versement pour l'achat d'un hélicoptère au défunt président René Barrientos.

Collusion CIA-Mafia: le NYT révèle l'existence de preuves

NEW YORK (Reuter) — Des documents faisant état d'une collusion entre la Central Intelligence Agency et la Mafia dans un complot ourdi en 1961 en vue de l'assassinat du premier ministre cubain Fidel Castro sont parvenus à la connaissance de la commission Rockefeller enquêtant sur les activités de la CIA, rapportait hier le New York Times.

L'existence de ces documents, qui ont été retrouvés, avait été signalée à la com-

mission par un ancien fonctionnaire du département de la Justice, écrit le journal qui cite des sources informées à Washington.

Les documents en question feraient apparaître que la CIA était en contact avec un certain Sam Giancana, un des chefs du racket organisé à Chicago, et John Oselli, un ancien mercenaire lié à la pègre, qui devaient se charger de faire disparaître le leader cubain.



LA LOTERIE DE NOTRE FÊTE NATIONALE

TIRAGE: 24 JUIN - \$1 LE BILLET

Nombre de billets limité

Les billets sont en vente dans les caisses populaires et en collaboration avec les associations féminines du Québec.

LA QUÉBÉCOISE

EN CETTE ANNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES: FAUT FÊTER ÇA

En collaboration avec Loto-Québec et le Casino de Montréal



UNE VIE PLUS RICHE GRÂCE À L'AMOUR ET À L'AMITIÉ
NOTRE SERVICE DE RENCONTRES DE DISTINCTION

vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous les âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel. Appelez 282-0088 de 1-9 p.m. du lun. au ven. ou retournez dès aujourd'hui le coupon ci-dessous.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Montréal H3B 1H9

Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits, sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

M. Mme Mlle Agé

Nom

Adresse

Ville

Téléphone

le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage



Une manière de voir les choses...

On mesure la beauté d'un meuble au plaisir qu'on a à le regarder. On prend aussi plaisir à y associer nos plus belles choses... Le Château d'Aujourd'hui vous propose plusieurs manières de voir les choses... découvrez-les!

Il y a trois Châteaux d'Aujourd'hui:

- 6370 St-Hubert
 - 6375 St-Hubert, Montréal
 - 1125 boulevard St-Martin, Laval
- Téléphone: 382-4710



Le salon du livre de Québec ouvrira ses portes ce soir

par Jacques Thériault

Deux jours après la clôture de la première Foire internationale du livre de Montréal, le quatrième Salon international du livre de Québec sera inauguré ce soir, au pavillon de l'éducation physique et des sports de l'Université Laval, sous la présidence d'honneur de l'écrivain Anne Hébert.

Si la foire de Montréal était exclusivement vouée à la vente de droits d'auteurs, le salon de Québec est — de par sa vocation — axé sur la vente directe auprès du public, ce qui cependant n'exclut pas les transactions de cette sorte. Placée sous le thème "Salon des auteurs", cette manifestation se terminera le 25 mai et la salle d'exposition sera ouverte au public à compter de demain matin.

Les principaux objectifs fixés par les promoteurs du Salon international du livre de Québec sont les suivants:

- Accorder à la femme une place importante;
- Multiplier la présence des auteurs et éditeurs dans tous les panels et colloques qui auront lieu durant la semaine;
- Rejoindre et sensibiliser le grand public par les biais de techniques audio-visuelles.

Six tables rondes seront organisées dans le cadre de cette semaine et tra-

teront respectivement de "La femme et l'expression par le livre", avec la participation d'Anne Hébert, Marie Savard, Marie-Claire Blais, Suzanne Paradis, Jacqueline Barette, Clément Desrochers et Denise Bombardier (jeudi); "La situation du livre au Québec", avec Jacques Ferron, Victor-Lévy Beaulieu, Jean-Pierre Guay, Naïm Kattan, Lucius Laliberté, Jean Royer, Jacques Laurin et Claude Trudel, sous-ministre adjoint aux Affaires culturelles (vendredi); "La famille: science et éducation", avec Madeleine Ferron, écrivain, Suzanne Pluze, Jean-Marc Gagnon de la revue Québec-Science, etc (samedi); "La femme et le couple", avec Martin Gray, Xaviera Hollander et Francine Dufresne (samedi à 20h); "La famille: les bandes dessinées", avec Jacques Hurtubise, Pierre Fournier, Bernard Tanguay, Bernard Groz, Réal Godbout et Monique Michaud (dimanche); enfin, "La femme et la famille", avec Françoise Gaudet-Smith, Isabelle Gobeil, Roger Baulu, Jacques Labrie et Pierre Gingras (dimanche à 20h30). Ces panels, à moins d'indication contraire, auront lieu entre 15h et 17h, mais l'essentiel des propos qu'on aura tenus sera télédiffusé chaque soir sur écran géant au SILQ, entre 19h30

et 22h, par voie de la télévision communautaire de Québec.

Quinze pays, sont représentés cette année à Québec: l'Algérie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, le Canada (Manitoba, Ontario et Québec), la Chine, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, la Hollande, l'Inde, l'Italie, la Suisse et l'URSS. Cette représentation est identique à celle de l'an dernier, et les organisateurs s'attendent à ce que 130,000 visiteurs et professionnels du livre soient au rendez-vous.

Plusieurs autres activités se tiendront parallèlement au salon, dont la remise du prix littéraire de la Corporation des libraires du Québec, un colloque de l'Association canadienne d'éducation de langue française, des ateliers d'écriture dirigés par Victor-Lévy Beaulieu, des spectacles d'Edith Butler et Claude Léveillé, des lancements, des séances de signatures, etc.

Le ministère des Affaires culturelles a accordé une subvention de l'ordre de \$43,000 aux promoteurs du SILQ. Le PEPS de Laval sera ouvert au public tous les jours entre 13h et 22h. L'entrée sera libre en matinée et sera fixée à soixante-quinze sous à compter de 18h.

arts et spectacles

télévision

La programmation d'été à R.-C.

par Jean Basile

Comme chaque année aux environs de la même date, Radio-Canada éteint ses calorifères et se branche sur l'air climatisé de la programmation d'été. La presse, réunie dans les verdure de l'île Sainte-Hélène apprenait donc que rien de bien nouveau ne se lèverait sous le soleil de l'été 1975. Comme chaque année, un effort de régionalisation sera fait et le télé-spectateur pourra voir sur son petit écran montréalais des émissions en provenance des postes affiliés, dont le fameux "Réseau soleil". Radio-Canada aura aussi participé à l'entreprise privée en commandant des séries diverses. Et bien entendu, il y aura les fameuses "reprises" dont celles de quelques émissions de "La p'tite semaine", et de "La petite patrie" et obligatoirement, de Lisé.

En gros, Radio-Canada présentera donc des émissions destinées à la jeunesse dans la matinée; l'après-midi sera conçue en fonction du public féminin et le soir sera consacré à la famille.

Pour la famille, et comment, il y aura une des grandes séries de cet été que l'on verra dans la série "Dossiers", l'été durant consacrée au problèmes, nombreux, de l'éducation au Québec, après le fameux "Échec des cégeps" du ministre de l'Éducation.

Juliette Huot nous reviendra aussi avec des recettes d'été et ce seront quelques-unes des émissions inédites, avec "L'Amour quotidien" et "Action santé". Mais il y aura aussi de la comédie et qui marquera le retour attendu de Denise Filiatrault sur le petit écran. Il s'agit de "Rosa", sur un texte de Roger Garand, qui sera présenté les lundis à 21h. Cette émission se poursuivra à l'automne.

"Les Beaux dimanches" continueront cet été. Ils seront, si possibles, joyeux et estivaux mais ne manqueront pas de cet apport culturel que l'on y dose toujours avec tant de soin. Mentionnons que l'on verra dans le cadre de cette série prestigieuse des émissions sur le cirque, des autres "grandes batailles", quatre entrevues "littéraires", l'une avec Marie-Claire Blais et les autres avec Yves Thériault, Claude Gauvreau et Victor Barbeau. Dès le 1er juin, une émission spéciale sera consacrée à la Hongrie. Il y aura de la musique et de la danse; l'on annonce, en particulier, la participation de Béjart, de Fischer-Diskau, des Percussions de Strasbourg et de Ravi Shankar. Enfin, mentionnons encore que "Les Beaux Dimanches" présenteront "Urba 2000" produit par l'ONF, et qui prolonge une autre série "Urbanose". C'est une réalisation de Michel Regnier.

Les jeunes retrouveront le grand-père Cailloux et sa grenouille, mais ils auront aussi "Une fenêtre sur le monde" (à compter du 7 juin, les samedis à 18h) qui les conduira dans toutes sortes de pays étrangers.

Pour les amateurs d'aventures, il y aura, les samedis à 18h35, une série de films sur les "Univers inconnus". Ils pourront voir aussi une nouvelle série de Via le monde Canada, intitulée "Défi" (les lundis à 19h30, à compter du 2 juin).

Les sportifs ne sont pas oubliés. Voici donc quelques-uns des événements que les intéresseront. Le 2 juin, "JO" qui traitera de la participation des femmes aux Jeux Olympiques; les 28 et 29 juin, la classique féminine du golf Peter Jackson; le 29 juin, le Grand prix équestre; le 15 juillet, le match des étoiles du baseball; le 24 juillet, les débuts du football canadien; les 26 et 27 juillet, l'Olympium du golf du Canada; le 16 août, le championnat de natation du Canada; les 16, 17, 20, 23 et 24 août, les Jeux du Québec; le 17 août, le championnat de tennis du Canada; les 27, 30 et 21 août, la coupe intercontinentale de baseball. Enfin, le 18

Explorateurs du monde: Fantastique île de Pâques: Découverte de l'île. Urba 2000.

29 juin: Cirques du monde: Le Nouveau Cirque de Budapest. Les Grandes Batailles du passé — Austerlitz 1805. Urba 2000.

6 juillet: Cirques du monde: Knie, une grande dynastie. Victor Barbeau. Urba 2000.

13 juillet: Cirques du monde: Knie, le cirque national suisse. Dietrich Fischer-Dieskau: programme Beethoven. Claude Gauvreau, poète.

20 juillet: Raga (avec Ravi Shankar). Les Écrivains du Québec: Yves Thériault.

Un troisième testament: saint Augustin.

27 juillet: Cirques du monde: le Cirque Apollo.

Les Grandes Batailles du passé — Poitiers.

Un troisième testament: Pascal.

3 août: Les Grandes Batailles du passé

La Bataille d'Allemagne: 1re partie.

Les Écrivains du Québec: Marie-Claire Blais.

Un troisième testament: Blake.

10 août: Les Grandes Batailles du passé — La Bataille d'Allemagne: 2e partie.

Le Serpent vert.

Un troisième testament: Kierkegaard.

17 août: Cirques du monde: le Cirque Chipperfield.

Les Grandes Batailles du passé — Mafeking 1900.

Un troisième testament: Tolstol.

24 août: Cirques du monde: le Cirque central de Prague.

Les Grandes Batailles du passé — Trafalgar 1805.

Un troisième testament: Bonhoeffer.

31 août: Cirques du monde: le Cirque de Moscou.

Les Grandes Batailles du passé — Gettysburg 1863.

Je t'aime, tu danses, avec Maurice Béjart.

musique

Sprint final à la SMN

par Gilles Potvin

Deux groupes canadiens, Metamusie de Montréal et Canadian Electronic Ensemble de Toronto, participent au sprint final de la Semaine de musiques nouvelles, au cours de la journée de lundi. Dans l'après-midi, les "métamusiciens" s'étaient installés à ciel ouvert sur le campus de béton de l'Université Concordia. En soirée, le groupe torontois se produisait à la Bibliothèque nationale.

L'approche de Kevin Austin et de ses collègues de Metamusie n'a pas changé. Le groupe présente des œuvres collectives qui misent beaucoup sur le collage d'événements sonores les plus divers où l'effet de masse compte plus que la subtilité ou la recherche. En plein air, cette conception se traduit en un divertissement des plus agréables auquel le public n'est pas resté indifférent. "Surfaces at the Sound: Fathoms from the Wail" et "Suits and Socks by Serge Garant" étaient les deux œuvres présentées.

D'un genre tout à fait opposé est le Canadian Electronic Ensemble, dont les quatre animateurs, Larry Lake, David Jaeger, David Grimes et James Montgomery sont des compositeurs formés à l'école traditionnelle. Par l'excellence des œuvres et de leur présentation, le groupe se place au premier rang au Canada dans ce domaine. "Body Peck" demande la participation d'une danseuse,

Gloria Grant. L'œuvre est d'une certaine beauté mais ordinaire. "Sonatina" de Lake et Montgomery est une brève étude pianistique jouée par Monica Gaylord qui a aussi exécuté "Unguis incarnatus est" de Maurice Kagel, une autre facétie de ce pince-sans-rire qui, cette fois, s'inspire de Liszt. C'est toutefois "Cavatina" de Jaeger-Lake et "October 4, 1974", une œuvre collective, qui ont le mieux mis en évidence le talent du quatuor torontois. Dans ces pages, tout en pensé, calculé et bien peu est laissé au hasard.

Au terme de cette semaine, riche en événements sinon en révélations, on a pu voir certain-

tes tendances se dessiner. Ainsi, les œuvres du Groupe de recherches musicales de Paris tiennent davantage compte du passé et dénotent un respect de valeurs déjà éprouvées. Elles peuvent appartenir à la collection de classiques de l'électroacoustique. Des ensembles comme le Composers-Performers Group, le CEE de Toronto et même GIMEL de Québec s'engagent plus volontiers dans l'aventure, avec les risques que cela comporte. Cette coexistence n'est pas nouvelle et c'est même grâce à elle que le répertoire musical s'est graduellement établi au cours des siècles.

variétés

Delpech entre Salvail et Louvain

par Yves Tachereau

Il y a deux Michel Delpech: celui du wagon lit et celui des divorcés... Le premier s'apparente à Jacques Salvail et le second à Michel Louvain. Le premier badine avec l'amour et le

second tartine avec l'amour. Inutile d'ajouter que les deux pognent très bien... Comme en plus il est joli et qu'il a de belles dents blanches, il a de tout pour plaire à un certain public à qui, très tanant, il a laissé longtemps réclamer la chanson "Les Divorcés" avant de la chanter, et à qui, très cool, il a adressé le signe "peace" en levant deux doigts. Comme en plus il nous a dit que c'était "très le fun d'être ici, c'est comme ça que vous dites?"...

Les chansons "Pour un flirt", "L'Amour en wagon-lit" et "Fan de toi" sont des choses gentilles et sans prétention qui peuvent faire paraître moins ternes les plates-bandées des autoroutes, lorsqu'on les entend à la radio de l'auto qui nous mène en vacances. Pour les interpréter, Delpech a emprunté l'attirail scénique approprié: bouche tordue, miroc tendu à bout de bras, à l'occasion, et stépettes de circonstances. Le tout fait avec cette absence de naturel et l'enthousiasme appris qui caractérise, dans le temps, la manière de Jacques Salvail et celle, plus reculée encore, de

Pierre Lalonde. Il n'y a pas de mal à ça, loin de là. D'ailleurs, quand il a demandé au public de taper des mains, personne n'a semblé avoir l'impression d'être à l'émission "Jeunesse", plutôt à CFGL, ce qui est très différent...

Le second Delpech est plus sérieux. Avec Sardou et Lama, entre autres, il apporte des tranches de vie, toujours médium et jamais saignantes, dans ses chansons. C'est le réalisme du gars qui a volé la femme à son ami dans "Je pense à toi", celui des amoureux qui expliquent pourquoi ils n'habitent pas ensemble dans "Nous n'habitons pas...", celui des "Divorcés" etc... Plus besoin d'images qui fausseraient les choses, pas de sentiments violents qui dérangeraient et pas de recherche au niveau du langage, ça ferait trop littéraire. Reste le calme plat d'une conversation entre gens tranquilles et distingués dont les manières deviennent manière de vivre et de ressentir.

Il sera beaucoup question de séparations chez Delpech, Lama et Sardou: on divorce, on se sépare mais le monsieur

s'ennuie de l'enfant que la madame avait eu, avant, d'un autre etc... Si bien que pour finir cette critique j'ai pensé vous offrir une synthèse de cette thématique dans un petit tour de chanson que vous pourrez chanter chez vous, en prenant un air conterné et gentil pour que l'illusion soit complète: "Voilà que tu t'en vas / Toute seule sans moi / Pourquoi ça maintenant / Maintenant que j'attends / Un enfant, un petit sans moi / Je serai papa, mais pas toi / Un divorce, la fin d'un amour / Qui devait durer pour toujours / Tout est fichu, c'est comme ça / Je t'aime encore je t'aime déjà".

Puis pour faire plus québécois, vous pouvez la chanter dans une version révisée à la manière de Luc Plamondon: "Vlà que tu sac' le camp / Ça t'bugg pas que j'soy' seul / Pourquoi qu'à l'pogn' maintenant / A t'heur tu tripp' tu seule / Sur ton p'tit / Ton tip-ti c'pus de mes affaires / C'pas ben l'un d'être per sans la / Un divorce et pis c'est by / Ça m'em' pas toffé tout un bail / Tout est fall ball toé tu flipp' pus / Moé j'sus ben down, bébé partez pus!"

bref

MUSEE: L'Ecole d'art du Musée des beaux-arts de Montréal tiendra sa cérémonie annuelle de la remise des diplômes vendredi à 18h30 au Hall Cheney de l'église Erskine and American, au 3407, avenue Ontario. Il y aura projection de courts-métrages réalisés par les élèves. A 20h, les invités iront voir une exposition de travaux d'élèves dans l'école même. Au rez-de-chaussée, on montrera des dessins, des peintures, des gravures et des projets de design; au premier, des graphiques et dessins d'animation; le deuxième sera réservé aux projets de décoration intérieure. L'exposition sera ouverte au public jusqu'à 6 juin, sauf les samedis et dimanches, de 9h30 à 16h30.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT	
9.40	Ouverture et horaire
9.45	En mouvement
10.00	You-Hou
10.15	Les Contes de la Rive
10.30	Départ
11.00	Les recettes de Juliette
11.30	La légende de Bas de Cuir
11.00	D'heure
12.30	Les Coqueluches
1.30	Téléjournal
1.25	Femme d'aujourd'hui
2.30	Cinéma
3.30	"Sur un air de fado" (français 1968)
4.00	Bobino
4.30	Bébino
5.00	Le monde merveilleux de Disney: "Chandor, le léopard noir"
6.00	Le comportement animal
6.30	Actualités 24
7.30	Baseball
8.00	"Montréal à Atlanta"
8.00	Consommateurs avertis
8.30	Téléjournal
10.40	Nouvelles du sport
11.00	Appelle-moi Lisa
12.00	Cinéma
13.30	"Nazarin" (drame religieux de Luis Bunuel, Mexique 1959)
1.30	Téléjournal
CFTM	
7.40	Horaires-Bienvenue
7.45	Bonjour Montréal
8.45	Les bouds d'ou
9.15	36-24-36
9.30	Pour vos mesdames
10.00	Personnalités
11.30	Pép 75
12.00	Les p'tits bonhommes
12.30	Les Tannants
1.30	Au jour le jour
2.30	Cine-Mercredi
3.00	"Le père et l'enfant" (comédie, français 1958)
4.00	Patoville
4.30	Jimy
5.00	Sam Cade
6.00	Parle, parle, jase, jase
7.00	Le 10 vous informe
7.30	Le ranch à Willie
8.30	Les grandes productions:
8.30	"Passage à tabac" (comédie policière, Britannique 1964)
8.00	Si Québec n'était conté
10.30	Les nouvelles TVA
11.00	La couleur du temps
11.15	Sans pantouffles
12.00	"Effluents la marguerite" (comédie française)
12.45	Le 10 vous informe
12.50	Fin des émissions
CBMT	
8.30	Mon ami
8.45	Friendly Giant
9.00	Quebec School Telecast
10.30	Mr. Dressup
11.00	Sesame Street
12.00	Elwood Glover's Luncheon Date
1.00	Dr. Kildare
2.00	That girl
2.30	The Edge of Night
3.00	Juliette et Friends
3.30	30 From Edmontion
4.00	Family Court
4.30	Forest rangers
5.00	Mr. Wizard
5.30	The Partridge Family
6.00	City at Six
7.00	Bon appétit!
7.30	"Montréal à Atlanta"
10.00	Canadian sports report
10.30	Keith Hampshire's music machine

CFCF

6.00	University of the Air
6.30	Ed Allen
7.00	Canada AM
8.30	Romper Room
9.00	Yogi
9.30	The community
10.00	Magistrate's court
11.30	McGowan and Co.
11.00	Definition
11.30	The art of cooking
12.00	The Flintstones
12.30	Matinee with George Balcan
1.30	"King rat" (Aventures, américain 1965)
2.30	He Knows, she knows
3.00	Another World
4.00	What's the good word
5.30	Play Cards
5.00	Truth or Consequences
5.30	It's Your Move
6.00	Pulse
7.00	That's My mama
7.30	Adam 12
8.00	McGowan and Co.
8.30	As it is
9.00	CTV Wednesday night movie
11.00	"Uzama's raid" (Western, américain 1972)
11.00	The CTV National News
11.30	Pulse
12.00	The 12 Midnight movie:
12.00	"The illustrated man" (Science-fiction américain 1969)

RADIO-QUÉBEC

19.00	Rhythms:
19.00	"La Hongrie"
19.30	C'est quoi ça?
20.00	"On fait l'amour avec sa tête"
20.30	Si on s'y mettait:
20.30	"Le village de Guéroul"
21.00	Le monde d'aujourd'hui:
21.00	La cérémonie du mariage dans la tribu des Wogou au Niger.

sur scène

CASANOVAS: (Association espagnole) 455 Sherbrooke O. 844-4801
Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's Luncheon Date
1.00 Dr. Kildare
2.00 That girl
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette et Friends
3.30 30 From Edmontion
4.00 Family Court
4.30 Forest rangers
5.00 Mr. Wizard
5.30 The Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Bon appétit!
7.30 "Montréal à Atlanta"
10.00 Canadian sports report
10.30 Keith Hampshire's music machine

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou
352-5960 "Le canardeur" 9.25 et "Pat Garrette et Billy le Kid" 7.30.
ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon
935-4286 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
"Fickle finger of fate" (Comédie 1967)
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon
931-3313 "Scenes from a marriage" 6.00, 9.00.
AVENUE: 1224 av. Green Westmount
977-2747 "Murder on the Orient Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
BEAVER: 5117 av. du Parc, 844-1913
"Split beaver girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.
"Femle chauvins" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40.
BERRY: 1280 St-Denis 878-2424 "La glie" 2.45, 5.10, 9.20 et "Le hasard et la violence" 1.15, 4.35, 8.00.
BIJOU: 5030 Papineau 327-9131 "L'annonce faite au mari" 12.10, 3.30, 6.35, 9.55.
et "Ma femme vous plait, j'adore la voir" 1.40, 5.05, 8.30.
CANADIAN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180
"Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 5.00, 6.15, 8.00, 9.45.
CHEMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 504-1885
"747 en péril" 2.35, 6.05, 9.40 et "Duet" 1.00, 4.25, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222
"Un lincoln n'a pas de poche" 1.15, 3.35, 6.35, 9.15.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "La fête à Jules" 7.30, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: 896 Ste-Catherine O.
961-2596 "Les violons du bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3818 Bélanger E. 722-0302
"La symphonie pathétique" 7.00 et "Sistrion" 9.10.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil
"Un voleur qui vient dîner" 7.30 et "Le guet-apens" 9.00, 9.30.
CLERMONT: 3038 Sherbrooke O. 486-7855
"The day of the locust" 1.00, 3.35, 6.10, 8.45.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210
"Chinatown" 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2295 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir)
"Scenes de la vie conjugale" 8.00.
(McLaren) "Vincent, François, Paul et les autres" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 25 Milton 842-6943 (Salle Renoir)
"Stavisky" 7.30, 9.30 et (Salle Eisenstein) "La femme de Jean" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600
"Sweet movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303
"Les violons du bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000
"L'odeur des fauves" 8.40, 9.45 et "Alerte à la drogue" 8.15.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707
"Journey back to us" 1.15, 3.10, 5.05, 7.00, 8.55.
LOREWS: 854 Ste-Catherine O. 866-5851
"Sharks treasure" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174
"L'odeur des fauves" 8.40, 9.45, et "Alerte à la drogue" 8.15.
MERCIER: 4280 Ste-Catherine E. 255-4224
"Larry le dique, Mary la gars" 8.00 et "Retroudi à 99%" 6.15, 9.45.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579
"The Godfather 2" 1.10, 4.45, 8.25.
OUTREMONT: 1249 Bernard O. 277-4165
"L'Éclipse" 7.00 et "Blow-up" 9.30.
PALACE: 688 Ste-Catherine O. 866-4991
"Eager sanction" 12.55, 3.50, 6.35, 9.30.
PAPINEAU: 5190 Papineau 521-6653 (Salle no 11)
"Les ordres" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle no 10): "Mars qu'avez-vous fait à Solange" 2.30, 6.00, 9.30 et "Ce monde merveilleux si dégoûtasse" 1.00, 4.25, 7.55.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222
"Le moulin enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: 1604 Champlain 861-4595
"Funny lady" 7.00, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577
Dorchester 866-2844 "Reincarnation of Peter Proud" 12.15, 2.10, 4.40, 5.35, 7.50, 2.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 577
Dorchester 866-2844 "Lenny" 12.45, 2.45, 5.45, 9.20.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155
"Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 5.00, 6.15, 8.00, 9.45.
PULSAR: 4015 St-Hubert 845-4215
"Weekend girls" 1.10, 4.10, 7.00, 10.00, et "Very friendly neighbors" 1.45, 2.40, 5.40, 8.30.
RIVOLI E: "La baie sangante" 3.05, 6.25, 9.40 et "Le pays du sexe sauvage" 1.20, 4.35, 7.55.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129
"L'Amour comme le nôtre" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211
"Le spectre d'Edgar Allan Poe" 12.15, 3.35, 6.40, 10.00 et "La dame rouge tua 7 fois" 8.25.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139
"Early Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNEWDRON: 5222 Décarie, 482-1222
"Chinatown" 12.30, 2.45, 4.55, 6.10, 8.35.
VAN HORNÉ: 6155 Côte-des-Neiges 731-8243
"Ten little indians" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
VENDOME: Place Victoria 878-1651
"Julia" 12.15, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25.
VERMILION: 3816 rue Wellington 768-2092
"Larry le dique, Mary le gars" 8.00 et "Retroudi à 99%" 6.15, 9.45.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E. 552-4020
"Julia et les hommes" 6.25, 9.40 et "La dame rouge tua 7 fois" 7.50

La Société pour les infirmes veut faire davantage

La Société pour les enfants infirmes du Québec a réussi, avec un budget de \$652,462... en présentant ce bilan des activités de la Société pour l'année 1974-75...

Les inscriptions pour cet été au camp des jeunes infirmes de Saint-Alphonse de Rodriguez ont lieu présentement. Les parents intéressés doivent communiquer le plus tôt possible avec les responsables de la Société...

Priorité de Hardy: sauvegarde du patrimoine. CAP-ROUGE (PC) - "Il faut mettre un frein à l'envahissement du béton et de l'asphalte dans l'aménagement de notre territoire..."

Après avoir reconnu que le gouvernement "avait peu fait pour le patrimoine", M. Hardy a réaffirmé son intention de réorienter la vocation du ministère qu'il dirige...

Que de lombrics. TORONTO (PC) - Le commerce des vers de terre est sur son déclin au Canada, selon M. Ken Jay, considéré par plusieurs comme un des meilleurs cueilleurs de vers au pays.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS... "Avis vous est donné par les présentes que le 23 juin prochain, une requête sera présentée à la Cour supérieure du District de Montréal aux fins d'homologuer de nouvelles conditions matrimoniales..."

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM. DAME MARIE MARGUERITE ANNE MECTILDE HANDFIELD, du 8667 rue Albanel, St-Léonard, Qué., donne avis qu'elle a présenté au Ministre de la Justice de la Province de Québec, une Requête en changement de son prénom...

AVIS EST DONNÉ QUE HILLCOTE ENTERPRISES INC., une compagnie constituée en corporation en vertu de la première partie de la loi des compagnies par lettres patentes et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera la permission du Ministère des Institutions Financières...

AVIS EST DONNÉ QUE LE BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit: Supplément d'urgence 1267 au Tarif 101-D, Item 1380 Supplément d'urgence 1268 au Tarif 101-D, Item 1390 Supplément d'urgence 1267 et 1268...

LA PRÉSENTE EST POUR AVISER QUE, EN VERTU D'UN acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2588133, la Banque Toronto-Dominion (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à INTERMARK TEXTILES & TRADING CO. LTD. (ci-après appelé "le client") 5000 Buchanan St., Montréal Importeurs tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créance fait par le client en faveur de la Banque en date du novembre 1, 1974 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2588447.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX. PAR ORDRE DE LA COUR. Les défendeurs Joao Santos et José Manuel Rodriguez sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant jugement en mains-terces a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, à leur intention. MONTRÉAL, le 29 avril 1975.

Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4L8. Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut avant 10h30 a.m. le 11 juin 1975. Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE (\$8,000.00) DOLLARS sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner. Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le Chef de service de l'Approvisionnement à (514) 284-0270. La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Le Chef de service de l'Approvisionnement, BRUNO BOISVERT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No: 12-043 547-748. MARIÉ OLIVIA GERMAINE LUCEVE GIRARD, de Montréal, district de Montréal. Requérante. ALFRED TARDIF, Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 405-755. ALFRED TARDIF, Requérant. DAME JEANNETTE DANSENERAU, Intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-00774-755. JEANNINE ISASTIA TOSCANE, épouse séparée de biens de Charles Cousville, ménagère, résidante et domiciliée au 15 Val des Bois, Auberville, Ville de Laval, district de Montréal. Requérante. JOSE MANUEL RODRIGUEZ, homme d'affaires antérieurement domicilié au 6130 Emile Nelligan, app. 80, en les Cité et District de Montréal, maintenant de lieux inconnus. Demandeur. JOAO SANTOS, domicilié à Lisbonne, Portugal; Défenseur. GUY RENAUD, domicilié au 26 Le Cèdre, Laval sur le Lac, district de Montréal; Tiers-saisi.

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX. PAR ORDRE DE LA COUR. Les défendeurs Joao Santos et José Manuel Rodriguez sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant jugement en mains-terces a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, à leur intention. MONTRÉAL, le 29 avril 1975. JEAN MASSE, avocat, 235 est, boul. Dorchester, Suite 410, Montréal. CLAUDE DUFOUR, le 1er mai 1975, C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 405-755. ALFRED TARDIF, Requérant. DAME JEANNETTE DANSENERAU, Intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

LA PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA. AVIS. Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale spéciale de la Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le jeudi 5 juin 1975 à 11:45 heures du matin dans le but de: 1 - approuver le règlement no 5 2 - traiter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée. J.T. Kelaher, Secrétaire-Trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

LA PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA. AVIS. Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale spéciale de la Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le jeudi 5 juin 1975 à 11:45 heures du matin dans le but de: 1 - approuver le règlement no 5 2 - traiter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée. J.T. Kelaher, Secrétaire-Trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

LA PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA. AVIS. Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale spéciale de la Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le jeudi 5 juin 1975 à 11:45 heures du matin dans le but de: 1 - approuver le règlement no 5 2 - traiter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée. J.T. Kelaher, Secrétaire-Trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

LA PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA. AVIS. Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale spéciale de la Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le jeudi 5 juin 1975 à 11:45 heures du matin dans le but de: 1 - approuver le règlement no 5 2 - traiter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée. J.T. Kelaher, Secrétaire-Trésorier

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. AVIS EST DONNÉ QUE VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial d'autorisation à changer ses horaires d'été en vigueur le 25 juin 1975, selon les détails déposés à la Commission. Toute personne intéressée qui désire s'opposer doit déposer son opposition dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis. 1ère publication: 21 mai 2ème publication: 22 mai 3ème publication: 23 mai. S'inscrire: Pierre SAINT-PIERRE, c.r. Procureur de la requérante.

APPEL D'OFFRES AMS-75-10099 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 3 juin 1975. Divers postes dans la Province de Québec. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT ET DE TENSION A 138kv. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué., Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission. Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sans admettre à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les cosecrétaires M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON Montréal, le 9 mai 1975

CITÉ DE WESTMOUNT TAXES. Avis public est par les présentes donné à tous les citoyens et contribuables de la Cité de Westmount et à tout autre parti intéressé que les Rôles de Recouvrement de la Municipalité de la Cité de Westmount, pour l'année 1975, ont été complétés et déposés au Bureau du Trésorier, le 29 janvier 1975. Toutes personnes dont les noms apparaissent sur la liste sont assujetties au paiement de toute taxe et sur les présentes requêtes de payer le montant dû depuis le 1er mars 1975 pour les taxes municipales et ce, le ou avant le 1er juin 1975 et le 1er octobre 1975 pour les taxes de la Communauté Urbaine de Montréal, à la Cité de Westmount au Bureau du Trésorier. Donnée à Westmount ce seizeième jour de mai 1975. R.B. SEAMAN Greffier

CITÉ DE WESTMOUNT TAXES. Avis public est par les présentes donné à tous les citoyens et contribuables de la Cité de Westmount et à tout autre parti intéressé que les Rôles de Recouvrement de la Municipalité de la Cité de Westmount, pour l'année 1975, ont été complétés et déposés au Bureau du Trésorier, le 29 janvier 1975. Toutes personnes dont les noms apparaissent sur la liste sont assujetties au paiement de toute taxe et sur les présentes requêtes de payer le montant dû depuis le 1er mars 1975 pour les taxes municipales et ce, le ou avant le 1er juin 1975 et le 1er octobre 1975 pour les taxes de la Communauté Urbaine de Montréal, à la Cité de Westmount au Bureau du Trésorier. Donnée à Westmount ce seizeième jour de mai 1975. R.B. SEAMAN Greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

LA PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA. AVIS. Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale spéciale de la Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le jeudi 5 juin 1975 à 11:45 heures du matin dans le but de: 1 - approuver le règlement no 5 2 - traiter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée. J.T. Kelaher, Secrétaire-Trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

LA PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA. AVIS. Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale spéciale de la Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le jeudi 5 juin 1975 à 11:45 heures du matin dans le but de: 1 - approuver le règlement no 5 2 - traiter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée. J.T. Kelaher, Secrétaire-Trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

LA PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA. AVIS. Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale spéciale de la Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada se tiendra au siège social de la compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q., le jeudi 5 juin 1975 à 11:45 heures du matin dans le but de: 1 - approuver le règlement no 5 2 - traiter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée. J.T. Kelaher, Secrétaire-Trésorier

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. AVIS EST DONNÉ QUE VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial d'autorisation à changer ses horaires d'été en vigueur le 25 juin 1975, selon les détails déposés à la Commission. Toute personne intéressée qui désire s'opposer doit déposer son opposition dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis. 1ère publication: 21 mai 2ème publication: 22 mai 3ème publication: 23 mai. S'inscrire: Pierre SAINT-PIERRE, c.r. Procureur de la requérante.

APPEL D'OFFRES AMS-75-10099 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 3 juin 1975. Divers postes dans la Province de Québec. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT ET DE TENSION A 138kv. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué., Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission. Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sans admettre à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les cosecrétaires M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON Montréal, le 9 mai 1975

CITÉ DE WESTMOUNT TAXES. Avis public est par les présentes donné à tous les citoyens et contribuables de la Cité de Westmount et à tout autre parti intéressé que les Rôles de Recouvrement de la Municipalité de la Cité de Westmount, pour l'année 1975, ont été complétés et déposés au Bureau du Trésorier, le 29 janvier 1975. Toutes personnes dont les noms apparaissent sur la liste sont assujetties au paiement de toute taxe et sur les présentes requêtes de payer le montant dû depuis le 1er mars 1975 pour les taxes municipales et ce, le ou avant le 1er juin 1975 et le 1er octobre 1975 pour les taxes de la Communauté Urbaine de Montréal, à la Cité de Westmount au Bureau du Trésorier. Donnée à Westmount ce seizeième jour de mai 1975. R.B. SEAMAN Greffier

CITÉ DE WESTMOUNT TAXES. Avis public est par les présentes donné à tous les citoyens et contribuables de la Cité de Westmount et à tout autre parti intéressé que les Rôles de Recouvrement de la Municipalité de la Cité de Westmount, pour l'année 1975, ont été complétés et déposés au Bureau du Trésorier, le 29 janvier 1975. Toutes personnes dont les noms apparaissent sur la liste sont assujetties au paiement de toute taxe et sur les présentes requêtes de payer le montant dû depuis le 1er mars 1975 pour les taxes municipales et ce, le ou avant le 1er juin 1975 et le 1er octobre 1975 pour les taxes de la Communauté Urbaine de Montréal, à la Cité de Westmount au Bureau du Trésorier. Donnée à Westmount ce seizeième jour de mai 1975. R.B. SEAMAN Greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051 122-756. DAME MARIE-MANON-LISE LEVEILLE, Partie requérante. JOSEPH EDGAR ROGER MONETTE, Partie intimée.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-05-004 797-757. GUNTHER QUADRE, peintre au fusil, présentement sans travail, résidant et domicilié au 14918 rue Oakwood, dans la Cité de Pierrefonds, district de Montréal. Demandeur. JEWISH GENERAL HOSPITAL, un corps incorporé, dûment constitué selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires au 3755 chemin St-Catherine, dans la Cité et District de Montréal - et - JACOB ROSENBERG, médecin-chirurgien, des Cité et District de Montréal. Défenseur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500 12-051047-755. DAME SHARON GIFFIN, géante, résidant et domiciliée à 3140 De Lyon, Longueuil, district de Montréal, épouse comme en biens de Wayne Brian Rousseau, mécanicien, de Las Vegas, Nevada. Requérante. WAYNE BRIAN ROUSSEAU, mécanicien, aujourd'hui de lieux inconnus. Intimé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION SCOLAIRE DES CASCADES-L'ACHIGAN PROFESSEURS EN ENFANCE INADAPTÉE

FONCTION
Enseignement à des classes spéciales de niveau élémentaire.
EXIGENCE
Légalement qualifié en enfance inadaptée ou en orthopédagogie.
TRAITEMENT
Selon l'échelle des salaires des enseignants du Québec.
Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 6 juin 1975 au:
Service du Personnel
Commission Scolaire Des Cascades-L'achigan
154 rue Queen
Rawdon, Qué.
J0K 1S0
Tél.: 834-2891

CONSTRUCTION — DIRECTION DES OPÉRATIONS

Environ \$32,000 plus boni

Notre client, une importante et solide société de construction, requiert les services d'un expert en construction, pour se joindre à l'équipe qui réalise présentement un projet de grande envergure dans la région métropolitaine.
Une solide expérience dans la direction de vastes projets domiciliaires et d'édifices commerciaux est absolument essentielle. Le candidat devra être familier avec toutes les phases de la construction, telles l'ingénierie, les systèmes d'égout et les services publics, avoir personnellement dirigé des projets d'envergure et démontrer de solides qualités d'administrateur.
Les négociations avec les sous-traitants, la participation dans des projets conjoints sont importantes et l'habileté à conduire les négociations requises avec les autorités municipales est nécessaire.
La compagnie offre un intéressant programme d'avantages sociaux. Le bilinguisme est de rigueur.
Prière de s'adresser en toute confiance se référant au No. B5-333 à:
Suite 911, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal — 879-1444
Nos bureaux à Toronto:
Suite 710, 65 ouest, rue Queen, Toronto — 416-364-2306
John Holt **Claude**
STETHEM-GAREAU-MSL
Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique
Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse



COMMISSION SCOLAIRE CHAMPLAIN OFFRES D'EMPLOI

Recherche pour septembre 75, des professeurs qualifiés dans les catégories suivantes.

- 1- Enseignement régulier (1ère et 6ème année)
Classes anglaises
Classes françaises
- 2- Professeurs spécialisés en enfance inadaptée
- 3- Spécialistes en éducation physique
- 4- Spécialistes en musique
- 5- Spécialistes en langue seconde (français et anglais)

Exigez nos postes:
Autorisation légale d'enseigner au Québec.

Faire parvenir curriculum vitae indiquant: scolarité, expérience, niveau et classes désirées et toute autre information jugée pertinente avant le 23 mai 1975 à:

M. Rémi Gilbert
Agent de la gestion du personnel
Commission Scolaire Champlain
C.P. 8
17 boulevard Gréber
Pointe-Gatineau.



Fonction publique / **Public Service Canada**

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES Ministère du Secrétaire d'État Bureau des traductions Ottawa (de l'anglais au français ET du français à l'anglais)

INTERPRÈTES

Traitement \$17,369 — \$21,711

TRADUCTEURS-INTERPRÈTES

Traitement: \$13,856 — \$18,229
(Prime de 7%)

LIEU DE TRAVAIL:
Ottawa — Hull: toutefois, les interprètes sont appelés à voyager fréquemment à l'intérieur du pays.
FONCTIONS:
Interprétation simultanée des débats de la Chambre des communes ou d'autres organismes parlementaires, ET interprétation simultanée ou consécutive aux réunions, aux conférences ou aux séances des ministères et organismes de l'État.
EXAMEN:
Épreuve d'interprétation simultanée et consécutive de l'anglais au français et du français à l'anglais.
Référence à indiquer:
Concours no.: 75-480-IP(10)

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Diplôme universitaire ou formation générale et expérience correspondantes. Acuité auditive suffisante, déterminée au Centre médical ou Service de santé des fonctionnaires fédéraux.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:
Présentez votre demande sur la formule "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) que vous pouvez vous procurer dans les bureaux de poste, Centres de main-d'œuvre du Canada ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et ce AVANT LE 2 JUIN 1975, à l'adresse suivante:

BUREAU DES TRADUCTIONS
ADMINISTRATION DU PERSONNEL
SECRETARIAT D'ÉTAT
PIÈCE 809 — IMMEUBLE SIR RICHARD SCOTT
191 OUEST, AVENUE LAURIER
OTTAWA, ONTARIO K1A 0X3
TÉLÉPHONE: 998-0758

ADJOINT ADMINISTRATIF

Voici l'occasion rêvée pour le jeune gradué universitaire qui compte déjà au moins deux ou trois années d'expérience, de se tailler une carrière intéressante et de travailler en étroite collaboration avec le Président d'une importante et progressive compagnie de la région de Montréal.

Le candidat choisi devra assister le Président dans ses tâches administratives, faire les recherches nécessaires à la prise d'importantes décisions et représenter le Président lors de réunions avec diverses autorités municipales et gouvernementales. L'expérience du domaine de la construction serait un atout certain.

Dynamique, travailleur et ambitieux, le candidat devra être doté d'une solide personnalité et se présenter de façon impeccable. La nécessité de rédiger des rapports en français et anglais commande une maîtrise parfaite des deux langues. L'esprit analytique et une intelligence supérieure sont essentiels.

La société offre d'excellentes chances d'avancement pour la personne désireuse d'acquiescer une expérience unique dans un secteur en pleine croissance.

Prière de s'adresser en toute confiance se référant au No. B5-334 à Suite 911,
1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal - 879-1444.
Nos bureaux à Toronto

Suite 710, 65 ouest, rue Queen, Toronto - 416-364-2306

John Holt **Claude**
STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique
Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse



CHEF DE SECTION - EMBAUCHE

SERVICE DU PERSONNEL

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

- Sous direction générale,
- Planifie, organise, contrôle et coordonne les activités de recrutement et de sélection du personnel d'encadrement administratif, du personnel professionnel et du personnel de soutien couvert par les conventions collectives de travail.
- Participe à l'élaboration de politiques et de procédures concernant le recrutement et l'engagement du personnel, portant principalement sur les méthodes et les critères de sélection.
- Établit et maintient des relations étroites avec les différents bureaux de placement et les sources d'emplois.
- Exerce un contrôle administratif sur son secteur et tient à jour diverses statistiques.
- Peut participer à certaines études relatives à son secteur d'activités.
- Dirige le travail de deux agents de sélection et d'un personnel de soutien.

Qualifications:

Diplôme universitaire, de préférence en relations industrielles ou dans une discipline connexe; une expérience de quelques années en recrutement; aptitudes et qualités requises pour transiger avec le personnel enseignant, professionnel, technique et administratif.

- Programme complet d'avantages sociaux.
- Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae complet au:

DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128
MONTRÉAL 101, QUÉ.

AGENT DE LOCATION

Agent de location demandé pour un nouvel édifice médico-professionnel. Excellente rémunération. Salaire et bonus selon le rendement, en plus d'avantages sociaux.

Écrire en toute confiance en donnant tous les renseignements pertinents à **Mlle T. Bernard, 279, rue Sherbrooke ouest, suite 407, ou téléphoner à (514) 845-6231.**

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN sollicite les offres de service d'un COORDONNATEUR GÉNÉRAL

Poste:
Sous l'autorité du comité de coordination, le coordonnateur voit à l'administration des affaires courantes du C.D.S.: il assure un lien constant d'information et de consultation entre les salariés et le comité, contribue au maintien des relations constructives auprès des organismes du milieu et agit à titre de secrétaire d'assemblée aux réunions du comité de coordination.

- Exigences:**
- Expérience de travail en équipe.
 - Bonne connaissance des groupes populaires et de leur développement.
 - Aptitude à obtenir les appuis nécessaires à la réalisation des projets de recherche et d'intervention.
 - Connaissance des principes de la gestion participative.

Traitement:
Selon l'échelle des salaires en vigueur au C.D.S.M.M.
Faire parvenir curriculum vitae avant le 30 mai 1975 au:

Conseil de Développement Social
du Montréal Métropolitain,
a/s Comité de coordination,
445, rue St-François-Xavier,
Montréal, Qué.

L'HÔPITAL ST-CHARLES DE JOLIETTE

recherche les services d'une(e)

ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE)

L'Hôpital St-Charles de Joliette est un centre hospitalier de 800 lits spécialisé en psychiatrie adulte et infantile. L'établissement comprend en plus une section de 116 lits de soins physiques de longue durée.

FONCTION:
Sous l'autorité de la Directrice du Service des Soins Infirmiers, il (elle) coopère à la gestion du service, assiste et conseille la Directrice en matière de ressources humaines, financières et matérielles dans le cadre des lois et règlements et conformément au plan d'organisation de l'établissement.

- EXIGENCES:**
- Diplôme 1er cycle en gestion hospitalière ou l'équivalent
 - Connaissance du milieu hospitalier.
 - Expérience antérieure pertinente
 - Membre de l'ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 31 mai 1975 au:

Directeur du Personnel
Hôpital St-Charles de Joliette
1000, Boul. Ste-Anne
Joliette, Qué.
J6E 5B5

LES LABORATOIRES VILLE MARIE INC.

recherche un
INGÉNIEUR GÉOTECHNICIEN (NE)

LE POSTE:
Le (la) candidat(e) sera responsable de la bonne marche technique et administrative d'un laboratoire servant au contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux.

QUALITÉS REQUISES:
Être ingénieur géotechnicien(ne) de préférence possédant une maîtrise en mécanique des sols et deux années d'expérience dans les essais de laboratoire et les investigations géotechniques orientées vers l'étude des barrages, des routes et fondations d'ouvrages d'art.

ENDROIT:
Laboratoire LG-2, Baie James.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SALAIRE:

- Poste permanent
- Facilité de logement avec famille
- Transport payé
- Prime d'éloignement
- Salaire avantageux et correspondant au poste.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Les candidats(es) intéressés(es) feront parvenir leur curriculum vitae, ou téléphoneront au:

SERVICE DU PERSONNEL,
400, Boul. Curé Labelle,
Chomedey, Laval
Tél.: 881-9221

RELATIONNISTE

FONCTIONS:

- Établir et maintenir des relations avec les groupes socio-économiques (associations professionnelles, corps intermédiaires et pouvoirs publics) dans le but de faire comprendre à ces collectivités le rôle et les décisions de notre entreprise.
- Concevoir et réaliser des programmes d'information et de communication à l'intention des collectivités.
- Participer à la conception et à la réalisation de publications, de documents audiovisuels, de stands d'information et de conférences.
- Diffuser les documents d'information au sein des groupes socio-économiques.
- Réaliser des colloques, des journées d'information, des conférences-rencontres dans diverses institutions à caractère socio-économique.
- Informer la direction de l'état de l'opinion publique à l'égard de notre entreprise et évaluer l'impact et la portée de nos programmes d'information et de communication.

EXIGENCES:

- Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de l'information et de la communication.
- Posséder une bonne connaissance du français et de l'anglais et avoir des aptitudes pour la rédaction.
- Détenir un diplôme universitaire.

SALAIRE: Selon expérience et qualifications.
LIEU DE TRAVAIL: Montréal.
Adresser demande et curriculum vitae à:
Dossier 2506
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Université du Québec à Montréal

UN PROFESSEUR EN TRAVAIL SOCIAL

Pour enseignements au module Travail Social (niveau premier cycle).
Exigences:
Doctorat ou maîtrise et expérience pertinente.
Traitement:
Selon la convention collective en vigueur.
Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 30 mai 1975, à:

Robert Panet-Raymond, Directeur
Département de Psychologie
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Montréal, Québec. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE À TEMPS PLEIN

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, le département de géographie recherche:

Un professeur en aménagement régional et en épistémologie de la géographie.

Exigences:
Détenir un diplôme de 3e cycle. Les candidats ayant complété une scolarité de doctorat et possédant une expérience d'enseignement et de recherche au niveau universitaire pourront aussi être considérés.

Traitement:
Selon la convention collective en vigueur.
Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 31 mai 1975, à:

M. Robert Denis, directeur
Département de Géographie
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal, Québec
H3C 3P8

Université du Québec Institut national de la recherche scientifique

DOYEN DES ÉTUDES AVANCÉES ET DE LA RECHERCHE

Sommaire de la fonction:

Assiste le directeur scientifique dans ses fonctions et est responsable du développement et du fonctionnement des programmes d'études avancées.

Fonction:

1. Apporte au directeur scientifique l'assistance que ce dernier lui demande dans l'exercice de ses fonctions et le représente lorsqu'il est auprès de divers comités de l'INRS ou de l'UQ.
2. Voit, en ce qui concerne les études avancées:
 - a) à l'élaboration, au cheminement d'approbation (Commission des études, Conseil des études et Comité des programmes de la DGES et du Conseil des universités, Conseil d'administration) et à la mise en place de nouveaux programmes;
 - b) à la bonne marche des programmes établis et cela, conformément aux règlements pédagogiques;
 - c) à l'évaluation périodique des programmes en cours ainsi qu'à leur modification si nécessaire;
 - d) à l'établissement d'activités d'éducation permanente et
 - e) aux relations avec les autres institutions universitaires.
3. Collabore, en ce qui concerne la recherche:
 - a) à l'évaluation de la recherche;
 - b) à la prospection d'agents subventionnaires et à la préparation des demandes de subvention;
 - c) au maintien d'un inventaire des projets de recherche.
4. A, au niveau plus particulier de l'étudiant, la responsabilité de:
 - a) recommander son admission à un programme donné;
 - b) approuver son programme d'activité à chaque session;
 - c) assurer l'application des différents règlements (évaluation, sanction des études, thèse) et de recommander au registraire l'émission de son diplôme.

Exigences:
Diplôme universitaire de troisième (3ième) cycle. Cinq (5) ans d'expérience d'enseignement et de recherche dans le milieu universitaire.

Lieu de travail:
Institut national de la recherche scientifique
Complexe scientifique du Québec
2700, rue Einstein
Québec 10

Traitement:
Selon la compétence et l'expérience.
Seules les demandes écrites reçues avant le 29 mai 1975 seront retenues.

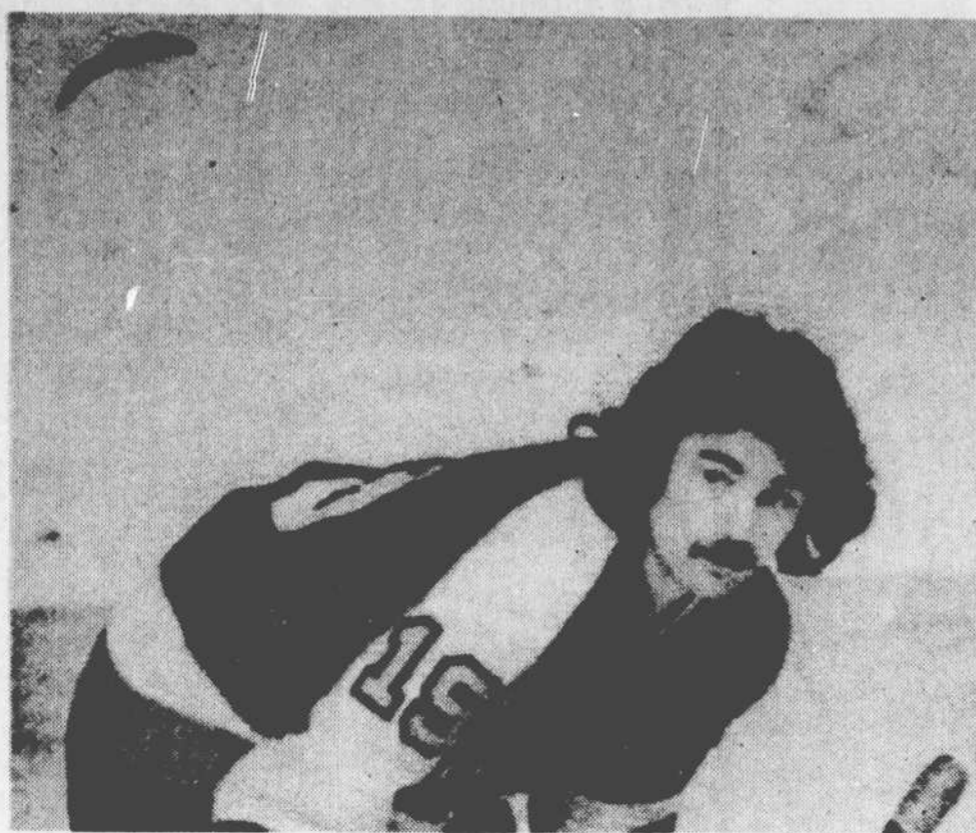
Veillez faire parvenir votre demande, accompagnée de votre curriculum vitae, au:
Directeur du personnel
Institut national de la recherche scientifique
2700, rue Einstein
Caer postal 7500
Sainte-Foy
Q1V 4C7

René Robert réussit le but gagnant

Les Sabres l'emportent en surtemps, 5-4

BUFFALO (Le Devoir) — On semblait s'acheminer passablement vers une deuxième période supplémentaire lorsque René Robert a déjoué Bernard Parent d'un angle impossible alors qu'il ne restait qu'un peu plus d'une minute de jeu à la première prolongation, hier soir, pour mener les Sabres de Buffalo à une victoire de 5-4 et à leur première victoire dans cette série finale pour l'obtention de la coupe Stanley, maintenant menée 2-1 par les Flyers de Philadelphie.

ges de la série ont eu lieu et les deux gardiens en présence, surtout Roger Crozier (qui avait remplacé Gerry Desjardins à l'issue de la première période, lequel avait été faible sur au moins deux des trois buts que les Flyers avaient réussis durant cet engagement), et Parent, ont réussi des arrêts de toute beauté.



• Éberlué, Rick MacLeish regarde passer une chauve-souris au-dessus de la glace lors de la première période du match entre les Flyers de Philadelphie et les Sabres de Buffalo. La chauve-souris fut finalement abattue d'un coup de bâton par Jim Lorentz, des Sabres. (Téléphoto PA)

Drapeau à Lausanne: Montréal sera prêt

LAUSANNE (PC) — "Nous serons certainement prêts", déclarait le maire Drapeau, fatigué mais confiant, en arrivant ici tard hier soir en vue de la réunion du CIO.

"Les nouvelles de Montréal sont bonnes", ajoutait-il alors qu'il se débarrassait des journalistes pour se rendre à son hôtel pour recevoir un autre appel téléphonique de la Métropole canadienne.

"J'aurais d'autres informations plus complètes en matinée", assurait-il en affirmant sa confiance que les JO 1976 seraient bel et bien présentés à Montréal en dépit des problèmes ouvriers inquiétants.

Mexico a offert lundi d'accueillir les Jeux si Montréal était contraint de déclarer forfait. Les compétitions auraient lieu dans les installations construites pour les Jeux de 1968 et qui sont actuellement remises en état pour les Jeux panaméricains, prévus en octobre prochain.

On ne s'attend pas à ce que le CIO prenne une quelconque décision lors de cette session. Le bureau exécutif doit se réunir à Montréal en octobre pour visiter les installations olympiques, et les autorités montréalaises sont convaincues que ses sept membres seront alors rassurés sur l'état d'avancement des travaux.

L'autre problème majeur à l'ordre du jour de la session concerne la demande d'admission de la Chine populaire.

Après avoir pris des contacts préliminaires pendant plus d'un an, la Fédération chinoise des sports a soumis sa candidature au CIO le mois dernier pour être reconnue comme le Comité national olympique chinois.

La majorité des membres du CIO sont favorables à l'admission de la Chine, mais nombre d'entre eux sont hésitants quant à expulser Taiwan.

De source proche du CIO, on indique que la Chine a été invitée à fournir de plus amples informations sur les références de sa fédération des sports, notamment sur le point de savoir si elle est un organisme privé ou gouvernemental. Dans ce dernier cas, elle ne serait techniquement pas admissible au CIO.

De même source, on s'attend à ce que la question soit reportée en attendant une explication chinoise. Une décision pourrait cependant être prise en janvier à Innsbruck, lors de la prochaine session du comité.

baseball

Ligue Nationale

Table with baseball game results for the National League. Columns include team names, scores, and dates.

Ligue Américaine

Table with baseball game results for the American League. Columns include team names, scores, and dates.

Les meneurs

Table listing top pitchers with columns for name, team, and statistics.

Points produits

Table listing top hitters with columns for name, team, and statistics.

Lanceurs 5 décisions

Table listing pitchers who have pitched five innings with columns for name and team.

LIGUE NATIONALE

Table showing league standings for the National League with columns for team, games played, wins, losses, and percentages.

LIGUE AMERICAINE

Table showing league standings for the American League with columns for team, games played, wins, losses, and percentages.

La Coupe intercontinentale au parc Jarry

Le Québec sera encore presque absent

par André Tardif

Le grand stade du parc Jarry, bien sûr, est reconnu comme le domicile des Expos, qui y présentent surtout le summum du baseball au Canada...

bec. Il s'agissait de deux juniors, l'un de Saint-Jean et l'autre de Drummondville, qui ont peut-être de bonnes chances d'être encore choisis cette année.

L'équipe canadienne, explique-t-il, sera déterminée au moins un mois à l'avance, question de permettre aux joueurs de se familiariser et de disputer des matches hors-concours. Les élus s'entraîneront, entre autres, du 7 au 10 août aux stades de Pointe-aux-Trembles et de Repentigny.

Durant la seconde tranche du tournoi, celle qui sera présentée au parc Jarry (évidemment en l'absence des Expos), huit municipalités de la région métropolitaine accueilleront chacune une équipe pour fins d'exercices quotidiens, le calendrier du tournoi ne prévoyant qu'un match à tous les deux ou trois jours.

Nolet explique la quasi absence des Québécois au sein de l'équipe canadienne par la carence du baseball de calibre senior. "Il semble que nos juniors, ayant terminé leur éligibilité à 22 ans, recherchent plutôt d'autres activités, dit-il. Ils dé-

laissent les sports collectifs en faveur de sports individuels. "Et on ne peut attribuer ce phénomène à un manque d'installations. Les nombreuses équipes juniors n'ont aucune difficulté à se trouver des stades. C'est peut-être parce que nos seniors manquent de motivation? Peut-être hésitent-ils à payer de leur poche pour pratiquer un sport où ils auront sans doute été gâtés au niveau junior?

"De toute façon, c'est évident qu'il y a un risque de se blesser au baseball, et un travailleur doit y penser deux fois avant de s'y lancer. Mais je ne vois aucun problème pour un athlète

qui est en bonne condition physique. D'ailleurs, une ligue senior a été formée dans la région montréalaise il y a deux ans, et c'est là qu'on retrouve les vrais mords.

"Cette ligue semble avoir des bases intéressantes, mais il faudra attendre encore trois ou quatre ans avant qu'elle puisse atteindre un calibre solide", conclut celui qui, depuis qu'il a quitté la CSQ en janvier dernier, n'a pas eu le temps de s'ennuier, d'abord parce qu'il s'est trouvé immédiatement un poste comme conseiller en administration, ensuite "parce que je m'occupe toujours de baseball."

Atlanta gagne 9-4

ATLANTA (AP) — Vic Correll a produit cinq points, dont quatre avec un grand chelem, et Dusty Baker a cogné un circuit de trois points hier soir en conduisant les Braves d'Atlanta à un gain de 9-4 sur les Expos de Montréal.

Correll a produit un autre point avec un simple dans la 3e manche. Les Expos ont ouvert le pointage dans la 1ère, aux dépens de Roric Harrison, sur un double de Tim Foli, un simple de Pepe

Mangual et un ballon-sacrifice Mike Jorgensen. Gary Carter a cogné un circuit de deux points dans la 6e reprise, réduisant l'avance des Braves à 5-3. Larry Bitner a produit un autre point des Expos avec un simple, après un autre simple et un but volé par Larry Lintz, dans la 7e.

Table with baseball statistics for Atlanta Braves, including player names and scores.

Correll vainc Montréal à lui seul

gains cette saison. Après un simple et un but sur balles, Earl Williams a produit un premier point avec un simple, puis Baker a suivi avec son exploit dans la 1ère manche.

Correll a produit un autre point avec un simple dans la 3e manche. Les Expos ont ouvert le pointage dans la 1ère, aux dépens de Roric Harrison, sur un double de Tim Foli, un simple de Pepe

gains cette saison. Après un simple et un but sur balles, Earl Williams a produit un premier point avec un simple, puis Baker a suivi avec son exploit dans la 1ère manche.

Table with baseball statistics for Montreal Expos, including player names and scores.

Campbell réaffirme l'autonomie des ligues professionnelles

NEW YORK (d'après CP) — Le président Clarence Campbell, de la Ligue nationale de hockey, estime que la nouvelle Ligue canadienne de hockey junior majeur est difficilement dans une position pour "décider du prix" des joueurs qu'elle fournirait aux deux ligues majeures professionnelles.

La LCHJM veut imposer une échelle de prix à la LNH ainsi qu'à l'Association mondiale où elles voudraient négocier avec un junior avant qu'il n'ait terminé son stage à l'âge de 21 ans.

Les Indiens de Cleveland ont échangé hier les lanceurs Jim Perry et Dick Bosnan aux A's d'Oakland, en retour pour un autre lanceur, John "Blue Moon" Odom, ainsi qu'une somme indéterminée. Les trois artilleurs connaissent tous énormément de difficultés avec leur équipe respective depuis le début de la saison, surtout

jeux professionnels. "Nous n'avons d'entente avec personne... sauf peut-être avec le ministre de la Santé Marc Lalonde à qui nous avons promis — et nous honorons cette promesse — de ne mettre sous contrat ou réclamer aucun joueur n'ayant pas encore terminé son stage junior. Et nous nous en tiendrons à cette entente, en dépit de ce que d'autres pourraient faire."

Le soccer semble désormais pris dans la vague d'agitation sociale qui déferle sur l'Italie. Les joueurs ont décidé hier de se mettre en grève dimanche. Ils veulent pouvoir s'opposer éventuellement à leur transfert et souhaitent que soit levée la limite d'âge dans les 3e et 4e divisions.

hockey

Ligue Nationale

Table with hockey statistics for the National League, including team names and points.

Ligue Américaine

Table with hockey statistics for the American League, including team names and points.

Série "K"

Small table with hockey statistics for the 'K' series.

Advertisement for Peugeot 504GI, featuring an image of the car and promotional text about its performance and features.

Advertisement for SIGI MOTORS LTD, located at 1124, rue Bleury, Montreal. Includes phone numbers and contact information.

Advertisement for JEUNES PORTEURS DEMANDÉS, seeking young carriers for the LE DEVOIR newspaper. Includes contact information for Montreal and Banlieue.

Advertisement for COMPTABLES AGRÉÉS, listing various accounting firms and their services in Montreal and surrounding areas.

A large advertisement for various accounting and professional services, including firms like BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIES, and VIAU, ROBIN ET ASSOCIES.

Toronto

L'or en vedette

Des aurifères ont obtenu hier à la Bourse de Toronto les meilleurs gains qu'aient eus depuis plus de trois mois. Cependant, dans les autres secteurs du marché, le cote a régressé.

L'indice de l'or monte de 19,5 et atteint 400,83. Il s'agit de sa plus forte hausse depuis le 13 février, alors qu'il avait monté de 28 points. L'indice industriel recule par contre de 0,42 et tombe à 188,10.

L'activité a été faible sur l'ensemble du marché. Le virement se situe à 1,36 million d'actions d'une valeur totale de \$13,55 millions, contre 1,34 million d'actions d'une valeur totale de \$15,54 millions vendredi.

On enregistre 175 gains et 237 pertes. Le nombre de titres inchangés est de 238. Vendredi, il y avait eu 163 gains, 230 reculs et le nombre de titres inchangés avait été de 215.

Neuf des parties constituantes de l'indice industriel progressent et sept régressent. Les raffineries de pétrole et les manufactures y sont les plus grands perdants, alors que les communications et les pâtes et papiers y sont les plus grands gagnants.

Dans les mines d'or, Campbell Red monte de 1,78 et atteint \$31,58. Moore Miner de 1-1-2 et atteint \$50-1-2, Camflo, de 1 et atteint \$13-1-4 et Giant Yellowknife, de 1 et atteint \$10-3-4.

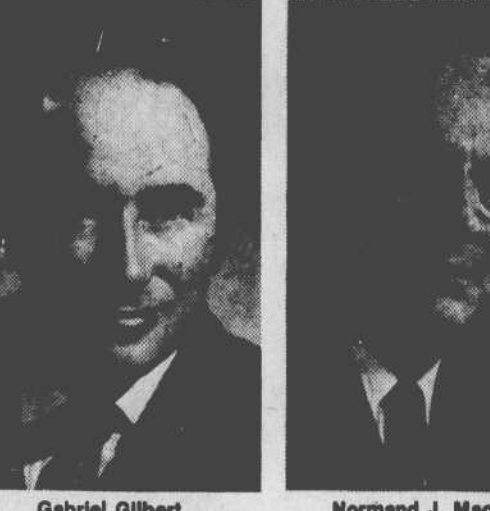
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Toronto market, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Chg' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Chg.' with various stock symbols and prices.

C Vickers 212 81 1/2 15 1/2

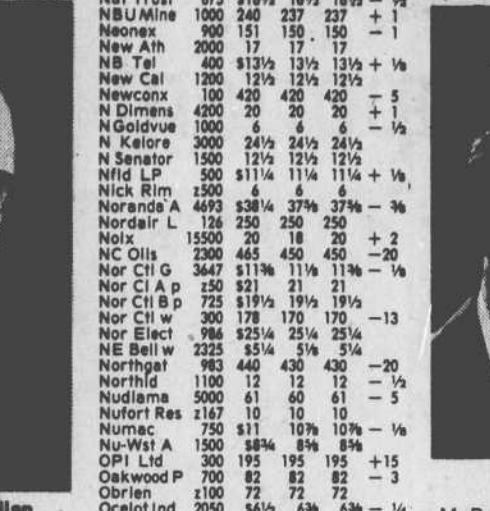
Table of stock prices for C Vickers and other companies, including columns for 'C Vickers', 'C Vickers', 'C Vickers' and prices.

LA COMPAGNIE PRICE LIMITÉE



Messieurs Gabriel Gilbert de Québec et Norman J. MacMillan, C.S., Q.C., de Montréal, ont été élus administrateurs de La Compagnie Price Limitée...

NOMINATIONS À LA CIL



M. David S. Kirkbride, vice-président à la Canadian Industries Limited depuis 1969 a été nommé au nouveau poste de vice-président pour l'ouest canadien.

Montréal

Baisse des cours

La cote à fleur dans la plupart des secteurs de la Bourse de Montréal hier et l'activité a été faible sur l'ensemble du marché tout au cours de la séance.

Les industrielles ont fléchi de 1,03 point tombant à 195,61. On enregistre 57 gains et 96 pertes et constate que 56 titres sont inchangés. Vendredi, il y avait eu 63 gains, 103 reculs et 60 titres étaient restés inchangés.

CP Ltd. a été le titre industriel le plus actif. Sa cote a fléchi de 1-4 et est tombée à \$14-7-8 dans un virement de 52,750 actions. Belletr Québec a été le titre minier le plus actif. Sa cote a reculé de sept cents et est tombée à 51 cents dans un virement de 15,000 actions.

Canadian Javelin recule de 90 cents et tombe à \$4, Moore Corp., de 5-8 et tombe à \$49-5-8, Steinberg, A. de 3-4 et tombe à \$18-1-4, Alcan Aluminium, de 3-4 et tombe à \$20-7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Montreal market, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Chg.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Chg.' with various stock symbols and prices.

New York

Moins sept points

Les prises de bénéfices l'ont finalement emporté hier à Wall Street, à l'issue d'une journée moyennement active, durant laquelle l'indice des industrielles a cédé plus de sept points pour clôturer à 830.

Les cours étaient légèrement en hausse le matin, mais cette tendance n'a pas duré. Les milieux financiers font maintenant part de l'inquiétude que inspire la prolongation de la crise dans l'industrie automobile.

Une majorité de répartitions a terminée en baisse, en particulier les automobiles, où General Motors recule de 1-1/8, ainsi que les grands magasins, qui viennent d'annoncer des résultats financiers très en baisse pour le premier trimestre, et où JC Penney cède 2-1-8.

Les mines d'or enfin se sont raffermies et on remarque un gain de 2-3/8 pour Campbell Red Lake. L'Y a eu en tout 659 gains et 786 pertes et le nombre de titres échangés a été de 423, au regard de 693 gains, 686 pertes et 43 titres inchangés lundi. Le virement se situe à 18,3 millions d'actions, contre 17,87 millions d'actions lundi.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, les aurifères progressent. C'est le cas notamment de Campbell Red Lake à \$131-4, un gain de 2-3-8 et de Dome Mines à \$49-1-2, un gain de 2. Les fluctuations des autres valeurs canadiennes ont été fractionnaires.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for New York market, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Chg.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Chg.' with various stock symbols and prices.

les indices

Toronto

Table of indices for Toronto market, including columns for 'Change', 'Clôture', 'Sem. dern.', 'Mois dern.', '1975 haut', '1975 bas' and values.

Montréal

Table of indices for Montreal market, including columns for 'Change', 'Clôture', 'Sem. dern.', 'Mois dern.', '1975 haut', '1975 bas' and values.

New York

Table of indices for New York market, including columns for 'Change', 'Clôture', 'Sem. dern.', 'Mois dern.', '1975 haut', '1975 bas' and values.

fonds mutuels

Table of mutual fund prices, including columns for 'CMFA Members', 'YJapan', 'YVanguard', etc. and values.

obligations

Peu de changement

L'activité a été faible hier sur le marché canadien des obligations et les quelques fluctuations qui y ont eu lieu ont été minimes.

GOVERNEMENT DU CANADA

Table of government bonds, including columns for '3 1/2 oct. 1975', '3 1/2 oct. 1976', etc. and values.

INDUSTRIELLES

Table of industrial bonds, including columns for 'Bell', 'BCE', 'BCEI', etc. and values.

PROVINCIALES

Table of provincial bonds, including columns for 'B.C. Hydro', 'N.B.E.', 'N.S.', etc. and values.

NOUVELLES ÉMISSIONS

Table of new bond issues, including columns for 'GMAAC', 'Olympic', 'Algonia', etc. and values.

CONVERTIBLES

Table of convertible bonds, including columns for 'Alders', 'Hudson Bay', 'I.A.C.', etc. and values.

Bourse américaine

Table of American stock prices, including columns for 'Dennett', 'Dexter', 'Digital', etc. and values.

L'Hydro emprunte \$80 millions sur le marché canadien

L'Hydro-Québec a annoncé qu'elle vient de négocier au Canada un emprunt de \$80 millions...

Investissements étrangers Le climat économique retarde l'entrée en vigueur de la 2e partie de la loi

par la Presse canadienne

OTTAWA — La récession économique étant toujours présente le gouvernement retarde l'application des contrôles sur les investissements étrangers au Canada.

pas quels sont les objectifs réels du Canada. La Loi sur les investissements étrangers, qui a suscité la création de l'agence, fut adoptée en 1973...

Le ministre Alastair Gillespie du Commerce avait affirmé l'an dernier que la deuxième partie de la loi serait appliquée à compter du 1er janvier 1975.

La hausse des taux d'intérêt explique la faible reprise des marchés canadiens

par la Presse Canadienne

Les cours des valeurs ont monté plus rapidement aux Etats-Unis, ces derniers jours, qu'au Canada, et cela est dû en grande partie à la hausse des taux d'intérêt...

L'étude prévoit également que les taux d'intérêt au Canada vont rester plus élevés que ceux qui prévalent aux Etats-Unis pour quelques mois encore...

"C'est dire qu'il ne faut pas considérer avec trop de pessimisme la tendance actuelle des taux d'intérêt à court terme, si on la compare à celle des Etats-Unis, ni la situation commerciale canadienne.

Les marchés mondiaux est évidemment mise en danger. Si l'expansion économique qui s'en vient est alourdie par des hausses excessives des coûts, la dévaluation du dollar canadien sera inévitable.

Baisse du plomb

La baisse du prix du plomb sur le marché libre aura finalement eu raison des producteurs.

Le ministre Alastair Gillespie du Commerce avait affirmé l'an dernier que la deuxième partie de la loi serait appliquée à compter du 1er janvier 1975.

faits et projets

Baisse de la consommation de la bière

MONTREAL — Selon les brasseurs canadiens, la consommation de la bière connaît une baisse. Le taux de croissance de cette boisson est de l'ordre de 6% l'an.

rait pu en produire 13,000. Le président de la firme Bredem, M. Jacques Dery, affirme que l'industrie a rencontré une situation semblable à la moto-neige qui a fait face, elle aussi, à un resserrement de marché.

Croissance de l'économie

MONTREAL — La performance de l'économie canadienne en 1976 serait égale ou supérieure à celle de 1974. Toutefois le taux de chômage se maintiendra à un haut niveau, au cours des six premiers mois de l'année.

L'édition québécoise

MONTREAL — Selon les organisateurs de la Foire internationale du livre de Montréal, l'édition québécoise est passée de 82 titres publiés en 1962 à 2,534 en 1972.

Les salaires

OTTAWA — Les augmentations de salaires remportées par les travailleurs américains étaient à la hausse au cours du premier trimestre de 1975 tandis que celles des travailleurs canadiens diminuaient.

Maison usinée: une industrie en régression

MONTREAL — L'industrie de la maison usinée ne fonctionne qu'à 43 pour cent de sa capacité et a produit 5,578 habitations en 1974 alors qu'elle au-

Le CTC a outrepassé ses pouvoirs

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des transports (CTC) a outrepassé ses pouvoirs lorsqu'elle a retardé, en décembre dernier, l'entrée en vigueur des hausses tarifaires proposées par le Canadien Pacifique et le Canadien National.

Sur le marché de Londres, la tonne métrique de plomb a fermé hier à £200.5-201, livraison immédiate, et à £206.5-206.6, livraison dans trois mois.

Ravelston augmente de 10% son contrôle d'Argus Corp.

Ravelston Corp., le holding privé qui détient le contrôle d'Argus Corp., a porté dans les dernières semaines de 50.86% à 61% son intérêt dans le consortium torontois par l'achat de 168,875 actions ordinaires sur le marché.

fin de l'offre publique d'acquisition de Power. Alors que l'offre de Power était de \$21 l'action ordinaire, votante, le marché a monté à plus de \$25 l'action, sur l'accumulation des actions d'Argus par Ravelston.

n'a pu acquérir que 14% des actions ordinaires d'Argus.

Nomination à La Great-West



L. SAUVÉ, A.-V.A.

La Great-West, compagnie d'assurance-vie annonce la nomination de Monsieur Léo Sauvé, A.-V.A., au poste de directeur de la succursale Montréal Place-d'Armes.

Les revenus nets de la Banque de B.-C. augmentent de 193%

VANCOUVER (PC) — Les changements nombreux des taux d'intérêt durant les six mois qui se sont terminés le 30 avril dernier ont permis à la Banque de la Colombie-Britannique d'enregistrer une hausse substantielle de ses revenus nets avant impôts à \$1,661,664, soit une augmentation de 193 pour cent sur la période correspondante de l'an dernier.

Les bénéfices, après impôts ont totalisé \$789,664, soit \$1.25 l'action, comparativement à \$283,478 ou 56 cents l'action, durant la même période en 1974.

ADMINISTRATEUR DE LA BANQUE ROYALE



CLIFFORD S. MALONE La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. Clifford S. Malone à son Conseil d'administration.

les devises

Table with 3 columns: Country, Currency, Rate. Includes Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, France, Hollande, Italie, Japon, Mexique, Etats-Unis, Norvège, Nouvelle Zélande, Suède, Suisse.

Si... ou OXFAM

BRUNSWICK MINING AND SMELTING CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt cents (20¢) par action, en argent canadien, a été déclaré sur les actions ordinaires en cours de la Compagnie, payable le 13 juin 1975 aux actionnaires enregistrés le 23 mai 1975, à la fermeture des bureaux.

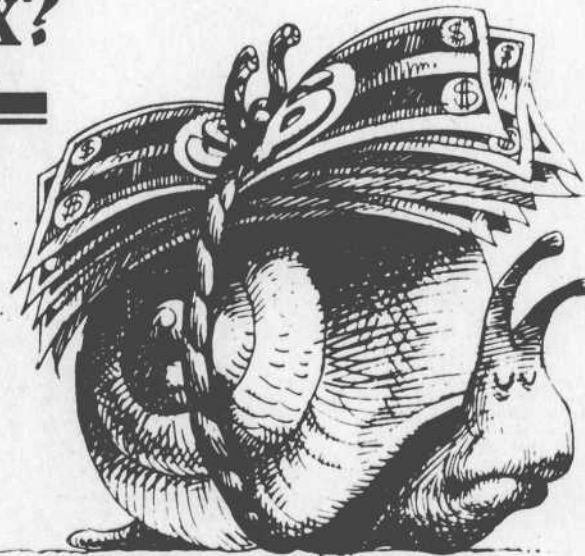
La Compagnie Seagram Ltée

AVIS DE DIVIDENDE

Par ordre du conseil d'administration ALAN A. SHARP secrétaire

Si un employé improductif n'échappe pas à votre vigilance, alors pourquoi laissez-vous dormir vos capitaux?

La rentabilité des capitaux de roulement ne s'évalue pas en un clin d'oeil. A propos, qu'advient-il des vôtres? Faites-vous fructifier votre argent à l'allure de l'escargot? Faites-vous un bon usage de vos capitaux?



Conclusion

Nous offrons aussi, entre autres services, le dépôt-24 heures, le plan de chèques préautorisés, l'encaissement des factures et la carte Chargex Commerce.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Le service de coffret postal

Notre Service de coffret postal est conçu de façon à réduire le temps mort entre le moment où votre client met un chèque à la poste et celui où il est déposé dans votre compte.

Virement accéléré des fonds

Nous disposons de plusieurs méthodes pour accélérer le virement des fonds. L'une d'elles consiste à créditer le jour même, à un compte de concentration, les dépôts effectués à l'une de nos succursales au Canada.

Services Commerce aux entreprises

Pour aider les dirigeants des grandes ou des petites entreprises à mieux gérer leur trésorerie.

Écrire au: Le Directeur, Services aux entreprises, Banque de Commerce Canadienne Impériale, 1155 route, boul. Dorchester, C.P. 6003, Montréal, Québec H3C 3B2

Form with fields: Nom, Nom de la société, Fonction, Téléphone, Adresse.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE MAÎTRISE EN FISCALITÉ Le programme Résultats d'une collaboration entre la Faculté d'administration, la Faculté de droit et le Département d'économie de la Faculté des arts, ce programme multidisciplinaire d'études en fiscalité — le premier du genre au Canada — conduit à un diplôme universitaire de 2e cycle, la maîtrise en fiscalité (M.F.).

Kissinger et Gromyko devront se rencontrer avant le voyage de Brejnev

VIENNE (par l'AFP) — MM. Andrei Gromyko et Henry Kissinger ont encore beaucoup de choses à se dire avant que le président Ford, talonné par un Congrès traumatisé et méfiant, puisse inutilement recevoir à Washington M. Leonide Brejnev pour faire avec lui le point de la politique de "détente".

Tel est le premier bilan au moment où le secrétaire d'Etat américain quitte Vienne après une nouvelle série d'entretiens avec son collègue soviétique. De toute évidence, qu'il s'agisse de la négociation sur la limitation des armes stratégiques (SALT), de la conférence européenne de sécurité et de coopération (CSCE), de la reconvoque éventuelle de la conférence de Genève sur le Proche-Orient (qui échappe à leur contrôle), ils ont encore du pain sur la planche. La première décision connue, c'est que les ministres des Affaires étrangères des deux super-puissances ont décidé de se rencontrer de nouveau dans un proche avenir pour reprendre en détail leurs entretiens de Vienne. Le travail pour le paix n'est pas fini, a déclaré avant son départ le secrétaire d'Etat américain.

Imperturbable, le ministre soviétique des Affaires étrangères, à qui le secrétaire d'Etat américain a demandé de faire preuve de "retenue" dans les affaires du Vietnam, estime qu'il est "toujours utile de se rencontrer". Usant de la litote, M. Gromyko a déclaré aux journalistes que le problème de la vérification d'un éventuel accord sur les SALT "était un détail, un petit détail". C'est pourtant l'une des pierres d'achoppement de la négociation en cours, la surveillance des obligations, faites aux deux parties, qui n'aiment pas beaucoup que l'on contrôle leur panoplie nucléaire, étant un casse-tête que les experts de Genève n'ont pas encore maîtrisé.

La déclaration commune d'une page, publiée hier soir à Vienne, à l'issue des entretiens entre le secrétaire d'Etat américain et M. Andrei Gromyko, indique que "les deux parties

ont réaffirmé leur détermination de poursuivre fermement leur politique tendant à améliorer et à développer les relations américano-soviétiques dans l'intérêt des deux peuples et du renforcement de la paix".

Cette déclaration évoque ensuite les sujets discutés: "Négociations sur la limitation des armes stratégiques, conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et sa "conclusion rapide". Proche-Orient, perspectives de reconvoque de la conférence de Genève. Elle affirme en conclusion: "de l'avis des deux parties les conversations qui se sont déroulées dans un esprit constructif, ont été utiles".

Le secrétaire d'Etat américain est arrivé en soirée à l'aérodrome militaire de Bonn/Cologne pour une visite éclair. Il a été accueilli à l'aérodrome par son collègue ouest-allemand, M. Hans Dietrich Genscher avec lequel il s'est aussitôt rendu au château de Gymnich, entre Bonn et Cologne à bord d'un hélicoptère où les conversations entre les deux ministres ont commencé au cours d'un dîner et se sont prolongées ensuite.

Ce matin, M. Kissinger prendra le petit déjeuner avec le chancelier Helmut Schmidt avant de se rendre à Berlin-Ouest en compagnie de M. Genscher. Il prendra notamment la parole devant la Chambre des députés. En début d'après-midi, le secrétaire d'Etat prendra l'avion pour Ankara.

La préparation de la conférence "au sommet" de l'O.T.A.N. à la fin du mois à Bruxelles, la situation de l'Alliance compte tenu en particulier des événements de Grèce, de Turquie, de Chypre et du Portugal, les relations Europe-États-Unis, les problèmes de l'énergie à la lumière notamment de l'interruption de la préconférence sur l'énergie, le Proche-Orient, l'Asie du sud-est et enfin les suites de la conférence européenne de sécurité et de coopération européenne seront évoqués. M. Kissinger informera ses interlocuteurs des entretiens qu'il vient d'avoir à Vienne avec M. Andrei Gromyko.

Le Pathet Lao fait son entrée à Savannakhet

VIENTIANE (d'après Reuter et AFP) — Pathet-Lao (gauche communiste) a fait son entrée hier dans la ville de Savannakhet, dans le sud du Laos, où une douzaine d'Américains sont maintenus en résidence surveillée par des étudiants.

De source proche du Pathet-Lao à Vientiane, on indique que le bataillon a pénétré dans la ville pour maintenir la sécurité "en collaboration avec la partie de Vientiane (droite)", les soldats ont été bien accueillis par la population, ajoutent-ils. Précédemment contrôlée par la

droite, Savannakhet, à 240 km au sud de Vientiane, est maintenant devenu terrain neutre comme Vientiane et la capitale royale de Luang Prabang.

D'autres forces du Pathet-Lao sont entrées dans la petite ville de Kengkok, à 50 km au sud de Savannakhet, et dans l'ancienne base militaire française de Seno, à 30 km à l'est. L'ancien commandant de ce poste, M. Joseph Laitin, s'est rendu à Savannakhet où il a rejoint les forces de la droite laotienne qui perd de plus en plus de terrain — au propre comme au figuré — sous la pression du Pathet-Lao.

Le Parti socialiste serait le grand perdant de la crise actuelle au Portugal

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Le Parti socialiste portugais semble être le grand perdant de récentes péripéties politiques et militaires à Lisbonne, où le gouvernement a fait fermer hier l'un des rares quotidiens non-communistes qui restaient au Portugal Republica.

Les maoïstes, qui ont précipité cette toute dernière crise, ont appelé leurs sympathisants à une manifestation anti-gouvernementale, dans la soirée, dans les rues de Lisbonne, prolongeant ainsi une vague de manifestations qui fait planer des doutes sur l'autorité des dirigeants militaires du pays.

Republica a été fermé provisoirement hier, après une lutte entre journalistes socialistes et typographes communistes pour le contrôle du journal, en dépit d'é-

nergiques efforts du Parti socialiste pour tenter de sauver la situation. D'après des témoins oculaires, au moment de la fermeture du journal par les militaires, des typographes ont été entraînés par une porte de derrière dans des véhicules blindés qui attendaient dans la rue.

L'ancien ministre socialiste de l'Information, M. Rego, rédacteur en chef du journal, qui a provoqué l'impasse en refusant de céder à des pressions communistes pour qu'il renonce à sa fonction, a été acclamé par la foule au dehors, à son départ des locaux du quotidien. Le Parti socialiste, sous le coup de cette fermeture, a qualifié de "véhicules idéologiques de la propagande communiste" trois journaux de Lisbonne bénéficiant de subventions de l'Etat: Diario de Noticias, O Seculo et Diario de Lisboa.

Bien qu'officiellement la fermeture de Republica ne soit qu'à titre temporaire, une solution rapide du différend paraît impossible, étant donné surtout l'hostilité exacerbée des socialistes à l'égard des communistes.

Le ministre de l'Information, le commandant Jorge Correia, qui est intervenu personnellement dans le différend et a ordonné l'évacuation des typographes dans des voitures blindées, s'est vivement élevé contre l'attitude des socialistes. Le ministre a dit que des désordres publics ont été provoqués par 3.000 manifestants socialistes qui, sous la direction du chef du parti, M. Mario Soares, ont veillé pendant toute une nuit devant les bureaux du journal.

Sans désigner nommément le Parti socialiste, un communiqué du ministre déclare que les manifestants ont été influencés par un parti se livrant "à une manœuvre divisionniste qui semble avoir pour unique objectif le sabotage de la révolution portugaise".

Dans les milieux autorisés, on estime que l'affaire du journal Republica est un nouvel épisode de la lutte que se livrent les partis socialistes et communiste pour gagner ou conserver des positions dans la presse. Dans cette affaire, où pourtant ils semblent avoir le droit pour eux, les socialistes ont été condamnés par le Mouvement des forces armées. On leur reproche de s'être servis du conflit entre la direction et la commission des travailleurs du journal pour se livrer à "des manœuvres de division tendant à entraver la marche de la révolution". En définitive, il semble bien que M. Mario Soares, qui paraît avoir voulu faire de la question Republica une affaire d'honneur, ait agi

précipitamment en convoquant la manifestation de lundi soir et ait ainsi donné un argument de plus au Mouvement des forces armées pour que celui-ci s'éloigne encore des partis politiques.

C'est en effet la question primordiale qui éclipse aujourd'hui tous les autres événements. L'assemblée du MFA a tiré lundi la leçon de tous ces soubresauts. Il a l'intention de reprendre l'armée en main, de la rééduquer, de la restructurer, de l'épurer, de l'intégrer dans le processus révolutionnaire et surtout de la doter d'unités spéciales chargées de coopérer étroitement avec les organisations populaires de base existantes ou en voie de création, telles que les commissions de quartier et les commissions de travailleurs. Dans le communiqué publié à l'issue de cette assemblée générale, il n'est fait aucune mention des partis politiques. Bien au contraire, il est souligné que le projet vise à dépasser les "divisions partisans".

Le parti communiste, tout comme le parti socialiste, est conscient du danger que peut représenter pour lui l'initiative du mouvement des forces armées et il n'est pas interdit de penser que la menace d'éviction qui pèse sur ces deux partis puisse les amener à conclure enfin un pacte de coopération. M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du parti communiste, dans un discours prononcé dimanche dernier, ne cachait pas son appréhension. Il déclarait qu'une "condamnation globale du rôle des partis politiques par les militaires serait un erreur grave pouvant conduire à un affaiblissement des liens entre le peuple et les forces armées". Il invitait ensuite une nouvelle fois le parti socialiste à une coopération sincère.

Un bilan (presque) définitif du Mayaguez: 18 morts, 50 blessés

WASHINGTON (AFP) — Quinze américains tués en combat, trois disparus et cinquante blessés: tel est, selon le porte-parole du Pentagone, Joseph Laitin, le bilan des opérations, dans le golfe de Siam, la semaine dernière, en vue de la libération du cargo américain "Mayaguez" et de son équipage.

Les trois "marines" portés manquants sont probablement morts. Les quinze tués appartiennent aux fusiliers-marins, à l'aviation et à l'aéronavale, a précisé M. Laitin.

Il a souligné au cours d'une conférence de presse que le bilan des victimes américaines de l'incident du "Mayaguez" (dont l'équipage a été libéré sain et sauf) avait été établi grâce aux informations fournies par ces trois armes, au milieu de l'après-midi, hier. "Peut-être y aura-t-il de légères rectifications. Mais je considère ces chiffres aussi proches du bilan définitif que possible", a ajouté M. Laitin.

Par ailleurs, le Pentagone ignore pour le moment si le chasseur de sous-marins cambodgien dont l'équipage s'est mutiné le 16 mai était ou non le navire qui avait arraisonné le Mayaguez quatre jours auparavant.

"Je n'ai pas vu de preuves officielles" à ce sujet, a dit le porte-parole de ce ministère.

Hier matin est parvenue à Washington, on le rappelle, la nouvelle qu'un bâtiment cambodgien dont l'équipage affirmait avoir procédé à l'arraisonnement du porte-conteneurs le 12 mai dans le Golfe du Siam, avait demandé asile aux autorités thaïlandaises.


A sa conférence de presse quotidienne, le porte-parole du département de la Défense, Joseph Laitin, s'est borné à rappeler que le navire en question — décrit comme étant le chasseur de sous-marins "E-311" — a gagné le port thaïlandais de Sattahip le 16 mai et s'est rendu aux autorités thaïlandaises. L'équipage de ce

chasseur de sous-marins de 51 mètres de long se composait d'une quarantaine de cambodgiens, a ajouté Joseph Laitin. Mais il a dit ne pas savoir s'il s'agit effectivement du navire qui a procédé à la saisie du Mayaguez.

600 millions de l'OPEP au développement agricole

ROME (Reuter) — L'Arabie séoudite et les autres pays membres de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) se sont engagés à verser six cent millions de dollars à un nouveau "fonds international de développement agricole" destiné à venir en aide aux pays les plus pauvres, a annoncé hier M. Sartaj Aziz, directeur exécutif du conseil alimentaire mondial.

Celui-ci a précisé que l'engagement des pays de l'OPEP au fonds représentait la moitié du milliard de dollars de tirages spéciaux qu'il souhaitait rassembler dans la période initiale. Des lors, a indiqué M. Aziz, le fonds, dont la formation a été préconisée lors de la conférence mondiale sur l'alimentation, à Rome en novembre dernier, pourra devenir une réalité d'ici un an.



LES MEILLEURS FRUITS DE MER
HOMARDS VIVANTS DES MARITIMES

Moby Dick's Bar Lounge
POUR LE LUNCH TOUS LES JOURS
ET LE 5 À 7 H

Diners d'hommes d'affaires:
tous les jours de midi à 2.30 hrs
Invitation spéciale aux femmes d'affaires

Ouvvert tous les jours à midi
Dimanche 5 h p.m.

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL 849-1388
En face du Sheraton Mont-Royal

Nouveaux accrochages au Liban entre la Phalange et les fedayines: 3 morts

BEYROUTH (par Reuter) — Des affrontements, parfois violents, ont opposé de nouveau les Phalanges libanaises à des éléments de la Résistance palestinienne dans la banlieue de Beyrouth, faisant trois morts et une vingtaine de blessés. Un calme précaire est revenu dans la soirée sur la banlieue, pratiquement déserte, où les forces de sécurité, à l'abri de remparts de sacs de sable, ont établi des barrages aux principales intersections.

Les affrontements ont éclaté dans le quartier de banlieue de Dekouaneh, non loin d'un camp de réfugiés palestiniens, avant l'aube hier, provoqués semble-t-il par un tueur isolé. Après une accalmie en début de matinée, ils reprisaient de plus belle dans l'après-midi.

L'agence palestinienne Wafa affirme que les tirs étaient dirigés contre le camp de réfugiés. Il n'a toutefois pas encore été possible d'établir la responsabilité des affrontements au cours desquels mortiers, roquettes et armes lourdes ont été utilisés.

Il semble que, loin de laisser faire, comme cela avait été le cas lors des précédents affrontements entre les phalanges et les fedayine en avril, les forces de sécurité soient intervenues avec force pour faire cesser les affrontements.

Des véhicules blindés étaient visibles dans le secteur des combats et des gendarmes, armés de mitraillettes fouillaient véhicules et passants.

Le premier ministre, M. Rachid Solh, avait remis au président Franjé la démission de son gouvernement à la suite du départ de certains de ses ministres sous la pression de leurs partisans qui accusaient le gouvernement de manquer de fermeté dans le maintien de l'ordre.

Le président a entrepris hier des consultations auprès des leaders de l'assemblée nationale en vue de lui trouver un successeur.

Le président, qui est traditionnellement un maronite (chrétien), entend consulter les chefs de toutes les formations représentées au Parlement avant de désigner le nouveau premier ministre, qui doit être un sunnite (musulman). Tous les partis demandent que le successeur de M. Solh soit un homme fort.

M. Rashid Karamé, ancien premier ministre et personnage assez controversé, est présenté par MM. Saeb Salam et Ray-

mond Eddé, ses deux alliés de "l'Alliance tripartite", groupe parlementaire qui compte quinze députés sur les quarante-neuf de l'Assemblée unique.

M. Karamé, 53 ans, député de Tripoli, était l'un des leaders de l'insurrection en 1958 contre le président Camille Chamoun. Il est partisan d'un partage égal du pouvoir entre le président maronite et le premier ministre sunnite.

Ajoutez une nouvelle dimension avec Leroux.

Après dîner, une bonne tasse de café devient une excellente tasse de café avec Leroux, la crème de café supérieure, maintenant disponible au Québec. Procurez-vous nos recettes en écrivant à: Les Distilleries Leroux Limitée, C.P. 800, Westmount, (Qué.) H3Z 2X4.



SPÉCIAL PRINTEMPS

BONI : GARANTIE
40.000 milles ou 24 mois (Whyn't's)



RENAULT 12

CONCORDIA
4440 BOULEVARD LÉVESQUE
ST-VINCENT-DE-PAUL, LAVAL

661-0660 à Laval, Renault, c'est Concordia Auto!

- 4 portes et vitres arrière descendant
- Coffre presque aussi spacieux que ceux de la Volks et de la Pinto combinés
- Traction avant qui assure une tenue de route supérieure
- Jusqu'à 33 milles au gallon (EPA)
- Freins à disques à l'avant
- Direction à crémaillère

iw.h.perron

iw.h.perron et FMC (Niagara)

PEUVENT ASSURER LE SUGGÈS DE VOTRE JARDINAGE

GARDENALL POUR LE POUDRAGE
Contrôle la plupart des insectes et maladies des fleurs, arbustes et légumes.
Pressoir plastique 10 oz \$1.89

POUDRE POMOGREEN POUR ROSIERS ET FLEURS
La meilleure poudre universelle pour roses et fleurs qui soit. L'insecticide Endosulfan et le miticide Ethion, pour donner une suppression complète des insectes tels que les pucerons, les mites, les cicadelles et des maladies telles que le blanc, le mildiou, la tache noire et beaucoup d'autres, sur toutes les variétés de rosiers ainsi que sur d'autres fleurs de jardin. Couleur vert feuille.
Saspoudresse comprimée de 10 onces \$1.89

Arrosage Liquide pour Arbres et Arbustes
(Contient Thiodan et Ethion). S'emploie sur les arbustes, conifères et arbres d'ornement pour contrôler les insectes et les mites. Se combine avec la plupart des fongicides pour le contrôle des maladies en plus.
Bouteille 7 1/2 on. \$2.49
Bouteille 15 on. \$3.79

ANTI-VÉGÉTATION CLEARIT
Detruit toute la végétation dans les entrées de cour, les sentiers, les patios et les autres endroits où l'on désire éliminer toutes les mauvaises herbes et les graminées. Le sol restera stérile pendant un an.
32 oz \$2.98 1 gal. \$8.69

HERBICIDE DE PRÉ-ÉMERGENCE EN GRANULES
L'herbicide Niagara Weed and Crabgrass Preventer contient maintenant Dacthal pour détruire les graines en germination des graminées et de certaines mauvaises herbes à larges feuilles comme la digitale, la queue-de-renard, le pied-de-coq, le mouron, le chou gras, le pousprier, l'amarante et beaucoup d'autres. On peut l'employer sans danger sur les parterres, les arbustes, les plantes d'ornement, et les gazons. Une seule application est efficace pendant une période pouvant atteindre trois mois. Le contenant "salière" de 24 onces" permet de couvrir 250 pi. ca. Le sac de 15 livres est suffisant pour 2500 pi. ca.
24 oz \$2.98
Sac 15 lb \$12.85

iw.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

OUVERT: JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. P.M.
SAMEDI JUSQU'A 6 H. P.M.